

BULLETIN DE DOCUMENTATION



23^e Année

31 MAI 1967

N° 5

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'avril et mai)	2
2) Chambre des Députés (mois d'avril et mai)	4
3) Proclamation du Gouvernement à l'occasion du Centenaire de la Signature du Traité de Londres	6
4) La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg	8
5) Le 20 ^e Congrès Economique BENELUX à Luxembourg	9
6) La Réunion à Luxembourg de l'Association Internationale des Par- lementaires de Langue Française	19
7) Le Congrès International pour le Progrès Social à Luxembourg	23
8) L'Inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg	26
9) Le Commerce Belgo-Luxembourgeois	32
10) L'ARBED en 1966	37
11) Nouvelles de la Cour	41
12) Le Conseil de Gouvernement (réunions des mois d'avril et mai) .	41
13) Nouvelles diverses	43
14) Le Mois en Luxembourg (mois d'avril et mai)	56

Mémorial

(mois d'avril)

Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 25 mars 1967 porte institution de la croix de service pour les officiers et autres agents en-dessous du rang d'officier des douanes et réglemente les conditions de l'octroi des croix de service. (page 381)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 20 mars 1967 modifie l'arrêté ministériel du 27 mars 1961 concernant l'octroi de l'emploi de mentions à caractère qualificatif pour le vin indigène. (page 373)

Un règlement ministériel du 1^{er} avril 1967 fixe les modalités de paiement des subventions à la production laitière. (page 378)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Énergie.

Un règlement grand-ducal du 25 mars 1967 fixe les prix maxima pour le sucre. (page 407)

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 concerne les prix des produits pétroliers. (page 408)

Un règlement ministériel du 6 avril 1967 prescrit un recensement de l'agriculture en 1967. (page 415)

La loi du 22 avril 1967 modifie la loi du 9 juillet 1962 portant institution d'un service central de la statistique et des études économiques. (page 419)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1967 modifie les prix maxima du beurre. (page 420)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 25 mars 1967 complète l'article 4 du règlement grand-ducal du 16 août 1965 fixant les conditions d'avancement au grade d'adjudant de l'armée pour les sergents-chefs de l'armée proprement dite. (page 397)

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 abroge l'avant-dernier alinéa de l'article 83 du règlement grand-ducal du 15 janvier 1964 concernant les modalités de recensement, de recrutement et d'incorporation des Luxembourgeois et apatrides astreints au service militaire ainsi que les conditions de fonctionnement des Conseils de revision et du Conseil mixte. (page 412)

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1967 porte nouvelle fixation de la solde des hommes de troupe de l'armée. (page 413)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1967 porte nouvelle fixation de la limite d'âge des sapeurs-pompiers professionnels. (page 379)

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1967 porte protection de certaines espèces végétales. (page 387)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 3 avril 1967 porte modification de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire. (page 385)

La loi du 1^{er} février 1967 modifie les dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux. — Rectificatif. (page 386)

Un règlement grand-ducal du 25 mars 1967 a pour objet de modifier le N° 215 de la liste des établissements industriels annexée à l'arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1913 et porte revision de la liste des établissements industriels réputés dangereux, insalubres ou incommodes. (page 407)

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 22 mars 1967 détermine les mesures nécessaires pour parer à la propagation de la rage et conditionne la circulation, l'importation et l'exportation des chiens et des chats. (page 373)

Un règlement ministériel du 7 avril 1967 modifie le règlement ministériel du 17 octobre 1966, fixant le tarif des médicaments. (page 398)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1967 fixe les honoraires revenant aux médecins chargés de pratiquer les vaccinations et les revaccinations anti-variologiques. (page 420)

*

Ministère du Tourisme, de l'Éducation Physique et des Sports.

Un règlement grand-ducal du 25 mars 1967 abroge et remplace l'arrêté grand-ducal du 29 juillet 1957 concernant le classement et les conditions d'installation des terrains de camping. (page 403)

Un règlement grand-ducal du 18 avril 1967 fixe les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping. (page 414)

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement ministériel du 21 mars 1967 abroge le règlement ministériel du 2 avril 1962 concernant

les transports aériens non réguliers au Grand-Duché de Luxembourg. (page 380)

Un règlement ministériel du 21 mars 1967 porte création, à partir du 2 mai 1967, d'un relais des postes à Bertrange. (page 380)

Un règlement grand-ducal du 25 mars 1967 a trait à la publicité des prix et conditions du transport rémunéré par route de produits relevant du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, effectué entre pays de l'Union Economique Benelux. (page 396)

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 porte nouveau classement de certaines perceptions de l'ad-

ministration des postes et télécommunications. (page 417)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 modifie l'article 19 du règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 concernant les conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes. (page 411)

Un règlement ministériel du 10 avril 1967 a trait au tarif des droits d'entrée. (page 413)

Mémorial

(mois de mai)

Ministère d'Etat.

Un règlement gouvernemental du 21 avril 1967 fixe la rémunération du Secrétaire Général du Conseil Economique et Social. (page 427)

Un règlement gouvernemental du 19 mai 1967 concerne les indemnités des membres du Conseil Economique et Social. (page 504)

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 modifie la liste I annexée au règlement grand-ducal du 18 janvier 1966 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 460)

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 modifie le règlement grand-ducal du 18 janvier 1966 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 461)

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1967 remplace la liste I annexée au règlement ministériel du 2 janvier 1963 suspendant l'obligation de produire une licence pour le transit de certaines marchandises. (page 497)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 27 avril 1967 prescrit des mesures spéciales pour empêcher l'invasion et la propagation de la peste porcine africaine. (page 432)

Un règlement ministériel du 30 avril 1967 fixe les taux de subvention à allouer à la production laitière pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 1967. (page 442)

Un règlement ministériel du 5 mai 1967 fixe pour l'année 1967 le salaire annuel de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole et viticole logé et nourri. (page 443)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1967 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans la localité de Lieler. (page 508)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 27 avril 1967 remplace l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 9 décembre 1963 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'armée, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 22 juin 1966. (page 427)

Un règlement grand-ducal du 27 avril 1967 propose pour une période de six mois le règlement grand-ducal du 19 février 1966 concernant le statut des volontaires de l'armée. (page 432)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1967 porte restriction du droit de ramasser des escargots. (page 433)

*

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1967 détermine le statut des délégués à la protection de l'enfance. (page 424)

La loi du 17 mai 1967 modifie le code civil en matière de rapport des successions et de partage d'ascendants. (page 507)

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1967 détermine les taxes d'atterrissage, de stationnement et d'éclairage à l'aéroport de Luxembourg. (page 509)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement grand-ducal du 23 mai 1967 a pour objet de compléter l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 2 février 1948 qui a pour objet la réglementation de l'assurance supplémentaire des ouvriers mineurs et métallurgistes, dans sa teneur résultant de l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1956, et de compléter l'article 5 de l'arrêté grand-ducal du 2 février 1948 qui a pour objet le réexamen des pensions et la réglementation de l'assurance supplémentaire des employés techniques des mines du fond. (page 505)

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1967 porte nouvelle fixation du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le Code des assurances sociales. (page 510)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1967 concerne l'exécution de l'article 54, n^{os} 2 et 3 de la loi du 14 juillet 1966 sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et l'hypothèque fluviale. (page 436)

La loi du 29 avril 1967 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux situés à Reisdorf, à Dillingen, à Troine et à Esch-sur-Sûre. (page 438)

La loi du 29 avril 1967 autorise l'aliénation de l'ancienne maison de rééducation de Feulen. (page 439)

La loi du 29 avril 1967 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux. (page 440)

La loi du 29 avril 1967 autorise la vente de gré à gré de divers immeubles du domaine curial de Buschdorf. (page 441)

La loi du 29 avril 1967 autorise la vente de gré à gré d'un labour sis commune de Grevenmacher et dépendant du domaine curial de Grevenmacher. (page 442)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1967 fixe les modalités d'exécution de l'article 4 chiffre 2 de la loi du 12 mai 1964 portant modification du régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires. (page 501)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1967 porte nouveau classement du bureau de recette des contributions Luxembourg-Autos. (page 502)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1967 modifie l'article 8 du règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1964 concernant les conditions d'admission aux emplois et fonctions de l'administration des douanes. (page 502)

Un règlement ministériel du 17 mai 1967 a trait à l'organisation du bureau principal de recette des contributions à Luxembourg. (page 503)

La loi du 17 mai 1967 autorise l'aliénation de l'immeuble connu sous le nom de « ancien Hôtel Staar ». (page 508)

Chambre des Députés

(mois d'avril)

5 avril 1967 : 42^e séance publique. — Analyse des pièces. Institution d'une commission spéciale. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. Discussion et vote.

6 avril 1967 : 43^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. Discussion et vote.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

Réunion de la Commission du Budget.

12 avril 1967 : 44^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Déclaration de Monsieur le Président au sujet de la composition et du secret des délibérations des commissions spéciales. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires. — Projet de loi modifiant la loi du 9 juillet 1962 portant institution d'un Service Central de la Statistique et des Etudes économiques (N^o 1033). Rapport

de la commission des Affaires Economiques. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

13 avril 1967 : 45^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi modifiant la loi du 9 juillet 1962 portant institution d'un Service Central de la Statistique et des Etudes économiques (N^o 1033). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la convention N^o 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, adoptée par la Conférence Internationale du Travail en sa 43^e session, le 29 juin 1951 (N^o 889). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

Projet de loi portant approbation de la Convention concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs, ouverte à la signature, à La Haye, le 5 octobre 1961 (N° 1188). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 33 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire (N° 1201). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation de l'ancienne maison de rééducation de Feulen (N° 1210). b) Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux (N° 1211). c) Projet de loi autorisant la vente de gré à gré de divers immeubles du domaine curial de Buschdorf (N° 1215). d) Projet de loi autorisant l'aliénation d'immeubles domaniaux situés à Reisdorf, à Dillingen, à Troine et à Esch-sur-Sûre (N° 1216). e) Projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'un labour sis commune de Grevenmacher, section A et dépendant du domaine curial de Grevenmacher (N° 1226). Rapport de la commission du Travail. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble des 5 projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

18 avril 1967 : Réunion de la Commission Consultative d'Europe. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

19 avril 1967 : 46^e séance publique. — Projet de loi portant modification des articles 852 et 1080 du Code civil (N° 747). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Traitements.

20 avril 1967 : 47^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Eloge funèbre à l'occasion du décès du D^r Conrad Adenauer, ancien chancelier de la République Fédérale d'Allemagne. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi modifiant le Code civil en matière de rapport des successions et de partage d'ascendants (N° 747). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'en-

semble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France relatif aux allocations de vieillesse prévues par les législations luxembourgeoise et française, signé à Luxembourg, le 3 juin 1964, et de l'échange de notes effectué à la même date entre le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg et l'Ambassade de France à Luxembourg, fixant l'entrée en vigueur provisoire du Protocole au 1^{er} août 1964 (N° 1190). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation de l'immeuble connu sous le nom de « ancien hôtel Staar » (N° 1233). Rapport de la Commission de Travail. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation à la Convention complémentaire à la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international effectué par une personne autre que le transporteur contractuel, signé à Guadalajara, le 18 septembre 1961 (N° 1097). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Arabe Unie relatif aux transports aériens réguliers, signé à Luxembourg, le 30 septembre 1963 (N° 1112). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi complétant l'article 1033 du Code de procédure civile ainsi que l'article 79 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission Agricole.

25 avril 1967 : Réunion de la Commission Militaire.

26 avril 1967 : Visite des casernes et installations militaires à Diekirch, Senningen et Capellen.

Chambre des Députés

(mois de mai)

3 mai 1967 : 48^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi coordonné sur la responsabilité au cas de transport par air (N° 1103). Rapport de la Com-

mission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen relatif

à l'échange des réactifs pour la détermination des groupes sanguins, signé à Strasbourg, le 14 mai 1962 (N° 1145). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant approbation de la convention concernant les échanges entre Etats de publications officielles et documents gouvernementaux, faite à Paris le 5 décembre 1958 (N° 1220). b) Projet de loi portant approbation de la convention concernant les échanges internationaux de publications, faite à Paris le 5 décembre 1958 (N° 1223). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal. Dispense du second vote constitutionnel.

9 mai 1967 : Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission Juridique.

10 mai 1967 : Réunion de la Commission Militaire. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques.

11 mai 1967 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

16 mai 1967 : Visite du camp militaire de Walferdange par la Commission Militaire.

23 mai 1967 : Réunion de la Commission des Affaires Militaires.

25 mai 1967 : 49^e séance publique. — Eloge funèbre à la mémoire de MM. Victor Wilhelm et Adolphe Klein, anciens députés. — Déclaration de M. le Président à l'occasion du Centenaire du Traité de Londres du 11 mai 1867. — Déclaration de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de la situation politique en Grèce. — Dépôt d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation du Code européen de sécurité sociale, signé à Strasbourg, le 16 avril 1964 (N° 1195). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la répression du faux témoignage et des fausses déclarations devant les juridictions internationales (N° 1204). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention européenne sur l'équivalence des périodes d'études universitaires, signée à Paris, le 15 décembre 1956 (N° 1126). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale.

29 mai 1967 : Réunion de la Commission des Affaires Militaires.

30 mai 1967 : Réunion de la Commission des Affaires Militaires.

Proclamation du Gouvernement à l'occasion du Centenaire de la Signature du Traité de Londres

Proclamation

Le 11 mai 1967 marque le centenaire de la signature du Traité de Londres, qui mit fin à une grave crise internationale ayant failli dégénérer en guerre. Notre pays était placé au centre du litige, parce que l'évolution de la crise en avait fait l'enjeu final. Heureusement la paix fut sauvée de justesse grâce aux efforts diplomatiques déployés sur le plan international le plus élevé. Une mention particulière doit être faite de l'action courageuse du Prince Henri, Prince-Lieutenant du Roi Grand-Duc Guillaume III, dont les idées furent consacrées par le Traité.

Le Traité de Londres apporta au Grand-Duché de nouveaux éléments positifs pour son statut international et pour son développement intérieur. Il confirma l'indépendance politique de notre pays et lui garantit, selon les données politiques de l'époque, sa sécurité pour de longues décennies. Le renforce-

ment de la conscience nationale qui s'en suivit permettait le développement dans tous les secteurs de l'activité humaine et l'amélioration du bien-être général.

En cette heure de commémoration, il nous appartient de nous rappeler les éléments de notre existence et de nos particularités nationales. La confiance dans les destinées de notre pays va de pair avec un esprit d'ouverture aux grands courants civilisateurs à la collaboration de plus en plus poussée dans un monde qui tend vers l'universel.

En pleine possession de notre souveraineté politique, sous l'égide éclairée de la dynastie nationale, forts de nos droits, nous entendons assumer sur tous les plans les devoirs découlant de la collaboration et de l'intégration entre nations que rapproche un même idéal.

Le Luxembourg continuera dans la voie tracée par les générations antérieures, tout en dégageant, avec l'aide de la jeunesse montante, les orientations nouvelles ainsi que les réalisations politiques et économiques, qui lui permettront de justifier sa foi dans sa destinée propre dans un monde en transformation constante et rapide.

C'est dans ce sens que nous devons mobiliser et épanouir nos forces dans l'union, dans la coopération, dans un esprit de progrès social aux fins de donner à l'indépendance, consacrée par le Traité de Londres, sa pleine signification humaine.

Proklamation

Am 11. Mai 1967 sind es hundert Jahre her seit der Vertrag von London unterzeichnet wurde; bekanntlich wurde durch die Unterzeichnung dieses Vertrages einer schweren internationalen Krise, die in Krieg auszuarten gedroht hatte, ein Ende gesetzt. Unser Land stand im Mittelpunkt des Streitfalles, weil im Verlauf der Krisis Luxemburg schließlich zum Haupteinsatz geworden war. Glücklicherweise wurde der Friede gerettet dank der diplomatischen Bemühungen, die auf höchster Ebene unternommen wurden. Eine besondere Erwähnung verdient die mutige Haltung des Prinzen Heinrich, Statthalter des König-Großherzogs Wilhelm III, dessen Grundideen im Londoner Vertrag zum Durchbruch gelangten.

Der Londoner Vertrag brachte dem Großherzogtum neue positive Elemente für sein internationales Statut und für seine interne Entwicklung. Er bestätigte die politische Unabhängigkeit unseres Landes und garantierte seine Sicherheit für Jahrzehnte in einer Form die den politischen Gegebenheiten jener Epoche entsprach. Die daraus erfolgte Stärkung des Nationalbewußtseins machte eine positive Entwicklung auf allen Gebieten menschlichen Wirkens und eine Verbesserung des allgemeinen Wohlstandes möglich.

In dieser Gedenkstunde sollen wir uns erneut die Elemente unserer Eigenexistenz und unserer nationalen Besonderheiten ins Gedächtnis rufen. Das Vertrauen in die Geschicke unseres Landes paart sich mit einem aufgeschlossenen Geist für die großen Zivilisationsströmungen und für eine stets engere Zusammenarbeit in einer Welt, die zum Universalen hinstrebt.

Luxembourg, le 11 mai 1967

Les Membres du Gouvernement,

Pierre WERNER
Henry CRAVATTE
Pierre GREGOIRE
Albert BOUSSER
Antoine WEHENKEL
Antoine KRIER
Jean-Pierre BUCHLER
Jean DUPONG
Raymond VOUEL
Madeleine FRIEDEN-KINNEN

Im vollen Besitz unserer politischen Souveränität, unter der aufgeschlossenen Führung unserer nationalen Dynastie, gestützt auf unser Recht übernehmen wir auf allen Gebieten die Pflichten die sich aus der Zusammenarbeit und der Integration gleichgesinnter Nationen ergeben.

Luxemburg wird auf dem von den früheren Generationen vorgezeichneten Weg weiterschreiten. Unsere Jugend wird neue Wege finden. Sie wird die politischen und wirtschaftlichen Ziele verwirklichen, welche das Vertrauen in das Eigengeschick unseres Landes und sein Fortbestehen inmitten der sich stetig und schnell wandelnden Welt rechtfertigen und sichern.

In diesem Sinne müssen wir unsere Kräfte einsetzen und sie in der Einigkeit, der Zusammenarbeit und im Geiste des sozialen Fortschritts entfalten, um so der im Londoner Vertrag verankerten Unabhängigkeit unseres Landes seine volle menschliche Bedeutung zu geben.

Luxembourg, den 11. Mai 1967

Die Mitglieder der Regierung :

Pierre WERNER
Henry CRAVATTE
Pierre GREGOIRE
Albert BOUSSER
Antoine WEHENKEL
Antoine KRIER
Jean-Pierre BUCHLER
Jean DUPONG
Raymond VOUEL
Madeleine FRIEDEN-KINNEN

La Célébration du Memorial Day à Luxembourg

La traditionnelle cérémonie du Memorial Day eut lieu au cimetière militaire américain de Hamm, le 30 mai, en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, des membres du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités luxembourgeoises. Une foule extrêmement importante avait tenu à assister à cette émouvante cérémonie d'hommage aux nombreux officiers et soldats américains tombés au champ d'honneur pour la défense de la liberté. Cette manifestation donne chaque année à la population l'occasion de démontrer avec éclat toute sa reconnaissance envers ses libérateurs et elle constitue en même temps un témoignage de la profonde amitié et de l'estime que porte le peuple luxembourgeois à la grande nation américaine.

La commémoration du Memorial Day au cimetière militaire américain de Hamm débuta par des prières dites par S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, suivies d'une allocution de S. Exc. Madame Patricia Roberts Harris, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Après cette allocution, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, s'adressa en ces termes à la nombreuse assistance :

« Your Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

On the occasion of Memorial Day, a day set aside in the United States to honour the military dead in proud remembrance of their achievements, it is my privilege to pay tribute to the valiant soldiers who rest in an eternal glory in this cemetery.

On behalf of the Government and the people of Luxembourg I welcome all those who are joining me in this respectful homage of gratitude and admiration towards these young American men, killed in the noble crusade for the defence of freedom and liberty.

Twenty three years ago, they crossed the seas and fought a fierce, unremitting battle from the beaches of Normandy to the hills of Luxembourg and liberated us from oppression and tyranny which we had to endure during four long years.

Conveying back our minds to these dreadful events, it is beyond all question, that December 1944 was truly a dark December. My countrymen would point to the tragic destructions, the shattered bodies and minds, the chaotic days, the infernal roaring of the guns, when the enemy made his desperate effort to stave off defeat.

In the perspective of history, writers would underline the 70 000 american casualties in that great and merciless struggle, called the battle of the Bulge, a senseless attack ordered by a dictator's wish and hope, in an all-out gamble.

Five thousand of these young victims are buried here in front of us; each cross, each star of David, has its story of the final hours of these service-men,

meeting death on the battlefields in the prime of their lives, and among all those, 22 pairs of brothers; for all of them, there was a sudden untimely end, an unsaid, final farewell to family and friends, an abrupt end to hope, to love and happiness, to plans and dreams for the future.

To this noble youth, who fought, suffered and died for freedom and liberty, for a common cause and also for our cause, we feel deeply indebted.

It is the merit of the Memorial Day, celebrated in the United States since near-by one hundred years and to which Luxembourg is associated that it makes us gather every year in common remembrance of the sacrifices of these heroic soldiers.

Let us recall that twice in a lifetime, the integrity of this small country, the individual liberty of its citizens, have been restored by the glorious armies of western Powers, faithful to the principles of Democracy : Liberty, Justice and Peace.

After the defeat of Fascisme in world war II, the opportunity was given to create a better world in which we could all live free from fear, from calamity, as that was one of the first aims proclaimed by the Assembly of the United Nations. And thus, our hopes rose to great heights; our common believing was that nations might no more have resort to the arms in their national policies.

It is incumbent on our statesmen, taught by the lessons of world war II, to bring about a better understanding of the principles upon which free nations are founded by promoting conditions of stability and well-being not only for our own nations, but also, we believe, for the world of large.

We in this country, who enjoy the benefit of these sacrifices, we are bound to continue and to persevere in the spirit of these heroes, resting in this solemn and sacred place. It is up to us to draw the conclusion that our efforts, those even of a small country have to join the efforts made by greater nations to maintain Liberty threatened by subversion, cold war, abdication in any field of activity, or even by the imperceptible decay of our rights.

For all its smallness, our country has to play its part in all major international organisations and among them « the alliance of peace ».

We dedicate ourselves to remain a close ally of our great and generous partner, the United States to whom, doubtless, we are linked by so many ties of friendship, by a community of spirit and, above all, by the honoured dead adopted in Luxembourg soil.

And this is another deep meaning of the Memorial Day : the duty is ours to band over the message left to mankind by the heroic American youth : keep alive the spirit of virtue and unselfishness, of collaboration and unity, in a resolute determination to safeguard freedom founded on the principles of democracy, individual liberty and the rule of Law.

If free nations are steadfast, totalitarianism will recede.

Peace and security are our aims within the atlantic alliance.

This is our commitment. „These dead shall not have died in vain.” »

A l'issue des prières dites par le D^r Emmanuel Bulz, Grand Rabbín de Luxembourg, quatre chasseurs à réaction F-4D Phantom II du « Tactical Fighter Wing » des Forces aériennes des Etats-Unis survolèrent à basse altitude le cimetière militaire de Hamm.

Le Brigadier-Général David C. Jones, Chef d'Etat-Major au quartier général des Forces américaines en Europe, prononça ensuite une allocution de circonstance, puis S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg déposa des fleurs devant le Memorial de Hamm ainsi que sur la tombe du Général Patton. Des fleurs furent également déposées devant le Momarial par S. Exc. Madame Patricia Roberts Harris, Ambassa-

teur des Etats-Unis, M. Maurice Sevenig, Président de la Cour Supérieure de Justice et Vice-Président du Conseil d'Etat, M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur F. Zurn, Echevin de la Ville de Luxembourg au nom de la municipalité de la capitale, par l'American Overseas Memorial Day Association, la population de Hamm, le consistoire israélite de Luxembourg, l'American Luxembourg Society, l'American Women's Club, l'American Business Men Association et l'American Legion of Luxembourg.

Après le dépôt des fleurs, trois salves d'honneur furent tirées par un détachement militaire américain, puis des prières finales furent dites par le Révérend Rudolph M. Wood, de l'Eglise anglicane de Luxembourg.

La cérémonie fut clôturée par les hymnes nationaux américain et luxembourgeois, exécutés par la musique de la Garde grand-ducale luxembourgeoise.

Le 20^e Congrès Economique BENELUX à Luxembourg

Le vingtième Congrès Economique Benelux a eu lieu à Luxembourg le 26 mai 1967, avec la participation de nombreuses personnalités de la vie économique des trois pays membres de l'Union économique.

Le thème du congrès était : « La position du Benelux dans le développement économique et social de la Communauté Economique Européenne. »

Le discours d'ouverture du congrès fut prononcé par M. Alphonse Weicker, Président du congrès.

Des conférences furent faites ensuite par M. Victor Leemans, Sénateur, ancien Président du Parlement Européen, et M. H. J. de Koster, membre de la Seconde Chambre des Etats Généraux des Pays-Bas. Le discours de clôture fut prononcé par S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, sur le thème suivant : « Les pays de Benelux face à l'intégration financière européenne. »

Discours d'ouverture de M. Alphonse Weicker, Président du Congrès Economique Benelux

« Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

J'éprouve une profonde satisfaction d'avoir le privilège de souhaiter une très sincère, une très cordiale bienvenue à toutes les hautes personnalités, à tous les hôtes de marque, à tous ceux enfin qui ont répondu à notre invitation et qui nous font l'honneur et le très grand plaisir d'assister à notre XX^e Congrès Economique Benelux qui se tient dans notre Capitale Millénaire.

Je salue les représentants officiels qui ont bien voulu être des nôtres aujourd'hui et tout particulièrement Monsieur le D^r L. Van Son, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques des Pays-Bas. Nous nous réjouissons d'autant plus de sa présence qu'il remplit, je crois, sa première mission officielle sur le plan de Benelux.

Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs des Pays-Bas et de Belgique accrédités à Luxembourg ainsi que Son Excellence l'Ambassadeur du Luxembourg à La Haye ont à cœur de nous confirmer en toutes circonstances leur intérêt et leur sympathie.

Ils ont droit à toute notre gratitude.

Je suis heureux de pouvoir accueillir cet après-midi Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui a accepté de prononcer le discours de clôture qui aura pour sujet : Les Pays de Benelux face à l'intégration financière européenne.

Monsieur le Président,

Par votre intelligence, par votre compétence, par votre dévouement à la chose publique, par les éminents services que vous avez rendus et que vous

continuez à rendre au pays, vous avez bien mérité de la patrie.

Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale et de l'Énergie, est empêché, par suite d'accident de voiture, d'assister à notre réunion. Nous regrettons sincèrement son absence et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Qu'il me soit permis de remercier Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et des Classes Moyennes, qui a bien voulu rehausser le prestige de notre Congrès par sa présence.

Mes vifs remerciements vont aussi à Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg ainsi qu'aux membres du Conseil Communal pour le précieux appui moral et matériel qu'il nous ont apporté et pour l'accueil chaleureux qu'ils réservent à nos congressistes qui, j'en suis persuadé, conserveront de notre capitale un agréable souvenir.

Mesdames, Messieurs,

L'opinion publique dans nos trois pays pourrait parfois se demander pour quelle raison notre Comité organise encore chaque année un congrès. Elle pourrait faire valoir que dans les 22 années passées, les efforts déployés par nos autorités ont abouti à la libre circulation entre les pays partenaires des personnes, des biens, des services et des capitaux, et partant à l'union économique. S'il faut bien convenir qu'une certaine libéralisation des transports routiers intra-Benlux; l'ouverture réciproque du marché du travail; le comportement en entité économique lors de la conclusion de traités commerciaux avec quelques dizaines de pays constituent des résultats d'intégration appréciables, il n'en reste pas moins vrai que l'union est loin d'être parfaite.

Nous constatons que la politique d'industrialisation diffère largement d'un pays partenaire à l'autre. N'a-t-on pas vu les partenaires de Benlux pratiquer une véritable surenchère lors de l'implantation des entreprises étrangères ?

En matière fiscale, la situation n'est guère plus réjouissante. Nous avons assisté récemment à une augmentation unilatérale des impôts indirects dans tel ou tel pays partenaire. Cette façon de procéder ne manque pas d'entraîner un renforcement du contrôle. Les longues attentes des autos aux frontières dans les relations intra-Benlux en sont les signes extérieurs les plus voyants et les plus désagréables.

Les législations nationales en matière sociale, en particulier le régime de la sécurité sociale, présentent des divergences très profondes dans nos trois pays. Leur harmonisation ne sera vraiment possible que lorsque les gouvernements seront animés d'une volonté inébranlable de coordination. Or, pour le moment, cette volonté n'est pas bien perceptible. De récents exemples semblent prouver plutôt le contraire. Qu'il me soit permis de rappeler que le Gouvernement de mon pays a élaboré récemment un projet de loi visant à introduire dans le secteur des transports des conditions sociales qui diffèrent fondamentalement de celles qui sont en vigueur dans nos deux pays partenaires.

La volonté de coordination fait également défaut dans le domaine de la politique proprement dite des transports. Le Benelux n'a pas encore dépassé la première phase de la politique commune des transports qui vise le transport de marchandises d'un pays Benelux à l'autre. Et il faut sérieusement se demander quand il sera finalement permis aux transporteurs de chacun de nos pays d'assurer un transport intérieur dans un des deux autres pays ? Il est interdit à un transporteur national qui achemine des marchandises vers un autre pays de l'Union de prendre un fret de retour qu'il déposerait dans une localité de ce dernier pays. Les transports routiers intra-Benelux restent donc grevés de lourdes charges.

En ce moment, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg négocient chacun séparément un tarif routier avec l'Allemagne Fédérale et avec la France. Face à cette situation, n'est-on pas en droit de se demander à quoi sert finalement notre union ?

La conséquence qu'il faut en tirer ne serait-elle pas qu'il est plus indispensable que jamais de coordonner nos politiques économiques, financières et sociales et qu'il est impérieux d'œuvrer au sein du Benelux en vue d'arriver à un point de vue commun dans toutes les questions soulevées dans l'enceinte plus large de la Communauté Economique Européenne ?

Il est évident que l'unification européenne ne se fonde pas uniquement sur la foi en l'Europe, mais se crée dans la confrontation journalière des intérêts nationaux si souvent contradictoires. Dans cette lutte entre les Six, la position de chaque pays du Benelux prise séparément reste négligeable face aux trois grands. Mais en tant qu'unité les trois pays du Benelux représentent un facteur important. N'oublions pas qu'unis les trois pays détiennent environ 7% du commerce mondial et se classent au 4^e rang des puissances commerciales du monde après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne Fédérale. Les exportations par tête d'habitant se situent à environ 370 \$ par an pour le Benelux, alors que les chiffres correspondants pour la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France s'établissent à respectivement 200, 190 et 152 \$. Nos trois pays disposent également du premier complexe portuaire du monde. Déplorons que dans l'intérêt des trois pays cette force n'a pas pu s'affirmer davantage dans le passé.

Au moment où l'Angleterre s'apprête à entrer avec certains autres pays dans le marché commun, il est plus indispensable que jamais que nos autorités et nos milieux économiques et sociaux comprennent que notre force ne saurait s'affirmer aussi longtemps que les trois pays continuent à exprimer des opinions divergentes sur les grands problèmes d'actualité communautaire ou mondiale. Ainsi, la réunion de cinq ministres européens des finances — en l'absence des ministres du Benelux — qui s'est tenue fin janvier de cette année près de Londres est significative. Si, entre les autorités monétaires de nos trois pays une plus grande coordination s'était instituée, les grands auraient sûrement accepté une présence Benelux à cette réunion. En persistant à renoncer à l'indispensable formulation d'un point de vue commun Bene-

lux sur les grands problèmes communautaires et mondiaux, nos autorités ne pourront jamais faire entendre leur voix ni dans la C.E.E., ni dans des organismes mondiaux.

Si, en recevant notre invitation, vous vous êtes peut-être demandés à quoi pourrait bien servir ce Comité Benelux qui n'a ni autorité légale, ni mission officielle et qui ne se manifeste que rarement, je voudrais vous dire que votre mission n'est pas achevée et que nous désirons continuer à servir.

Nous voulons susciter dans toutes les classes de la population un intérêt pour l'idée de Benelux trop peu connue ainsi qu'un climat favorable à la réalisation des problèmes que l'Union Economique n'a pas encore entièrement solutionnés.

Nous voulons signaler les avantages que l'Union Economique est et sera à même de nous réserver.

Nous voulons, dans la limite de nos faibles forces, créer un climat de compréhension, grouper les bonnes volontés, prendre des contacts intéressants, apprendre à mieux nous connaître pour pouvoir mieux nous apprécier.

Nous voulons aussi et surtout susciter et cultiver des liens d'amitié qui en fin de compte seront seuls capables de résoudre les derniers problèmes.

Les difficultés que nous avons rencontrées et celles que nous rencontrerons encore ne seront pas plus grandes que notre volonté commune de les surmonter.

Malgré l'opposition de tous les esprits négatifs, malgré les appréhensions légitimes d'un avenir chargé de menaces, malgré les intérêts opposés irréductibles, malgré les crises d'adaptation inévitables l'idée de Benelux a fait et fera son chemin.

Il faut que cette œuvre difficile, mais combien nécessaire et combien magnifique, qui nous a été confiée ne soit pas compromise par notre pusillanimité, par notre égoïsme et par notre manque de courage.

Nous avons voulu et nous voulons le Benelux. Il doit être la pièce maîtresse de la politique de nos trois pays. Nous le bâtissons par nos efforts patients, mais jamais relâchés, par notre esprit de sacrifice, par notre courage constant, réfléchi et prudent, par notre collaboration intelligente et amicale et avant

tout par notre foi inébranlable dans les destinées de nos trois pays.

Notre Comité a choisi comme thème de ce XX^e Congrès : « La position du Benelux dans le développement économique et social de la C.E.E. »

Messieurs les orateurs d'aujourd'hui sont particulièrement bien qualifiés pour approfondir les pensées que je viens d'esquisser et je suis persuadé que leurs exposés susciteront l'intérêt de tous.

Monsieur Henri Johan de Koster qui prendra la parole cet après-midi est président en exercice de l'Union des Industries de la Communauté Economique Européenne (UNICE). Il a été pendant longtemps président de la Fédération Néerlandaise des Industriels (Verbond van Nederlandsche Wergevers) et vice-président du Conseil Economique et Social des Pays-Bas. Depuis le mois de février de cette année, Monsieur de Koster est membre du parlement de son pays, de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Conseil Interparlementaire Benelux.

Le gage qu'il nous apporte à l'appui de son exposé est donc impressionnant. Nous sommes à la fois fiers et heureux qu'un homme d'affaires ayant une connaissance aussi large que profonde des questions du Benelux et de la Communauté Européenne se soit chargé de nous entretenir du thème de notre Congrès : « La position du Benelux dans le développement économique et social de la C.E.E.. »

L'orateur de ce matin, Monsieur le Sénateur Victor Leemans d'Anvers connaît lui aussi toutes les difficultés auxquelles se heurte le Benelux face aux grands de la C.E.E. pour avoir assisté sans interruption depuis 1958 aux débats de l'assemblée parlementaire européenne.

Son savoir et sa compétence en cette matière lui ont d'ailleurs valu d'être porté à la présidence de l'Assemblée parlementaire européenne en 1965. Monsieur Leemans préside aujourd'hui le groupe P.S.C. du Sénat de Belgique.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier de votre aimable attention et de prier Monsieur le Sénateur Leemans de bien vouloir prendre la parole. »

La Position de Benelux dans le Développement Economique et Social de la C. E. E., par M. le professeur Victor Leemans

« Si nous fêtons le 20^e Congrès Economique Benelux, dans une euphorie bénéluxienne nous pourrions nous limiter à rappeler la rapidité avec laquelle s'est achevée l'union douanière à souligner l'ampleur de l'extension de nos relations commerciales depuis 1948, la complémentarité de nos structures économiques, l'orientation de nos pays à un marché plus vaste, le rôle joué par nos gouvernements successifs dans l'avancement du marché commun européen, le poids de la concertation Benelux pour remonter l'espérance européenne précisément quand certains pensaient déjà à boucler leurs valises.

Ces résultats positifs et encourageants vaudraient à eux seuls de les épingler comme des acquisitions d'avenir. Nous insistons sur la nécessité de cette attitude sans oublier que le parachèvement de l'union douanière ne fut pas suivi d'une union économique réelle; en nous rendant compte que les organes de collaboration politique sont restés comme un simulacre, comme ce fut le cas pour le Conseil Interparlementaire de Benelux et pour les rencontres éphémères au sommet, souvent réduites à la portion congrue de visites de politesse. Nous savons que les résultats dans nous avons fait état furent souvent

éclipsés par des escalations politiques et économiques qui dépassent de beaucoup la mesure de nos engagements régionaux et perdent ainsi leur pouvoir de toucher au vif une imagination et une opinion publique mal orientée pour s'orienter, surtout en matière de soi-disante politique étrangère, sur les impératifs d'une action de simultanéité.

Si l'opinion publique des pays comme les nôtres est entièrement entraînée par l'escalation des engagements de la politique mondiale ou submergée par les généralités de l'achèvement du Marché commun, nous perdons toute possibilité de faire valoir une optique qui traduit les réalités propres de nos régions. Il est dès lors de plus en plus nécessaire de renforcer la simultanéité de nos préoccupations; celle-ci créant la seule politique qui convient à la complexité et à la diversification de notre situation, de nature à répondre aux obligations européennes et mondiales, ainsi qu'aux nécessités de croissance à la base, et assurant aux petits la force nécessaire pour être écoutés par les grands.

Malheureusement, ces nécessités fondamentales de notre politique économique et sociale Benelux sont devenues dans l'esprit d'aucuns, comme disait un fameux représentant du nouveau roman, Claude Simon, en voyant un arbre généalogique de la famille royale de France, des vieilles chairs jaunies, des voix dolentes, des ombres séniles et outragées appuyées sur des cannes d'ébène et enveloppées de crêpe Georgette.

Si j'insiste tellement sur cette divagation de nos intérêts communs et de notre responsabilité solidaire, dans mon pays souvent activé par des dérailements régionaux, c'est que j'ai la conviction que la multiplication des demandes d'adhésion au Marché commun qui se manifestent nous obligent singulièrement en plus des raisons que je viens d'évoquer à activer notre solidarité Benelux. Sinon nous allons sombrer dans la confusion de l'inévitable prolongation de l'Europe des patries et d'intérêts économiques accentués.

Voilà les considérants que j'ai voulu vous soumettre comme entrée en matière sur l'objet même de ce rapport. Je dois encore y ajouter que Monsieur de Koster et moi sommes convenus qu'il examinerait avec vous l'action commune de Benelux à moyen et à long terme, tandis qu'il me serait réservé de vous soumettre les positions qui pourraient être prises à bref délai.

U zigt evenzeer dan ik op de hoogte van de verschillende uitspraken die in verband met de 10^e Verjaardag van de Interparlementaire Beneluxraad op 18 maart 1967 te Den Haag werden gedaan door de heren Minister Luns, Grégoire en Van Elslande; U hebt zeker ook kennis genomen van de verklaringen van de nieuwe voorzitter van de Interparlementaire Beneluxraad de heer Geelkerken, van de standpunten die de parlementairen bij die gelegenheid hebben ontwikkeld, evenals van de relevante bijdragen die naar aanleiding van dit Congres in het tijdschrift „Benelux” werden gepubliceerd. Bovendien hebt U ongetwijfeld met een bijzondere aandacht de inleiding gelezen die onze drie regeringen hebben laten

voorafgaan aan het 10^e rapport over het functioneren van de Economische Unie tussen onze drie landen.

Ik geloof niet dat ik binnen het kader van dit rapport dat eigenlijk handelen moet over het gemeenschappelijk Benelux-optreden in de economische, financiële sociale ontwikkeling van de E.E.G., moet stil blijven bij de interne regelingen opgesomd in het rapport van de regeringen, die onontbeerlijk zijn om het functioneren van onze economische unie af te sluiten alvorens we hiertoe door de Gemeenschappelijke Markt zullen verplicht worden.

Deze beschikkingen hoe vanzelfsprekend ook en hoe belangrijk als introductie en voorbereiding tot een gemeenschappelijke houding bij het nemen van de menigvuldige directieven die behoren tot de realisatie van de Gemeenschappelijke Europese Markt, behoren meer tot het domein van administratieve en juridische beraadslagingen en van voorstellen van de Consultatieve Economische en Sociale Raad die men meer armslag zou dienen te geven en aan dewelke de Raad van Ministers, voor een expeditieve bekrachtiging vertrouwen in hun opdracht en taak zou dienen te verlenen.

We zouden een voorbeeld geven dat we alle zin voor dimensies verloren hebben indien we tot ernstige wrijvingen of tot onvoorstelbare verstoringen kwamen inzake regelingen voor het grensoverschrijdend verkeer, inzake de verpakkingswijze van de margarine, de lengte en het gewicht van de chocolade-repen, de beschikkingen inzake landbouwtrekkers op wielen (maximum snelheid, zitplaatsen voor meerrijders en laadplatforms) en noem maar op.

Dat we deze tekortkomingen nog moeten vermelden, dat we deze miniregelingen hebben laten aanslepen, de tien jaar dat de Economische Unie onder onze landen van kracht is, of ongeveer, wijst er op dat we een byzantineringsproces tot ontwikkeling laten komen dat blijk geeft van een onverantwoorde labberlottigheid en van de afwezigheid van een directe besluitvorming die kenschetsend is voor de ephemere en enigszins fantaisistische ontmoetingen van onze drie regeringen.

We bevinden ons in de eigenaardige situatie dat we een economische integratie hebben geproklameerd, vastgelegd en verwezenlijkt en dat op het vlak van de besluitvorming deze integratie slechts een onvoldoende uitdrukking vindt in labiele organen, die al naargelang de interne situatie in onze respectievelijke landen, verkiezingen of wijzigingen van de regeringspartners, volledig onbesluitvaardig wordt. De wijze dat de bijeenkomsten van de Raad van Ministers ofwel steeds weer verdaagd werd, zoals in 1966-67 het geval was, ofwel dat men zich beperkte tot ontmoetingen die onvermijdelijk werden geacht en op dewelke gedelibereerd werd over het afhandelen van de uitvoering en een verdrag dat normalerwijs alleen mineure vragen aan de dagorde kon nemen.

Derhalve lijkt het onontbeerlijk dat de Benelux-regeringen, die in zulke mate gekonfronteerd zijn met interne problemen en met marathon-verhandelingen inzake de Europese Gemeenschap en de toetredingen die worden aangemeld, een Commissie belasten en volmacht geven om de effectieve Econo-

mische Gemeenschap onder onze drie landen te verwezenlijken teneinde haar te bekwamen om met succes in de aanslepende en de komende moeilijkheden van de E.E.G., in verband met de fusie van de executieven en de vragen om toetreding in te grijpen.

In de rede gehouden door de heer van Elslande bij de 10^e verjaring van de Interparlementaire Beneluxraad wordt melding gemaakt van een dergelijk objectief, doch slechts in a long run. Ik kan deze mening niet delen. Indien de Benelux-Ministers deze noodzaak in de ijskast bergen en beloften doen voor morgen, is er niets geschied. Zulks moet vandaag gebeuren. Het is een vaag teken voor onze bewindslieden dat ze niet vermogen te preciseren waar we op vandaag eigenlijk aan te zijn. Het feit dat ze niet precies weten hetgeen de opdracht van een dergelijke commissie dient te zijn geeft aan hoe onvoldoende de Benelux-problematiek gevolgd werd, en hoe onvoldoende wij ons als Beneluxers voorbereiden op de specifieke taak die we in de E.E.G. trouwens ten volle in overeenstemming met art. 223 van het Verdrag van Rome dienden te vervullen. Derhalve stellen we voor dat op de eerstvolgende vergadering van de Raad van Ministers, die naar we hopen eindelijk in de eerstvolgende weken zal plaatsvinden, de installatie van een dergelijke commissie en haar werkterrein aan de dagorde wordt geplaatst en dat men aan de verwezenlijking toekomt.

Une initiative pareille est certainement nécessaire en vue du parachèvement de notre Union Economique, mais tout autant en vue d'une position commune des pays Benelux dans l'évolution de la C.E.E. comme le disent nos Gouvernements dans leur rapport sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union Economique entre les trois Etats du 1^{er} juillet 1965 au 30 juin 1966. Nos Gouvernements disent en effet, en m'excusant de reprendre ici un texte un peu long, mais tellement fondamental, que nous pourrions sans plus nous rallier à leurs intentions, à condition qu'ils y avaient donné suite depuis lors. Voici le texte en question :

« Les Gouvernements estiment que les consultations et la coordination, sur le plan Benelux, au sujet des politiques économiques, sociales et financières sont primordiales pour la sauvegarde des intérêts communs des partenaires du Benelux dans le cadre le plus vaste de la C.E.E., possibilité qui est expressément prévue par l'article 233 du Traité de Rome. Conscients de la responsabilité particulière de chaque pays du Benelux en la matière, les trois Gouvernements ont décidé de se concerter, au cours du prochain exercice, sur la coopération future des pays du Benelux. D'autre part, les Gouvernements examinent s'il s'indique de tenir des consultations intergouvernementales au sujet d'un resserrement de la collaboration entre les pays partenaires, voire d'une extension de celle-ci à d'autres domaines, tout en gardant à l'esprit que l'Union Economique Benelux doit être considérée à la lumière d'événements mondiaux qui, sur le plan tant politique qu'économique et social, ont subi de profondes modifications depuis 1958, année de la signature du Traité d'Union Benelux.

« Aussi, les Gouvernements des pays du Benelux ont-ils pris connaissance avec satisfaction des initiatives du Conseil Interparlementaire de Benelux et du Conseil Consultatif Economique et Social, visant au renforcement institutionnel et fondamental de la coopération entre les trois pays. Etant donné toutefois que ces initiatives du Conseil Interparlementaire et du C.C.E.S. se situent en dehors de la période examinée dans le présent rapport, les Gouvernements espèrent que lors de leurs prochaines consultations sur l'avenir et la signification de Benelux dans le monde contemporain, un dialogue fructueux pourra être organisé avec les deux instances consultatives précitées. »

Malheureusement, l'intention exprimée dans ce texte n'a pas été suivie par des réalisations conséquentes. On a bien vu ce qui était à faire, mais le renforcement institutionnel auquel on a souscrit ne s'est pas concrétisé dans une formule de travail, qui comme nous l'avons déjà dit revêt une urgence particulière. Ceux d'entre nous qui appartiennent au Parlement Européen de Strasbourg, ont à plusieurs reprises — soit qu'il s'agit de la politique sociale, des domaines de la libre concurrence, de la T.V.A., de la politique énergétique — pu se rendre compte qu'ils se trouvent devant des attitudes allemandes, françaises ou italiennes, mais qu'une attitude beneluxienne en ces matières est sans porte-parole; ce qui est dû au fait que de la part de nos Gouvernements il n'y a pas de politique concertée bien définie en ces matières.

Que feront demain nos Gouvernements vis-à-vis de la fusion des exécutifs et de l'adaptation administrative de l'exécutif uni, s'ils n'ont d'autres préoccupations que de faire prévaloir des répartitions et des nominations nationales ou qu'ils se remettent à des décisions improvisées, sans vue d'ensemble sur les tâches qui incomberont à cette institution et à cette armature puissante nouvelle ?

Les derniers temps se posent avec une acuité particulière dans certaines régions de nos pays les problèmes de reconversion, plus spécialement dans les régions touchées par la crise charbonnière et par le vieillissement de l'équipement industriel traditionnel. Pour la solution de ces problèmes, on s'en réfère exclusivement au gouvernement national comme si nous vivions encore dans la période d'entre les deux guerres et comme si ni le Benelux, ni le Marché commun n'existaient. Dans la recherche des mesures à prendre nous restons souvent en retard d'un demi-siècle et nous envisageons les investissements, les taux d'intérêts, les problèmes de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire comme si nous vivions dans une économie nationale autarchique.

Il est dès lors indiqué de faire le point des matières et des instruments qui sont à la mesure ou du ressort des pouvoirs locaux, des autorités nationales, de l'Union Economique Benelux et du Marché commun. L'établissement d'un pareil tableau des compétences et des moyens d'action fructueux répondant aux structures économiques et juridiques dans lesquelles nous vivons et disposons est la condition indispensable à une relance Benelux et à la promotion dans l'ordre et l'efficacité des interventions publiques aux

échelons divers. Les contextes économiques, financiers et sociaux qui marquent la configuration de notre temps indiquent en même temps le cadre et les possibilités de notre action. Ces contextes ne s'expriment non seulement par les structures économiques et juridiques existantes, mais plus encore par des changements technologiques, par l'inégalité dans le développement des différentes régions, par le renversement des pools d'attraction, par l'ampleur des interférences économiques et politiques, tant mondiales qu'européennes ou nationales sur la formation des marchés. Dans une conférence de presse tenue récemment par Monsieur Louis Ameys aux journalistes de Benelux, cet aspect des problèmes qui nous préoccupent a été particulièrement mis en évidence.

Il s'agit en effet de relever dans la clarté, grâce à une connaissance plus nette de la portée des mesures employées dans les différents secteurs et dans nos pays respectifs, des conséquences des renouvellements et des adaptations qui s'accomplissent et qui s'annoncent et qui connaîtraient un effet cumulatif si les demandes d'adhésion du Royaume-Uni et des Pays Scandinaves trouvaient un accueil favorable.

Du moment où nous serons confrontés avec les problèmes Benelux dans une économie européenne qui part déjà maintenant de transformations et de changements de localisation presque incommensurables (et ici je ne pense pas seulement au Rijnpoort ou Anvers, mais tout autant à ce qui se passe en Italie) qui incite à des adaptations professionnelles et financières non encore précisées, qui demain assistera à une invasion croissante des produits pétroliers et du gaz naturel russe au moins dans l'Italie et la France, qui pour 1980, d'après le ministre allemand Stoltenberg, prévoit dans la production d'énergie électrique une intervention à raison de 40% d'énergie atomique; dès ce moment là nous sommes obligés à des calculs et des prévisions qui se distancient singulièrement de celle d'une économie assise et des extrapolations auxquelles nous ont habitué les experts de nos pays et ceux du Marché commun.

Je m'en voudrais d'adresser à une assemblée aussi avisée qu'elle à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser de continuer à faire l'inventaire des questions différenciées qui doivent retenir notre attention si nous voulons assurer à cette action Benelux commune la meilleure des chances. Je dois cependant, avant d'arriver aux résolutions que je voudrais vous soumettre, vous soumettre l'insistance avec laquelle mon ami Fernand Collin, ancien président du Comité Benelux belge, défend la priorité monétaire de l'inté-

gration monétaire européenne, et je voudrais y joindre en tant que homme politique, la politique financière commune, les deux étant de nature à établir sur des bases plus solides et plus efficaces l'intégration européenne, que des controverses politiques sur la nécessité de cette intégration ne pourraient le faire. Les pays du Benelux qui ont tout fait pour l'intégration politique européenne, ne réaliseront pas leurs espérances justifiées, s'ils s'acharnent trop, la situation étant ce qu'elle est sur l'unification politique, oubliant que la politique suivra l'économique. Des petits pays comme les nôtres doivent atteindre leurs buts par des moyens indirects, qui non seulement sont plus efficaces mais d'autre part, contournent la survivance de nationalismes qui dans des soi-disants grands pays de l'Europe trouvent encore un certain écho.

Je voudrais dès lors en défenseur fervant de l'existence et du rôle des petits pays comme les nôtres, et en me rendant compte qu'une isolation nationaliste de nos pays n'a plus aucun sens et ne peut contribuer qu'à affaiblir notre progrès économique respectif, vous soumettre les résolutions suivantes, tout en me déclarant d'accord sur un échange de vues à même de préciser nos positions :

Le 20^e Congrès Economique Benelux réuni à Luxembourg le 26 mai

- affirme sa conviction sur l'utilité d'une action Benelux dans le cadre du Marché commun
- invite les gouvernements à se concerter pour préciser l'action que le Benelux pourrait entreprendre en vue de positions concertées
- insiste particulièrement sur la nécessité de préciser les domaines Benelux qu'il serait utile de faire prévaloir
- demande incessamment aux Gouvernements de créer des organes de décisions et de mettre fin aux rencontres éphémères et occasionnelles
- recommande particulièrement des contacts réguliers entre les Représentants Benelux du Marché commun avec les comités et bureaux Benelux pour se confronter sur les problèmes du Marché commun et ceux de Benelux.
- exprime l'espoir que grâce aux adaptations préconisées une action Benelux se montrera plus appropriée aux développements internes de nos pays et plus efficace dans la défense du bien-être et du progrès de nos pays dans le Marché commun. »

Les Pays de Benelux face à l'Intégration Financière Européenne

Exposé de S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre du Trésor

« Les négociations, combien dramatiques, de l'année dernière ont abouti vers le milieu de l'année, à la décision spectaculaire de libérer complètement pour le 1^{er} juillet 1968 les échanges de produits industriels et agricoles entre les pays du Marché Commun. De cette façon les six Gouvernements

anticipent sur la date ultime prévue par le Traité, à savoir : le 1^{er} janvier 1970, fin de la période transitoire.

Ce bond en avant résulte d'un marchandage serré, tendant à équilibrer les concessions demandées par les uns et par les autres pour sauvegarder leurs inté-

rêts respectifs, soit industriels, soit agricoles. Ce qui l'a rendu possible, fut en premier lieu l'aboutissement d'une négociation longue et sinueuse sur l'édification d'une politique agricole commune. L'empressement de réaliser celle-ci dans les meilleurs délais, répercute sur les autres travaux de la Communauté. Acceptée avec quelque scepticisme par certains milieux, la date de la libération des marchés au 1^{er} juillet 1968 domine néanmoins le rythme des travaux et les objectifs à court terme de la Communauté. Elle avive aussi les préoccupations d'intégration financière.

Au cours des dernières années, marquées par des crises successives, l'intérêt de la Communauté s'est concentré, en dehors d'importants aspects du fonctionnement et du développement des institutions, sur la réalisation de l'union économique proprement dite, de la circulation des marchandises sans entraves et sans distorsion de concurrence.

Au cours de la même période, des propositions formulées antérieurement et qui tendaient à assurer un développement parallèle de l'harmonisation dans le domaine des finances publiques, à propos de l'harmonisation fiscale, de la libre circulation des capitaux, de la coopération en matière de monnaie et de crédit, sont restées en panne ou n'ont progressé que péniblement. Je rappelle en particulier le Mémoire de la Commission de la Communauté Economique Européenne, publié en 1962, sur le programme d'action pendant la deuxième étape de la période transitoire, qui avait esquissé des idées sur la coordination des politiques budgétaires, sur la programmation économique, avant tout sur la politique monétaire, tout en précisant les objectifs d'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires et de celles frappant les mouvements de capitaux. Toutes ces initiatives ont été paralysées pendant la phase critique des années 1965-66, où il fallait se concentrer sur l'édification des piliers porteurs de l'ensemble de rapports économiques.

Remarquons cependant qu'une grosse question d'intégration financière a dominé la crise de juin 1965, alors que la Commission avait proposé de doter la Communauté d'ores et déjà et en rapport avec le financement de la politique agricole, de ressources propres soumises à un contrôle accru du Parlement Européen. Ce problème, non résolu, rebondira certainement lorsque le tarif douanier extérieur sera entièrement en place. En effet, l'article 201 charge la Commission d'étudier dans quelles conditions les contributions financières des Etats membres prévues à l'article 200 pourraient être remplacées par des ressources propres, notamment „par des recettes provenant du tarif douanier commun”.

Si je me suis décidé à vous parler de la position des pays de Benelux à l'égard des problèmes d'intégration financière, c'est que je constate un net regain d'intérêt pour ces questions depuis quelque temps. La circulation des marchandises et leur production ne sont pas sans entraîner des développements parallèles dans le domaine des phénomènes financiers qui sont, tantôt générateurs de transactions économiques, tantôt en constituent l'émanation.

Mais la notion de finances couvre un vaste éventail de phénomènes. Tant le Traité de Benelux que le Traité de Rome ont fait des sélections dans ce vaste domaine et n'ont réglé que ce qu'ils considèrent comme indispensable au bon fonctionnement de l'union économique. Encore le pouvoir réglementaire est-il nuancé suivant la portée économique ou distributive des institutions financières.

Trois ordres d'idées retiennent plus particulièrement mon attention aujourd'hui : l'harmonisation fiscale, la circulation des capitaux, la coopération monétaire. Je voudrais rappeler l'état de nos relations Benelux dans ces trois domaines, puis les confronter avec les exigences du Traité de Rome.

Dans la mesure où les systèmes fiscaux modernes visent à atteindre, en dehors de la fonction budgétaire et distributive de l'impôt, des objectifs économiques directs, il faut en toiser l'incidence sur les conditions de production et de circulation des produits.

La suppression des entraves douanières va de soi.

A partir du 1^{er} juillet 1968, il ne sera plus perçu de droits de douane entre les pays de la Communauté Economique Européenne. Et le tarif extérieur commun sera mis en place. Ce tarif commun a obligé les pays de Benelux d'en rabattre un peu sur leur politique traditionnelle de tarifs à bas niveau, conforme à leur doctrine de libre échange. Heureusement le succès des négociations tarifaires dans le Kennedy round nous vaut un ajustement notable dans la direction de l'ancien tarif Benelux.

La divergence des systèmes de taxes sur le chiffre d'affaires ou de transmission est à l'origine soit de perceptions, soit d'exonérations fiscales à l'occasion du passage des frontières qui se prêtent à des manœuvres protectionnistes et discriminatoires. Aussi le Traité impose-t-il des méthodes de calcul et de perception éliminant ce risque ou cette tentation et suggère-t-il même à l'article 99 une harmonisation plus poussée.

La Commission, sur ce point, est allée au-delà du minimum nécessaire. Elle a proposé aux pays de la Communauté un nouveau système commun, qui assurera une entière transparence des charges réciproques : le système de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les pays du Benelux ont abordé celle-ci avec une indiscutable réticence pour des motifs d'ailleurs variés.

Les trois pratiquent un système de taxe cumulative à cascade plus ou moins pur.

Les Pays-Bas ont une législation nuancée, s'attachant à la réalisation de certains objectifs économiques ou sociaux et comportant de ce chef des taux variés, de nombreuses exonérations. Or, la TVA, selon la conception de la Commission doit être d'application quasi générale et comporter le moins possible d'exceptions.

En Belgique des taxes uniques ont largement éliminé les cascades et en même temps la perception chez les détaillants et certains grossistes. Or, la nouvelle taxe dans son principe donne lieu à une perception à tous les stades et accroît de ce chef le nombre

des contribuables, obligés d'ailleurs à la tenue d'une comptabilité en règle.

Le Grand-Duché est heureux que le nouveau système place enfin ses exportateurs sur le même pied que les autres, mais appréhende certaines incidences sur la structure des prix, notamment par rapport aux produits de large consommation importés de l'étranger.

Tous nous sommes fascinés par l'élégance et la logique du système, mais inquiétés par l'effort de reconversion administrative qui s'en suit.

A partir du moment où deux des trois pays limitrophes du Grand-Duché, l'Allemagne et la France, s'étaient prononcés en faveur de la TVA, mon Gouvernement n'a plus pu hésiter et s'est prononcé pour le nouveau système. La Belgique a suivi et finalement les Pays-Bas, après avoir fait valoir leurs réserves pendant de longs mois, s'y sont ralliés.

Selon la directive approuvée par le Conseil, nous aurons à prendre les dispositions législatives afférentes de façon que le système soit en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 1970.

Quels que soient d'ailleurs les problèmes pratiques que la réforme en question soulève dans les différents pays, eu égard au rôle de premier plan joué par les taxes sur le chiffre d'affaires dans nos économies et nos budgets, il faut convenir que cette unification constituera une des plus remarquables performances de la Communauté. Les difficultés une fois surmontées nous serons fiers de cette réalisation au même titre que nous nous félicitons de l'élaboration de la politique agricole.

A côté l'harmonisation des accises et autres droits frappant la consommation paraît relativement plus aisée, sauf les problèmes ardues que soulèvent les monopoles d'Etat. Dans cette matière, et malgré les divergences existant notamment dans le domaine de l'alcool, les positions de nos trois pays sont fortement rapprochées. Elles le seraient davantage et susceptibles d'une meilleure défense si au préalable nous parvenions à mettre effectivement en vigueur toutes les parties de la Convention portant unification des droits d'accise et de la rétribution des ouvrages en métaux précieux, signé à La Haye le 18 février 1950. Nous sommes tous conscients des problèmes budgétaires que cette action soulève. Il existe cependant la volonté récemment manifestée par les trois Gouvernements de procéder à un nouvel inventaire et à un examen de nos différences afin de peser les chances prochaines d'unification législative sur le plan Benelux dans ce domaine particulier.

Les organes directeurs de la Communauté se sont appliqués également à harmoniser les taxes frappant le mouvement des capitaux. Il existe des projets de directives tendant à rapprocher les législations nationales en matière d'impôts indirects frappant le rassemblement des capitaux notamment les droits de timbre et d'apport. Sur ce point il faut noter cependant que le débat s'est récemment amplifié, alors que les partenaires prennent conscience de la nécessité de développer un marché européen des capitaux. Or, cette tâche s'est avérée très complexe. Elle suppose l'élimination de nombreuses différences

de législation sur de multiples plans. Le rapport d'un groupe d'experts constitué par la Commission, déposé en novembre 1966, fournit une idée de l'envergure et de la complexité de cette tâche. J'y reviendrai un peu plus loin.

Bien que la matière des impôts directs ne donne pas lieu à des dispositions spécifiques dans le Traité, il est admis que les certaines dispositions des législations nationales y relatives peuvent influencer sur le fonctionnement du marché commun, tel qu'il est défini par le Traité. A cet égard une attention particulière est à attacher aux techniques permettant d'éviter la double imposition d'un revenu économique, aux règles fiscales régissant la concentration et la fusion d'entreprises, au traitement fiscal des filiales ainsi que des succursales, enfin aux mesures favorisant l'investissement productif.

D'une façon générale le Traité ne comporte pas de règles précises sur le rapprochement des impôts directs. Les actions de la Commission sur ce point se placent dans le cadre des articles 100 et suivants du Traité. L'article 100 dispose que „le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, arrête des directives pour le rapprochement des dispositions législatives réglementaires et administratives des Etats membres qui ont une incidence directe sur l'établissement ou le fonctionnement du Marché Commun”.

Le Traité de Benelux était lui aussi très avare de dispositions expresses en matière fiscale en dehors de la matière douanière, des accises et de l'élimination générale des discriminations au passage de la frontière. Citons cependant l'article 59 du Traité qui garantit aux sociétés constituées en conformité de la législation d'une Haute Partie Contractante de ne pas être imposées, dans l'autre Etat, pour leurs filiales et succursales, à une charge fiscale plus élevée que celle qui est supportée par les sociétés nationales similaires. Cette disposition mériterait d'être reprise par les Six.

L'exemple de Benelux montre que dans ces matières fiscales on peut et on doit se limiter à unifier que ce qui affecte directement l'échange libre des marchandises et des prestations.

La fonction sociale et distributive de l'impôt et notamment de l'impôt sur le revenu ne pourrait s'exercer sur le plan communautaire qu'au fur et à mesure que progresserait l'intégration politique.

Les problèmes fiscaux m'ont amené déjà à évoquer les impératifs de la libre circulation des capitaux et de la nécessité de voir se constituer un marché européen des capitaux.

Ensemble avec les problèmes de politique monétaire internationale, ce groupe de préoccupations et d'aspirations formera, à n'en pas douter, un nouveau gros paquet autour et à propos duquel se jouera le sort de nouveaux progrès dans la collaboration communautaire.

Ici, avant de s'engager dans la discussion du détail des formules techniques, la Communauté ferait bien de réfléchir un moment sur les objectifs qu'elle veut se fixer ainsi que sur les limites politiques de son action.

Il faut d'abord dégager la philosophie des Traités.

Pour ce qui est des capitaux, les partenaires du Benelux, conformément à leur tradition libérale en cette matière, ont inséré dans leur Traité une formule lapidaire qui exempte leur circulation „de toutes prohibitions ou entraves”. Un protocole spécial du 8 juillet 1954 explicite la portée de cette liberté notamment au regard de certaines règles découlant de la législation sur le change et les émissions de valeurs mobilières.

Les trois pays de Benelux ne devraient éprouver aucune hésitation à souscrire aux exigences du chapitre 4 du Traité de Rome qui enjoint d'ailleurs aux partenaires d'atteindre en ce qui concerne les mouvements de capitaux entre ces Etats et les pays tiers „le plus haut degré de libération possible”.

Au point de vue du mouvement des capitaux la Communauté entend donc en principe s'ouvrir largement au monde extérieur.

Pour ce qui est des mouvements intracommunautaires, je vous rappelle que l'article 67 du Traité de Rome impose la suppression progressive entre les Etats membres, pendant la période de transition et dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, „des restrictions aux mouvements de capitaux appartenant à des personnes résidant dans les Etats membres ainsi que les discriminations de traitement fondées sur la nationalité ou la résidence des parties ou sur la localisation du placement”.

Les discussions au sein des commissions ont révélé que des divergences assez prononcées peuvent se faire jour au sujet de la restriction de l'effort d'intégration à ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du marché commun. La formule signifie en tout cas que le Traité ne vise pas à l'élimination de toutes les particularités des législations financières des Etats membres. Nombreuses sont celles qui restent compatibles avec les objectifs généraux du marché commun définis au chapitre 1^{er} du Traité.

Pour la mise en œuvre de l'article 67 précité le Conseil a déjà arrêté sur proposition de la Commission en date des 11 mai 1960 et 18 décembre 1962 deux directives qui visent notamment l'élimination des restrictions de change. Une troisième directive est actuellement en cours de discussion. Elle tend à établir un meilleur équilibre entre les engagements des divers Etats membres et à éliminer un certain nombre d'obstacles non liés à la réglementation des changes, mais d'une importance aussi fondamentale, par exemple, l'admission d'émetteurs étrangers sur les marchés nationaux.

Il faut cependant se prémunir contre la tentation de voir les choses d'une façon trop simple. La libération des capitaux est intimement liée à l'élimination d'entraves multiples, d'ordre fiscal, d'ordre administratif. Elle répercute sur la politique du crédit suivie par chacun des pays. Elle se sert de cadres juridiques d'instruments et d'institutions qui ne peuvent être ajustés aussi promptement que l'on le souhaiterait. Enfin les Etats membres ne peuvent ignorer ses effets sur la politique nationale d'inves-

tissement d'une part, et sur la politique monétaire, de l'autre.

Actuellement les travaux communautaires se concentrent sur les entraves fiscales. Si l'on veut garantir au producteur de chacun de nos six pays un accès non discriminatoire au capital nécessaire pour développer son entreprise, l'harmonisation des législations doit se poursuivre sur d'autres plans encore, sans exclure la politique de crédit ou la politique monétaire.

Avant que ne se réalisent ces conditions idéales d'unicité du marché des capitaux, l'Europe serait-elle complètement dépourvue d'un marché financier intégré? Non. A la faveur de la libération déjà intervenue, entraîné par les objectifs économiques du Marché Commun, se servant de techniques financières accroissant la gamme des placements offerts à l'épargne, s'est formé d'ores et déjà un réseau de transactions que l'on peut légitimement qualifier de marché de capitaux. Il a ses caractéristiques propres. J'ai parlé d'un réseau. Effectivement la localisation des transactions n'est pas aussi nette par exemple que ne l'était dans le temps celle du marché de Londres, ou de Wall Street. Il résulte d'une collaboration constante d'institutions financières de diverses nations, qui utilisent au mieux de l'intérêt de leurs mandants et de leurs souscripteurs, les instruments et les cadres juridiques, offerts par les pays de la Communauté. En ce sens, il semble que se dégage un état de choses qui n'entraîne pas la suprématie d'une place financière déterminée. Les places financières de nos trois pays de Benelux peuvent jouer leur rôle dans ce mouvement, suivant leur tradition et leur équipement financiers propres.

La place de Luxembourg s'est affirmée, grâce à certaines particularités de sa législation financière et à sa situation spécifique, comme une espèce de catalyseur des efforts déployés par les grands établissements bancaires européens pour développer les émissions internationales, notamment en euro-dollars ou monnaies de compte. Les expériences ainsi réalisées ont contribué à l'interpénétration financière des pays européens et ont fourni des éléments d'orientation pour l'avenir.

En effet, l'on doit constater que le succès de cette première forme de marché européen des capitaux est dû en majeure partie à l'utilisation d'une monnaie qui, par rapport aux monnaies nationales des six pays, était en fait une monnaie de compte, l'euro-dollar.

Dans une conférence que j'ai faite le 21 novembre 1960, devant la Chambre de Commerce de Strasbourg, j'avais déjà attiré l'attention de mes auditeurs sur l'opportunité de faire intervenir une monnaie de compte européenne dans les transactions entre les pays membres. A cet égard il importerait de donner une définition formelle de l'unité de compte prévue notamment à l'article 207 du Traité de Rome. Les réticences à cet égard devraient être moins grandes aujourd'hui, alors que la fixation des prix agricoles en unités de compte a renforcé en un certain sens la solidarité monétaire entre les pays membres.

La référence à l'unité de compte permettrait d'autre part de résoudre le problème de la fixité des taux de change, que la Commission avait évoquée également dans son mémorandum du 31 octobre 1962 en ces termes : „L'union économique implique, en effet, au moins après la fin de la période de transition, la fixité des taux de change des monnaies des Etats membres, sous réserve de variations dans des limites très étroites. Toute modification importante provoquerait des bouleversements si profonds dans les échanges des pays que ne protégera plus aucune barrière douanière et entraînerait, à raison du prix d'intervention communautaire garanti pour les céréales et pour d'autres produits agricoles de base, des changements si soudains dans le niveau des produits agricoles et par conséquent dans le revenu des agriculteurs que le Marché Commun lui-même pourrait être mis en cause”.

Les pays de Benelux ont résolu le problème à leur niveau par des engagements stricts inscrits à l'article 12 du Traité Benelux selon lesquels ils ne procèdent à des modifications des taux de change que d'un commun accord. Sur ce point le Traité de Benelux va encore plus loin que le Traité de Rome.

Si ce problème de la fixité des taux de change n'a pas encore préoccupé particulièrement les Gouvernements, c'est que nous vivons depuis 1945 à l'ombre de la paix de Bretton Woods. Les accords multilatéraux du Fonds Monétaire International, dans le cadre desquels une certaine de nations ont accepté une discipline organisée à propos des changements de parité monétaire, sont à la base du développement ordonné du commerce mondial au cours des deux dernières décennies, développement dont nous avons tous profité. Il est d'ailleurs réjouissant de constater que, quelles que soient les divergences de vue sur le fond du problème des liquidités internationales, tous les pays acceptent comme cadre des réformes à intervenir le Fonds Monétaire International. Les pays du Benelux n'ont d'ailleurs jamais manqué d'apporter à cet organisme international une collaboration empressée et constructive.

Et néanmoins il s'avère nécessaire de resserrer davantage la discipline monétaire entre des pays aussi étroitement associés dans la poursuite de leurs objectifs économiques que le sont les pays du Marché commun. C'est pourquoi l'idée que j'ai énoncé tout à l'heure en rapport avec la définition de la monnaie de compte européenne garde toute sa valeur.

L'intégration monétaire, pour beaucoup d'experts, est encore un sujet d'épouvante ou d'aimable scepticisme. Certes, il faut aborder le sujet avec énormément de sens des réalités et se rendre compte des conséquences d'une politique communautaire dans ce domaine.

Entre la création d'un institut d'émission de signes monétaires européens, qui n'est pas pour demain pour de multiples raisons, et le status quo, il y a place pour de nombreuses phases intermédiaires et des initiatives tendant à marquer la solidarité monétaire entre les Six. Dans un exposé sur les problèmes de l'intégration financière de l'Europe que j'ai fait

à Bruxelles en 1962, j'avais esquissé un certain nombre de ces étapes.

Les événements vont d'ailleurs solliciter ces initiatives. Effectivement, depuis un an, se dessine une nouvelle approche de la solidarité monétaire des Six à propos de la position qu'ils adoptent à l'égard du problème âprement controversé, de la création de nouvelles liquidités internationales ou encore de la création d'une nouvelle monnaie de réserve. Il ne m'appartient pas de juger aujourd'hui de la valeur définitive de la position des Six telle qu'elle s'est dégagée récemment des pourparlers des six Ministres des Finances à Munich, ni des possibilités de discordance qui subsistent.

Ce qui m'intéresse au regard de mon exposé, c'est que les Six se découvrent une solidarité d'action dans un domaine qui reste dominé par un très fort particularisme national. Leur proposition d'aménager les majorités qualifiées des votes au Fonds Monétaire International de façon à donner aux voix cumulées des six pays un poids adapté à leur importance dans le commerce mondial, manifeste également cette prise de conscience. Comme M. Louis Ameye l'a écrit dans „Le Soir” du 26 avril dernier, „l'accord de Munich représente, tant sur le plan international que sur celui des relations intracommunautaires, une étape importante”.

Dans cette évolution les trois pays de Benelux ont défendu des thèses sinon toujours identiques, du moins très rapprochées. Les autorités monétaires de nos pays ne sont ni pour l'aventure ni pour l'immobilisme. Aussi leur expérience de vie en commun en Benelux, avec des engagements précis sur les parités, avec une large liberté de circulation des capitaux pourrait-elle inspirer davantage les progrès à réaliser sur le plan des Six.

Puisse mon exposé, nécessairement fragmentaire, vous avoir donné une idée de l'actualité de l'intégration financière de l'Europe. Il s'en dégage la conclusion que dans le cadre du Marché Commun et spécialement en matière financière et monétaire, Benelux peut à la fois faire état de performances, proposer des solutions, défendre des positions acquises, comme aussi parfaire ses unifications inachevées. Notre Union devrait surtout constituer un facteur dynamique pour la recherche de solutions nouvelles et originales sur le plan de la Communauté Economique Européenne, à l'heure surtout où le facteur monétaire britannique est susceptible d'entrer en scène.

En ce sens notre union Benelux, à la défense et à la promotion de laquelle les participants à ce Congrès se dévouent avec tant d'idéalisme, garde toute son actualité ! »

Voici le texte de la résolution adoptée par le vingtième Congrès Economique Benelux réuni à Luxembourg :

Le 20^e Congrès Economique Benelux réuni à Luxembourg le 26 mai sous la présidence de M. Alphonse Weicker

— souligne l'urgence croissante d'une action Benelux commune dans le cadre du Marché Commun;

- insiste particulièrement sur la nécessité de préciser les problèmes économiques et sociaux qui requièrent par priorité cette action;
- à cette fin et pour l'accomplissement d'une collaboration plus étroite entre les trois pays, invite les gouvernements à constituer dans le cadre du Traité Benelux un organe exécutif doté d'instruments suffisants;
- insiste pour que les institutions intergouvernementales deviennent, dans les matières soumises

aux compétences de l'Union, des organes de décision plus efficaces, sous réserve d'un contrôle parlementaire adéquat.

Ajoutons ici qu'à l'issue des travaux du Congrès Economique Benelux, une brillante réception fut offerte en l'honneur des congressistes par la municipalité de la Ville de Luxembourg au foyer du nouveau théâtre municipal.

La Réunion à Luxembourg de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française

Les 17 et 18 mai 1967 a eu lieu à Luxembourg la première réunion de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française, sur l'invitation de la section luxembourgeoise de cette Association, constituée au sein de la Chambre des Députés sous la présidence de M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés.

Les représentants des parlements d'une trentaine de pays avaient été invités à la réunion de Luxembourg, à savoir : la Belgique, le Burundi, le Royaume du Cambodge, le Cameroun, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, la République du Dahomey, la France, la République Centrafricaine, la République du Gabon, la République d'Haïti, la République de Haute Volta, la République de la Côte d'Ivoire, le Laos, le Liban, le Luxembourg, la République Malgache, le Mali, la République Islamique de Mauritanie, Monaco, la République du Niger, la République du Rwanda, la République du Sénégal, la République du Tchad, la République du Togo et la République de Tunisie.

L'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française, expriment la solidarité naturelle de ses membres, a pour but de prendre et de favoriser des initiatives de toute nature pour le rayonnement de la langue et de la culture françaises. Elle n'a pas d'objectif politique.

Elle entend instituer entre les parlementaires de langue française, notamment au moyen de réunions et d'échanges d'informations, une étroite coopération et encourager les manifestations de toute nature pour la défense et l'illustration de leur culture commune.

L'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française se compose de parlementaires groupés en sections nationales formées au sein des Parlements des Etats où la langue française est langue officielle, ou véhiculaire, ou bien langue fréquemment parlée. Il est formé dans chaque Etat une seule section nationale qui arrête librement ses statuts.

Les parlementaires ou représentants d'Assemblées législatives régionales, de quelque pays que ce soit,

appartenant à un Etat dans lequel n'existe aucune section nationale, pourront être admis à titre de membres associés.

Dans les pays où il existe une section nationale, tout agrément de membres relève de la compétence de cette section.

Les anciens parlementaires pourront être admis à titre de membres honoraires.

Rappelons que la section luxembourgeoise de la nouvelle Association est composée de M. Victor Bodson, président, et MM. Emile Schaus, Georges Wagner, Jean Spautz, Joseph Wohlfart et Gaston Thorn, membres.

De nombreuses personnalités, notamment les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Ministre d'Etat honoraire M. Joseph Bech, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Werner, entouré de plusieurs membres du Gouvernement, les représentants des institutions européennes et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, assistèrent à la séance inaugurale qui eut lieu au Centre européen.

C'est le Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, M. Lamine Gueye, qui prononça la première allocution en sa qualité de doyen d'âge, et qui proposa ensuite à la présidence de la nouvelle Association M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés. Cette proposition fut approuvée par tous les délégués réunis à Luxembourg.

Des allocutions furent également prononcées par M. Victor Bodson, M. Marigoh, Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun, M. Gérard Pelletin, Parlementaire canadien, M. Paul de Stexhe, Sénateur, ancien Ministre belge, Président de la section belge, et M. G. Portmann, Sénateur, Vice-Président de la section française de l'Association Internationale des Parlementaires de langue française.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés.

Allocution de M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés

« Excellences,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Nos rencontres d'aujourd'hui et de demain sont sans aucun doute uniques dans les annales du parlementarisme international.

Elles sont uniques surtout en ce sens qu'elles se tiennent en un lieu de rencontres internationales, d'ailleurs doté des derniers raffinements de la technique moderne de transmission et d'interprétation de la parole, et que néanmoins elles se passent de toute installation de traduction simultanée, alors que nous sommes dans la situation privilégiée de rassembler plus de 25 pays qui tous parlent la même langue et qui se réunissent précisément dans le but de cultiver ce patrimoine commun, qui lie à notre vieux continent européen l'Afrique en plein développement, la grande île de l'océan indien qu'est Madagascar et cette autre, Haïti, située dans la mer des Antilles et encore dans une proportion importante le Canada, qui fait partie du continent nord-américain. Les drapeaux de tous ces pays qui flottent dehors, dans le Ciel luxembourgeois, sont le symbole multicolore de notre attachement profond et volontaire à une même culture, pleine de richesses et de trésors.

Je salue avec plaisir les ambassadeurs des pays amis qui nous ont fait l'honneur de rehausser de leur présence l'éclat de cette séance inaugurale.

Je salue les Parlementaires qui ont fait des voyages parfois fastidieux pour rencontrer leurs collègues francophones du monde entier et je leur souhaite une cordiale bienvenue et un plein succès à notre travail commun. Parmi ces parlementaires, Sénateurs et Députés, je salue les présidents et vice-présidents de plusieurs Assemblées législatives qui, malgré leurs nombreuses charges, ont tenu à être présents aujourd'hui.

Parmi eux — et je m'excuse d'un éventuel oubli, qui serait bien involontaire — je cite :

Messieurs les Présidents des Assemblées Nationales du Sénégal, du Gabon, du Mali, du Cameroun, Messieurs les Vice-Présidents ou anciens Vice-Présidents des Assemblées Nationales et les Sénateurs et Députés des pays suivants, que j'énumère dans l'ordre alphabétique : la Belgique, le Canada, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, la France, le Gabon, Haïti, la Haute-Volta, le Laos, la République Malgache, le Mali, le Niger, le Ruanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Je salue enfin les représentants des institutions internationales qui ont leur siège à Luxembourg, la CECA et le Parlement Européen, et qui nous sont tellement familiers que nous les considérons depuis longtemps comme des gens de chez nous.

Et avec eux, je salue les chefs politiques et administratifs du pays, c'est-à-dire les représentants du Gouvernement luxembourgeois, notamment Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois qui a mis à notre disposition ce nouveau bâtiment, les Membres du Gouvernement et les hauts représentants de la vie judiciaire et du monde littéraire francophone.

Le but de notre Assemblée

Le 11 février j'avais adressé aux Parlements d'une trentaine de pays de langue française une lettre dans laquelle j'avais dit notamment ceci :

„Dans les pays où le français est langue nationale, langue véhiculaire ou fréquemment parlée, des chefs d'Etat, des ministres ou des parlementaires ont souligné l'intérêt d'unir leurs efforts dans le domaine culturel, pour mettre en valeur ce patrimoine commun.

C'est dans cet esprit qu'au sein de plusieurs parlements nationaux d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et même d'Asie se sont constituées des sections ayant pour but de réunir des parlementaires de langue française.

Les différentes sections nationales ont ainsi pour objet d'exprimer leur solidarité naturelle et, d'une façon générale, de prendre et de favoriser des initiatives de toute nature en vue du rayonnement de la langue et de la culture françaises, à l'exclusion de tout objectif politique.

Les sections nationales déjà existantes désirent maintenant promouvoir la formation de sections similaires dans les autres parlements des pays où la langue française est langue officielle ou fréquemment parlée.

Cette Association Internationale contribuerait à une meilleure compréhension entre parlementaires de langue française de tous pays en instituant entre eux une étroite coopération, notamment au moyen de réunions et d'échanges d'informations.

Afin de faciliter la constitution d'une telle „Association Internationale de Parlementaires de Langue Française”, la section luxembourgeoise, sur le désir de différentes sections nationales et avec leur accord, se propose de convoquer une réunion générale qui aura lieu à Luxembourg les 17 et 18 mai 1967.”

Je dois avouer aujourd'hui avec fierté que mes espérances les plus optimistes ont été largement dépassées, puisque j'ai le plaisir de recevoir les parlementaires de 25 pays qui ont répondu à notre appel, tandis que plusieurs autres pays ont répondu qu'ils sont de cœur avec nous, tout en s'excusant de ne pouvoir participer activement à cette première rencontre.

Après avoir résumé en quelques mots le but de cette première rencontre, qui sera d'ailleurs défini tout à l'heure par le travail des Commissions, je me dois d'expliquer les raisons qui ont amené les instigateurs de notre Association Internationale à tenir ses premières assises au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, dans mon pays, qui est un pays bilingue et même trilingue, le français a depuis toujours joué un rôle prépondérant. Je ferai une courte incursion dans l'histoire pour vous le démontrer.

Le Bilinguisme au Grand-Duché

Il y a 1100 ans, l'Empire Carolingien se trouvait partagé par le Traité de Meerssen, entre la France de l'Ouest (d'où dérivera la France) et la France de l'Est (la future Allemagne). La ligne-frontière, tracée selon des principes linguistiques, traversait l'actuel territoire du Grand-Duché du nord au sud, le long de ce ruisseau national qui s'appelle l'Alzette.

Le bilinguisme du Luxembourg ainsi créé se maintiendra à travers notre histoire millénaire.

A peine le comté de Luxembourg est-il constitué, que l'instruction publique (ou se qui en tenait lieu) se trouvait distribuée, à côté du latin, en deux langues vivantes.

L'abbaye de Munster, qui détenait le monopole de l'instruction, avait sa renommée de ce qu'elle attirait au même titre les élèves de Rhénanie que de Champagne, désireux de cultiver leur science.

Lorsqu'au 13^e siècle les langues nationales commencent en Europe dans les actes écrits, à prendre le dessus sur le latin, ce fut au comté de Luxembourg le français qui domina, grâce à la dynastie de Namur.

Vers 1300 les princes luxembourgeois étaient assez riches et renommés pour se permettre de briguer la couronne du Saint Empire.

Les quatre Empereurs de la maison de Luxembourg formaient la dernière dynastie qui mit l'accent sur le caractère supranational de l'immense Confédération d'Etats germaniques, latins et slaves.

C'était pour souligner le caractère universel du titre impérial qu'Henri VII engageait l'expédition d'Italie, qui devait assurer le couronnement à Rome. Sous l'égide de Dante il fut acclamé comme pacificateur, et sa tâche semblait facilitée du fait qu'il s'adressait au peuple en français. Comme les deux tiers de son armée, il ne connut effectivement guère d'autre langue.

Beau-frère et beau-père de rois de France, son fils Jean l'Aveugle rechercha la mort dans la mêlée de Crécy, autant pour défendre l'héritage de ses enfants que pour ne pas survivre à la débâcle de la Chevalerie française.

Le fils passait son enfance à la Cour de Paris, où il troquait son nom slave de Wenceslas contre celui de Charles. Le bilinguisme était tellement ancré dans la famille que cet empereur, qui est resté en même temps le plus populaire des rois de Bohême, prévint dans la Bulle d'Or que tout prétendant au titre impérial devait parler le tchèque aussi bien que l'allemand. Ce n'est que pour des raisons politiques qu'il n'y ajoutait pas le français, car lui-même était le dernier souverain qui ceignit la couronne du Royaume d'Arélat dans la vénérable cathédrale St-Trophime à Arles.

Tandis qu'il dominait l'Est de l'Europe, il avait installé dans le duché de Luxembourg son frère cadet

Wenceslas, qui unit en sa personne les duchés de Brabant et de Luxembourg. Ce prince pacifique aimait mêler ses propres vers à ceux de son ami Froissart. Et le premier poète du Luxembourg, Jean d'Yvoix, était son confident et son protégé.

L'extinction de la dynastie nationale provoquait la main-mise de la maison ascendante de Bourgogne sur le Luxembourg. Les Bourguignons, autant que leurs héritiers, les Habsbourg d'Espagne, assuraient en français la suprématie comme langue officielle.

Pendant la brève occupation française de 1684, où Vauban fit remuer chez nous en 13 ans plus de terre que les Espagnols en deux siècles, les habitants apprirent à apprécier „le pain blanc, le vin rouge et les mœurs courtoises”. Depuis lors l'amour de la France fleurit naturellement dans le cœur de tout Luxembourgeois.

Maîtres des Pays-Bas Catholiques après une longue guerre de succession, les Habsbourg d'Autriche respectaient les traditions linguistiques en maintenant le caractère officiel du français. Il fallut attendre l'occupation par les armées de la Grande Révolution pour voir imprimer tous les édits et avis officiels tant en français qu'en allemand, ceci selon le désir des démocrates de se faire comprendre par toute la population.

Je m'en voudrais de ne pas citer dans cet ordre d'idées Jacques Pelletier, écrivain et savant français, qui a écrit au 16^e siècle :

„On sait qu'au pays d'Artois et de Flandre ils tiennent toujours l'usage de la langue, et ils plaident leurs causes, et ils font leurs écritures et procédures en français. En Angleterre, au moins entre leurs princes et en leurs cours, ils parlent français en tous leurs propos. En Espagne, on y parle ordinairement français es lieux les plus célèbres. En la cour de l'empereur on n'use pour le plus d'autre langue que le français. Que dirai-je de l'Italie, où la langue française est toute commune ?”

Dans le duché de Luxembourg, confié durant plus d'un demi siècle au gouvernement de Mansfeld, le Conseil provincial — qui servait de trait d'union entre le souverain et les autorités subalternes, prononçait en dernière instance sur toutes les questions d'administration intérieure et veillait au maintien et à l'intégrité de la justice — faisait toujours, comme corps administratif, un usage exclusif de la langue française.

L'usage du français se maintenait sous les régimes hollandais et belge aussi bien que pendant les époques d'autonomie et d'indépendance, jusqu'à ce jour.

C'est son esprit de compréhension et d'adaptation sans doute qui a permis au Luxembourg d'assumer parfois le rôle d'honnête courtier et d'intermédiaire. Ce n'est pas sans hasard qu'entre les deux guerres le Luxembourg avait engagé la conclusion de bon nombre d'ententes industrielles, dont la plus importante était l'Entente Internationale de l'Acier en 1927.

Dans une époque plus récente, le Luxembourg a apporté à la Constitution de Benelux et des Communautés Européennes un apport dépassant de loin son importance numérique et même économique et

politique, et au point de vue linguistique il contribue d'une façon appréciable, au sein de ces grandes formations économiques, à assurer au français les droits acquis qui lui reviennent.

Ce n'est sans doute pas par hasard que la première des Communautés Européennes, la CECA, est venue s'abriter au pays qui avait vu naître, trente ans auparavant, son précurseur économique, l'Entente Internationale de l'Acier, et 70 ans auparavant de son inspirateur enthousiaste et passionné : Robert Schuman.

En effet, encore de nos jours et aujourd'hui plus que jamais, le français joue un rôle prépondérant dans notre vie politique, administrative, judiciaire et culturelle.

La langue française dans la vie luxembourgeoise

Il faut apprendre à nos amis étrangers, d'une façon objective et sans chauvinisme, que le Luxembourg occupe parmi les pays bilingues une place quelque peu spéciale : Il n'y a pas chez nous, comme en Suisse par exemple, une juxtaposition de plusieurs langues nationales, mais il y a superposition de deux ou même de trois langues différentes : le patois luxembourgeois, avec son rythme spécial et l'originalité de son vocabulaire et de ses tournures, ensuite l'allemand et le français.

Lorsque nos jeunes intellectuels ont à faire le choix entre deux langues littéraires qui leur ont été enseignées toutes les deux à l'école primaire et au lycée et qui se greffent pareillement sur notre idiome luxembourgeois, ils se décident pour celle des deux qui répond le mieux à leur tempérament et aux besoins de leur profession.

Si une partie de nos enseignants, de nos techniciens et de nos médecins fréquentent temporairement des universités de langue germanique, nos avocats et nos magistrats, la plupart de nos professeurs, nos candidats aux hauts postes de chefs d'administration et d'industrie trouvent un intérêt élémentaire à adopter le français. Le français est surtout notre langue judiciaire. Nos lois sont rédigées en français, nos avocats plaident en français et les parlementaires se servent alternativement, lors de leurs interventions à la tribune, du luxembourgeois et du français, ce qui ne nous empêche nullement de rédiger en allemand un compte rendu analytique des débats que nous distribuons gratuitement à tous les ménages du pays.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que beaucoup de nos intellectuels utilisent fréquemment la langue allemande, qui permet d'atteindre plus facilement les masses, qui est plus proche de notre patois luxembourgeois et qui est également moins asservie aux lois inflexibles imposées au français par une élite éprise d'ordre, de clarté, de discipline et de logique.

Il est encore un fait que pour mieux atteindre les couches de la population pour qui le français est d'un usage moins courant, les journaux politiques ont dû s'accomoder, un peu malgré eux, avec la langue allemande, qui est d'ailleurs d'un usage presque exclusif dans nos églises. Je m'empresse cependant d'ajouter que la plupart des quotidiens, en de-

hors de ceux qui sont rédigés en français, accueillent volontiers des articles en langue française, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des sujets artistiques ou littéraires.

En effet, l'élite de notre pays a parfaitement compris les raisons profondes et les avantages intellectuels de notre attachement à la langue française. Cette élite surtout considère comme un devoir de maintenir notre tradition plusieurs fois séculaire, qui est en outre une garantie de notre équilibre politique et même de notre prospérité économique et sociale.

Celui qui, dans notre pays, se désintéresserait de la culture française, participerait à une mutilation de nos plus solides traditions et consentirait à abandonner une partie précieuse de notre patrimoine culturel.

La longue prédominance du français dans notre vie publique et politique, qui remonte à notre grande comtesse Ermesinde, s'est maintenue sous toutes les dominations étrangères et a ainsi durablement forgé notre esprit national.

La comtesse Ermesinde, lorsqu'elle a en l'année 1244 accordé la charte d'affranchissement à la ville de Luxembourg, s'est exprimée dans les termes que voici, en se servant bien entendu de la langue française :

„Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Ermesinde, comtesse de Luxembourg, à tous à perpétuité. Nous voulons faire connaître à tous, tant présents que futurs, que, voulant pourvoir à la paix et à la tranquillité de nos bourgeois de Luxembourg, nous avons décidé de les gratifier d'un privilège de Liberté.”

Les bourgeois de Luxembourg sont ainsi, depuis 1244, des hommes libres.

Et c'est en hommes libres que nous restons fiers du patrimoine culturel qui nous est commun.

Nous, parlementaires de 25 pays, qui sommes réunis aujourd'hui pour sauvegarder et assurer le rayonnement de la culture française sur le plan parlementaire, nous ne poursuivons en somme pas d'autres objectifs politiques que celui défini par la Comtesse Ermesinde lorsqu'elle a affranchi les bourgeois de notre bonne ville de Luxembourg.

C'est-à-dire, nous voulons assurer et développer nos libertés et en même temps la démocratie parlementaire, qui est pour certains pays une tradition séculaire, tandis que beaucoup de nations jeunes ici représentées n'ont acquis que plus récemment leur indépendance nationale et leurs libertés démocratiques à part entière.

Quel beau présage que de constater aujourd'hui l'attachement commun à un même patrimoine culturel et intellectuel ! »

A l'issue de la séance inaugurale, les délégués se réunirent en trois commissions pour étudier les questions ayant trait aux statuts de l'Association, au programme et aux activités culturelles ainsi qu'aux relations interparlementaires.

Dans la soirée, les parlementaires de la langue française furent invités à un dîner offert par le

Président de la Chambre des Députés et de la section luxembourgeoise de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par le Président de la Chambre des Députés, M. Victor Bodson, et par le Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, M. Lamina Gueye.

Le 18 mai, après diverses réceptions officielles et la visite du pays, les parlementaires de langue française se réunirent en séance plénière au cours de laquelle furent présentés et approuvés les statuts de la nouvelle Association et les rapports des différentes commissions. De nombreuses résolutions furent également adoptées concernant notamment la promotion de la langue française, l'échange d'informations entre les parlements des pays membres de l'Association, la constitution d'associations nationales de solidarité

francophone et d'une union internationale, la coopération pour la défense de la langue française dans les organismes internationaux, la coopération linguistique, le marché commun du matériel culturel, les recherches pour une aide commune aux pays en voie de développement, la coopération en matière de presse, l'émission d'un timbre, l'organisation d'émissions de radio et de télévision sur le monde francophone, etc.

Rappelons qu'en marge des travaux de la réunion de Luxembourg, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait reçu en audience au Palais grand-ducal une délégation de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française, en présence de M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés et Président de la nouvelle Association.

Le Congrès International pour le Progrès Social à Luxembourg

Le 24 avril 1967 a eu lieu au Centre Européen à Luxembourg la séance solennelle d'ouverture du Congrès International pour le Progrès Social, placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg.

Le comité de patronage du congrès comprenait notamment le Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, le Président ff de la Haute Autorité de la CECA, le Directeur Général du Bureau International du Travail, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Vice-Président et les membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat et le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le Congrès de Luxembourg, auquel prirent part environ 150 délégués venant de neuf pays, était consacré aux thèmes suivants : « Les jeunes face à la vie sociale » et « La mobilité de la main-d'œuvre. »

Rappelons que l'Association Internationale pour le Progrès Social est née en 1925 de la fusion des trois organisations suivantes : Le Comité International des Assurances sociales, fondé en 1899; L'Association Internationale pour la Protection légale des Travailleurs, fondée en 1900; L'Association Internationale de la Lutte contre le Chômage, fondée en 1910.

Elle est constituée par des associations nationales pour le progrès social. Ces associations nationales jouissent d'une très grande autonomie vis-à-vis de l'Association Internationale et cela tant au point de vue de leur organisation que de leurs activités.

Les buts de l'Association Internationale pour le Progrès Social et ceux de ses associations affiliées peuvent être résumés comme suit : l'étude objective de questions sociales, la préparation de l'opinion publique en faveur des réformes sociales, une propa-

gande pour la ratification et l'application des conventions internationales du travail et de tous accords internationaux tendant à l'amélioration des conditions sociales.

L'activité de l'AIPS se poursuit par une collaboration très étroite des partenaires sociaux et des institutions intéressées à la solution des problèmes sociaux. Elle se manifeste par la publication de travaux d'études, soit sur le plan national, soit sur le plan international, et par la tenue de congrès internationaux, lors desquels un ou deux problèmes sociaux d'actualité sont examinés et discutés par une confrontation de la situation dans les différents pays. Les congrès peuvent aboutir soit à des résolutions, soit à des conclusions, soit à de simples constatations.

Les congrès d'après-guerre ont eu lieu à Luxembourg (1951), Bâle (1953), Milan (1956), Liège et Bruxelles (1958), Berlin (1961) et Bordeaux (1964). Les principaux sujets traités lors de ces congrès ont été :

Le travail des femmes, le salaire garanti, les conséquences de l'automation dans les pays développés, les jeunes d'aujourd'hui hommes de demain, l'évolution de la notion de progrès social, les relations humaines dans l'entreprise, les conséquences de l'industrialisation dans les pays sous-développés, l'évolution du salariat, la condition agricole, les problèmes des travailleurs migrants, la formation professionnelle instrument de progrès social, la situation des personnes âgées et d'autres encore.

La séance d'ouverture du Congrès International pour le Progrès Social, à laquelle prit part Son Altesse Royale le Grand-Duc, entouré des membres du Corps diplomatique, des représentants des institutions européennes et des personnalités de la vie politique et sociale luxembourgeoise, fut ouverte par une allocution de bienvenue de M. Paul Schleimer,

Président de l'Association Internationale pour le Progrès Social. Des allocutions furent ensuite prononcées successivement par les représentants du directeur général du Bureau International du Travail et du Président ff de la Haute Autorité de la CECA, par M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, et M. Antoine Krier, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Président du comité d'organisation. Nous reproduisons ci-après le texte des deux dernières allocutions :

Allocution de M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale

Les jeunes face à la vie sociale

C'est un fait que pendant de longues années nos préoccupations les plus pressantes dans le domaine social ont porté presque exclusivement sur l'amélioration de la condition des économiquement faibles, et que l'objectif principal que l'action politique se donnait fut la répartition juste et équitable du revenu national sur l'ensemble des couches sociales du pays. Tour à tour l'Etat se penchait sur le sort des salariés, des mal-logés, des retraités, des indigents, et s'appliquait à les faire bénéficier du relèvement général du niveau de la vie.

Aujourd'hui nous nous rendons compte que la politique la plus opportune ne résiste pas à l'usure dès qu'elle commence à se figer dans ses spéculations traditionnelles et à être soustraite à ses contextes économiques et sociaux.

Votre association l'a fort bien compris, puisqu'elle avait déjà choisi comme thèmes de ses travaux des sujets aussi variés que le travail des femmes, le salaire garanti, les conséquences de l'automatisation dans les pays développés, l'évolution de la notion de progrès social, les relations humaines dans l'entreprise, l'évolution du salariat, la condition agricole, et j'en passe.

Cette fois-ci l'un des sujets de vos débats vous met en contact avec un très vaste secteur de la vie en société, le même qui ces derniers temps a défrayé les chroniques et commence, fort heureusement d'ailleurs, à préoccuper les sociologues et les éducateurs.

Le problème de la jeunesse.

En dépit du fait que la jeunesse constitue l'infrastructure de la pyramide sociale que nous avons péniblement érigée au cours d'un demi-siècle, on connaît mal les jeunes d'aujourd'hui, à force de les avoir ignorés et d'avoir jaugé leur comportement suivant des critères immuables et rigides que nous enseignons l'ordre public. Pour beaucoup, la jeunesse constitue un immense réservoir de puissance économique, qu'on a intérêt à ménager. D'autres considèrent ses débordements, parfois inquiétants, comme des extras d'un phénomène démographique et sociologique. Ils espèrent qu'à force d'y appliquer les remèdes éprouvés, les choses finiront par rentrer dans l'ordre et que le fameux conflit des générations s'apai-

sera au terme d'une irrémédiable débauche d'éclats juvénils.

Fort heureusement nous ne sommes pas tous à penser de la sorte. Les crises que traverse la jeunesse d'aujourd'hui ne sont certainement pas passagères. Elles résultent tout simplement de l'appréciation des conditions de vie qui est différente chez les jeunes et chez les générations plus âgées. Le monde que les jeunes découvrent est un monde plein de complexités et de contradictions, que leurs aînés ont assimilé au point de ne plus en être choqués.

Or, les jeunes ne comprennent pas les formules, les méthodes, les idées qui jusqu'à présent ont permis à leurs aînés d'asseoir leur domination en dépit de l'évolution vertigineuse de la science et de la technique, en dépit de l'incroyable explosion démographique dans le monde, malgré les perspectives tantôt terrifiantes, tantôt exaltantes que nous entrevoyons, mais que nous n'arrivons pas à conjurer.

Pour la plupart des jeunes, les hommes en place sont bel et bien dépassés par les événements.

Et à défaut de pouvoir substituer leurs propres visions à celles de leurs anciens, ils se replient sur eux-mêmes, refusent de se livrer, et se cantonnent dans une attitude que d'aucuns se plaisent à qualifier de négative.

En nous penchant sur le problème des « jeunes face à la vie sociale », ces aspects proprement psychologiques et moraux de la question ne vont point vous échapper. Et j'espère que vous n'allez pas vous laisser tenter par l'idée que l'analyse clinique de l'âme des jeunes vous autorise à entrevoir une solution à leurs problèmes.

Pour aider les jeunes, il faut certes les comprendre; mais pour les comprendre, il faut nous créer une nouvelle jeunesse.

L'intégration des générations montantes dans la vie sociale comporte de notre part une réelle abnégation; celle qui consiste à nous éclipser derrière ceux qui détiennent la clé de l'avenir, en raison de leurs énormes ressources restées intactes, en raison de leur vision inaltérée par l'usure des affaires et du monde, en raison de leur privilège intouchable que leur confère précisément la jeunesse.

« Les jeunes d'aujourd'hui, hommes de demain » tel fut le sujet des discussions d'un de vos récents congrès.

J'aimerais aller au-delà et vous engager à presser votre pas et à brûler les étapes. N'attendons pas pour confier aux jeunes une partie de la responsabilité dans la société jusqu'à ce qu'ils aient sagement muri. Si nous ne virons pas cap dès maintenant, qui sait, peut-être il n'y aura de demain, ni pour eux, ni pour nous.

Aussi faudra-t-il associer dès maintenant les jeunes à la solution des grands problèmes de l'heure : la faim dans le monde, l'aide aux pays en voie de développement, l'humanisation de structures sociales et économiques, la création de l'école moderne, le maintien de la paix dans le respect de la justice et de la liberté.

C'est un risque à prendre, mais en le prenant qu'avons-nous à perdre ?

**Allocution de M. Antoine Krier,
Ministre du Travail**

« Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

J'ai le privilège de prendre la parole à cette tribune dans une double qualité.

Comme président du comité d'organisation de ce congrès je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement le Comité directeur et le Conseil international de l'Association Internationale pour le Progrès Social pour l'honneur qu'ils nous ont fait et pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en nous confiant l'organisation du Congrès de Luxembourg. Nous sommes un petit pays et nous n'avons ni les possibilités ni les moyens dont disposent nos grands voisins, mais nous avons essayé de faire de notre mieux pour que ce congrès puisse se ranger en tout honneur dans la liste des congrès précédents.

D'un autre côté je voudrais féliciter l'Association Internationale pour le Progrès Social tout aussi bien que ses sections nationales d'être parvenue à s'occuper de l'étude et de la solution des problèmes sociaux dans une collaboration étroite entre le patronat, le salariat et les institutions à caractère social.

L'activité de l'Association Internationale pour le Progrès Social est très heureuse et permet certainement de promouvoir des réformes ou des réadaptations sociales. Je ne puis que l'encourager dans la voie dans laquelle elle s'est engagée et souhaiter qu'elle rencontre comme par le passé l'appui moral des gouvernements et des organisations internationales européennes.

Comme Ministre du Travail et de la Sécurité sociale les problèmes sociaux me tiennent tout particulièrement à cœur. Jour par jour je suis confronté avec eux et l'aide apportée dans ce domaine par des milieux non gouvernementaux m'est précieuse.

Parmi les deux thèses du Congrès de Luxembourg celui de la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre national rentre directement dans mes attributions ministérielles.

Le fait d'avoir limité le thème au cadre national démontre que l'Association Internationale a l'intention de le traiter à fond. Sans vouloir anticiper sur le rapport général qui est présenté au congrès et sur la discussion qu'il suscitera, il est un fait que la main-d'œuvre d'aujourd'hui est en grande partie domiciliée à une distance plus ou moins grande du lieu de travail. Bien que les moyens de communication modernes permettent des déplacements journaliers rapides et commodes il se pose pour les travailleurs forains des problèmes particuliers : perte de temps, fatigue supplémentaire, frais de déplacement, répercussion sur la vie de famille et bien d'autres.

Ces problèmes sont évidemment moins poignants dans un petit pays tel que le nôtre où les distances ne sont pas très grandes, néanmoins ils existent et il n'est pas inutile de se pencher sur eux.

Je conçois que dans de plus grands pays les migrations de la population active posent des problèmes autrement complexes et certainement plus difficiles à résoudre : En dehors de la mobilité géographique, intervient souvent la mobilité professionnelle, la situation du marché du travail, le manque de logements, la désertion de certains secteurs économiques pour d'autres, ainsi qu'un tas d'autres problèmes.

Qu'il me soit permis à l'ingrès du Congrès International pour le Progrès Social et formuler quelques réflexions sur le problème complexe qu'est la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre.

Condition essentielle d'une adaptation rapide des structures économiques aux exigences du progrès technique la mobilité professionnelle devient un véritable facteur d'expansion économique dans la mesure où elle satisfait les besoins croissants d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Le perfectionnement professionnel constitue par ailleurs un instrument efficace de promotion sociale des travailleurs.

L'élévation du niveau culturel et l'adaptation de la politique de l'enseignement aux besoins de l'économie constituent les conditions fondamentales nécessaires au développement d'une politique de mobilité professionnelle et de promotion sociale. L'extension des moyens de formation et de recyclage des travailleurs seront les impératifs de la mobilité sociale.

Inévitable du fait du progrès technique et nécessaire à la croissance économique, la mobilité géographique n'est valable qu'à la condition que soient résolus les problèmes du logement, des transports, des équipements collectifs de la formation professionnelle et de la réadaptation. En aucun cas la mobilité géographique ne doit conduire à l'allongement de la durée du travail.

Nombreux sont les pays dans lesquels le développement de la formation professionnelle n'est pas allé de pair avec l'expansion économique. Le pourcentage de ceux qui ne bénéficient pas d'une formation appropriée après leur obligation scolaire est relativement élevé. Il est un fait que les besoins en main-d'œuvre qualifiée s'accroissent corrélativement au développement économique. Débarrassons-nous de ce frein à l'expansion formé par les non-qualifiés en dotant notre jeunesse de la formation nécessaire pour en faire la main-d'œuvre qualifiée tant réclamée par nos économies nationales.

Que cette formation pour être viable dans le futur soit polyvalente afin de permettre une orientation adéquate, une spécialisation efficace et une adaptation rapide du travailleur à d'autres emplois et fonctions.

Il incombe à votre congrès de détecter tous ces problèmes, de les étudier sous leurs différents aspects et d'essayer de trouver des solutions au moins à certains d'entre eux.

Vos travaux pourront être une aide sérieuse pour la planification de la main-d'œuvre dans le cadre national. Ils serviront en outre les travailleurs intéressés tout aussi bien que l'économie nationale.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale suivra avec beaucoup d'intérêt vos travaux et il espère qu'ils aboutiront à des conclusions qui cadrent avec le but de votre association et qui sont de nature à promouvoir le progrès social.

Je souhaite à vos travaux tout le succès qu'ils méritent et dès à présent je tiens à remercier vivement tous ceux qui collaborent à ce congrès et le mèneront à bonne fin. »

L'Inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg

Le 25 mai 1967 a eu lieu la cérémonie d'inauguration de la 19^e Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les membres du Corps diplomatique, les représentants des Institutions européennes, les personnalités de la vie politique, industrielle, financière et commerciale ainsi que de nombreux invités d'honneur étrangers.

La 19^e Foire Internationale de Luxembourg, à laquelle participèrent officiellement la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Italie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, comptait en 1967 un total de 1 820 exposants représentant une quarantaine de pays, contre 1 717 exposants en 1966. Les principales participations par ordre d'importance étaient : la République Fédé-

rale d'Allemagne avec 572 exposants (584 en 1966), la Belgique avec 329 exposants (306 en 1966), le Luxembourg avec 299 exposants (260 en 1966), et la France avec 272 exposants (245 en 1966).

Des allocutions furent prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture par M. Georges Thorn, Président de la Foire Internationale, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, qui représenta M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale, empêché d'assister à la cérémonie d'ouverture, et par M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Président d'honneur de la Foire Internationale de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte des deux premières allocutions à titre de documentation :

Allocution de M. Georges Thorn, Président de la Foire Internationale de Luxembourg

« Altesses Royales,

C'est avec une profonde émotion, alliée cependant à une très grande joie, qu'en ma qualité de nouveau Président de la Foire Internationale de Luxembourg, j'ai l'honneur et le privilège de m'adresser à Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse, pour Leur souhaiter la bienvenue dans cette enceinte et Les remercier de l'intérêt qu'Elles n'ont jamais cessé de témoigner à la vie et au développement de notre Foire. Leur Auguste présence nous est un précieux encouragement, car elle symbolise de façon concrète la confiance que jusqu'ici Leurs Altesses Royales ont daigné accorder à l'œuvre entreprise par mon prédécesseur. Que Leurs Altesses Royales en soient sincèrement remerciées.

J'espère qu'à l'avenir notre Foire continuera à se montrer digne de cette confiance.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de saluer Messieurs les Ambassadeurs, Ministres et Chargés d'Affaires accrédités auprès de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc de Luxembourg, de même que les Autorités de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de la Communauté Économique Européenne, de la Cour de Justice et du Conseil spécial de Ministres qui, par leur présence, rehaussent l'éclat et le

prestige de notre fête. Nous vous en sommes à tous très reconnaissants.

En m'adressant à vous, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la sollicitude qu'à toutes occasions vous avez toujours été prêt à apporter à l'œuvre dont nous fêtons aujourd'hui le 19^e anniversaire. Sous votre parrainage je suis convaincu que

vous lui avez donnée dès son origine ne sera pas trahi par les événements.

Votre présence parmi nous, Monsieur le Premier Ministre, Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement, nous honore profondément et nous vous remercions très sincèrement de vous être soustraits pendant quelques heures à vos charges et responsabilités qui, nous le savons, sont lourdes en ces moments de conjoncture difficile. Aussi interprétons-nous votre présence comme un encouragement à redoubler les efforts d'initiative dans tous les secteurs de notre économie.

En m'adressant à Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et aux Echevins et Conseillers de la Municipalité, je voudrais leur dire ma reconnaissance pour la très cordiale collaboration qu'à chaque occasion ils n'ont cessé de manifester à l'égard de notre Foire. Personnellement, j'ai été très heureux d'en faire tout dernièrement encore la constata-

tion. Ce climat de bonne entente est un excellent présage pour l'avenir.

C'est avec plaisir que je salue également la présence du représentant de Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Luxembourg.

Comme chaque année, nous sommes heureux de compter parmi nos invités Messieurs les Gouverneurs, Préfets et Maires, Messieurs les Membres des Chambres de Commerce et des Fédérations, Messieurs les fonctionnaires de nos administrations, Messieurs les représentants des Foires étrangères, Messieurs les représentants du monde industriel, commercial, agricole et artisanal et tant d'autres personnalités éminentes qui nous font l'honneur de participer à notre grande journée.

Je voudrais aussi m'adresser à la presse tant écrite que parlée et lui exprimer à cette occasion toute notre gratitude pour les éminents services que chaque année elle rend à notre Foire. Sans elle, sans son aide précieuse, nous ne serions pas en mesure de faire connaître au grand public nos réalisations, nos initiatives, nos préoccupations et nos espoirs.

Il me tient enfin à cœur de remercier tous nos exposants luxembourgeois et étrangers du grand effort qu'ils n'ont pas hésité à faire pour rendre notre Foire d'année en année plus belle et plus attrayante.

Le soutien et la sympathie qu'à ce point de vue nous apportent les participations officielles et je citerai celles de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Italie et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ne peuvent être oubliés et je prie leurs représentants ici présents d'accepter nos très vifs et très sincères remerciements.

D'un an à l'autre le nombre d'exposants est passé de 1717 à 1820, se recrutant parmi 40 pays de toutes les parties du monde. Cette constatation démontre une fois de plus l'attrait remarquable que notre Foire exerce sur l'étranger et le rayonnement dont elle bénéficie. Cette augmentation du nombre de stands n'a cependant pu être réalisé que grâce à certains moyens de fortune et à l'ingéniosité de la Direction de la Foire, car au même moment, nous avons été amenés à notre grand regret, faute de place, à devoir refuser à plus de 200 firmes la possibilité d'exposer leurs produits chez nous. Nous touchons ici du doigt un des points névralgiques dont la persistance ou la résolution déterminera d'ici peu l'avenir même de notre Foire.

Sous l'impulsion énergique et remarquablement dynamique de mon prédécesseur Monsieur Alphonse Weicker, à qui je tiens à rendre hommage à l'occasion de la manifestation qui nous réunit ce matin, la Foire Internationale de Luxembourg a pris, au cours des années passées, sous sa présidence, un essor et un développement tels que nous nous trouvons aujourd'hui dans l'impossibilité matérielle de satisfaire les demandes d'emplacement qui nous sont faites.

Dès le mois d'octobre dernier nous avons dû clôturer nos engagements parce que la place manquait. Il est inutile de dire que dans de pareilles conditions nous n'avons pu songer à aucun moment à lancer

hors de nos frontières une action quelconque de publicité pour attirer chez nous plus d'exposants étrangers. Voilà exprimée en quelques mots la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement et qui, si nous n'y prenons garde, deviendra intenable à bref délai.

En effet, si nous ne cherchons pas à remédier à cet état de choses, si nous ne cherchons pas à étendre et à agrandir notre Foire, nous finirons par décevoir la confiance que nous portent tant nos exposants que nos visiteurs. Notre Foire, qui, au cours des années, avait acquis partout dans le monde un prestige grandissant, retombera au rang d'une petite manifestation à caractère local, alors qu'au même moment les foires des pays qui nous entourent continueront à prendre de l'extension.

C'est là le grand danger qui nous guette. Encore est-il temps de réagir, si nous voulons tous ensemble consentir les efforts qu'exige la situation. Une chance s'offre à nous — et je la considère comme unique — grâce aux dispositions d'aménagement du plateau du Kirchberg, où nous pourrions disposer d'un emplacement de près de 25 hectares pour la création d'une nouvelle Foire conçue d'après les principes les plus modernes. Du même coup nous aurions donné une solution au double problème de la place à réserver aux exposants et à celui non moins brûlant des possibilités de parking pour nos visiteurs.

Ceci dit, je voudrais tout de suite rassurer ceux qui pourraient craindre qu'en disposant au Kirchberg d'un emplacement aussi vaste, nous pourrions être amenés à y créer une Foire dont l'étendue et les dimensions seraient sans proportions avec les besoins réels du pays. Loin de moi cette idée. Je crois, bien au contraire, que l'extension à donner à notre Foire doit être mesurée, en tenant un compte raisonnable des circonstances du moment, mais sans pour autant oublier les nécessités d'expansion qui nous seront imposées dans l'avenir. Il faut que ceux qui nous succéderont puissent, dans dix ou vingt ans, faire face à ces nécessités nouvelles et ne pas se trouver à leur tour dans la situation pénible où nous sommes aujourd'hui.

Le Marché Commun au sein duquel nous vivons est en perpétuelle évolution, à la recherche d'une expansion toujours accrue de l'économie, expansion que nous souhaitons car elle conditionne l'amélioration du sort de chacun de nous. Nous sommes obligés de suivre ce mouvement, si nous ne voulons pas rétrogarder et mourir de sclérose ou d'apoplexie lente. Car qui n'avance pas, recule.

Je crois très sincèrement que le pays tout entier nous sera reconnaissant si nous parvenons à faire sortir notre Foire de l'immobilisme dans lequel elle risque de s'enliser, en lui ouvrant les espaces plus vastes du Kirchberg. Une nouvelle Foire, conçue dans un style simple mais avec tous les avantages qu'offre aujourd'hui la technique moderne rencontrerait, j'en suis sûr, auprès de tous nos exposants et visiteurs, le plus grand succès.

Son aménagement devrait être prévu de telle façon qu'en dehors de notre grande manifestation annuelle et de l'organisation de salons spécialisés à caractère

international, il soit possible d'y tenir annuellement un certain nombre de congrès qui apporteraient à la Ville de Luxembourg une renommée nouvelle en tant que „Ville des Congrès”.

Je souhaite qu'on ne se méprenne pas sur mes paroles et que personne ne pense que je cherche à faire l'apologie du gigantisme à tout prix; je crois très sincèrement que notre petit pays de par sa situation géographique, au cœur même du Marché Commun, avec une capitale dont le renom européen n'est plus à faire, au milieu d'une grande région économique qui s'étend bien loin autour de nos frontières, retirerait d'une nouvelle foire, avec toutes ses possibilités d'expansion, des avantages intéressants pour son économie.

L'éventail des produits exposés et offerts pourrait enfin s'ouvrir plus largement que cela n'a été le cas jusqu'à présent, on jetterait ainsi les bases d'une future Foire d'échantillonnage dont l'attraction ne manquerait pas de s'exercer sur beaucoup d'acheteurs étrangers.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse si cet exposé a peut-être été un peu long, mais je désirais en tant que nouveau Président de la Foire Internationale de Luxembourg vous faire part, au moment où nous célébrons la 19^e anniver-

Allocution de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale

« Altesses Royales,

Il est devenu de tradition que Vous honorez de Votre haute présence la séance inaugurale de la plus grande manifestation commerciale de l'année.

Vous soulignez ainsi Votre intérêt pour l'évolution économique, marque qui est d'autant plus précieuse à une époque, non pas caractérisée par le pessimisme, mais par une série de problèmes sérieux.

Veillez accepter, Altesses Royales, l'expression de notre pleine gratitude pour l'encouragement que Vous ne cessez de nous prodiguer.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Il appartient au Ministre de l'Economie Nationale de dresser le bilan économique le jour de l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg, de cette Foire qui rappelle fort opportunément la primauté de l'économie, dont l'allure conditionne notre mode de vie de même que l'obligation d'en suivre en permanence le cheminement.

Je tâcherai donc de dégager certaines lignes de force, d'éclairer l'un ou l'autre secteur, de formuler certaines réflexions et suggestions et d'énoncer quelques idées sur la politique économique et sur la mission de la Foire.

saire de son existence, de mes préoccupations en ce qui concerne l'avenir de notre belle et grande manifestation.

Je suis d'ailleurs convaincu qu'avec l'aide et l'appui des Autorités supérieures du pays et de la Ville de Luxembourg nous trouverons tous ensemble les moyens qui nous permettront de sortir des difficultés actuelles.

Pour illustrer l'intérêt que les Autorités gouvernementales portent au développement de notre entreprise — et je profite de cette occasion pour les en remercier très chaleureusement — je rappellerai simplement les paroles réconfortantes qu'a prononcées l'année dernière, à cette même tribune, notre Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie dans le passage de son discours qui traitait précisément de la création d'une nouvelle Foire :

„Des investissements tels que la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et pourquoi ne pas le citer ici, la construction d'une nouvelle Foire, méritent en tout cas de passer en toute première position dans la liste de priorité. Il sied mal dans cette enceinte de s'attaquer à la micromanie, alors qu'il est constant que les organisateurs doivent refuser la participation de quelques centaines d'exposants faute de place.”

Monsieur le Ministre, votre déclaration d'il y a un an était une promesse que vous adressiez à mon prédécesseur. Je souhaite que sous ma présidence cette promesse devienne réalité. »

Qu'on ne me tienne pas rigueur de mon franc-parler, de quelques points destinées à débayer des équivoques ou à corriger des jugements erronés.

Dans l'enceinte d'une Foire Internationale, les projecteurs sont braqués sur le moindre recoin.

Le langage à y employer doit dès lors être direct et sans fard.

Commençons par relever quelques traits marquants de la situation économique.

Malgré le ralentissement des investissements industriels, les difficultés du marché sidérurgique et une stabilisation des investissements publics, la croissance de la formation brute de capital se poursuit à un rythme modéré.

L'évolution des dépenses de consommation s'est accélérée au Luxembourg comme dans l'ensemble de la Communauté.

La demande extérieure n'a plus été aussi vive, tandis que la demande intérieure marquait une légère accélération.

L'examen des indices corrigés de la production industrielle signale en général une évolution peu satisfaisante.

Parmi les industries extractives, notons la production en hausse de minerai de fer de 3,4% en 1966 par rapport en 1965.

Quant aux industries manufacturières, les taux de variation annuels de 1966/1965 sont favorables pour ce qui est des industries de denrées alimentaires et des industries des boissons et des tabacs.

Les indicateurs font ressortir la continuation de la régression structurelle dans l'industrie textile, l'industrie du bois et le secteur des chaussures et des articles d'habillement.

Les secteurs de l'impression, de l'édition et des produits minéraux non métalliques accusent une légère régression, plutôt d'ordre conjoncturel.

La production d'acier avec 4,4 millions de tonnes et celle de fonte avec 3,9 millions de tonnes en 1966, reflètent des taux de régression par rapport à 1965, de 4,3 à 4,4%.

Les taux de croissance du produit national brut en termes réels ont été de 1,5% en 1965 et de 2% en 1966. La prévision de 2,5% pour 1967 est sans doute quelque peu optimiste.

L'indice relatif aux industries chimiques et parachimiques, ne peut pas encore tenir compte des usines nouvellement implantées, qui pour les $\frac{2}{3}$ appartiennent audit secteur. Il ne fournit pas d'indication valable tant que les données chiffrées manquent de comparabilité d'une année à l'autre.

Cet état de choses demande une mise à jour prochaine, si l'on songe que dans les quelque 36 entreprises nouvellement installées, des investissements de l'ordre de 5,2 milliards ont été réalisés et qu'environ 4800 emplois nouveaux ont été créés. Le secteur chimique y est prépondérant. La lecture des indicateurs économiques doit dès lors se faire, compte tenu de la réserve signalée, ce qui n'invalide tout de même pas les constatations relatives aux tendances dans les autres secteurs.

Il m'est couramment reproché que les investissements diminuent les dernières années et que les nouvelles installations se fassent plus rares.

A cela, il convient de répondre sur un triple plan.

Les investissements réalisés en 1966 par les entreprises installées de récente date et les entreprises nouvellement créées totalisent quelque 800 millions de francs, ce qui représente le sixième de la valeur globale des investissements imputable aux nouvelles industries.

Il s'agit de 8 cas d'investissements, dont 4 ont trait à la création de nouvelles entreprises :

La S.A. Uniroyal a investi en 1966 cent millions de francs environ. Une entreprise de moyenne envergure, la S.A. Eurôcast, a fait des investissements initiaux de 40 millions de francs, tandis que deux nouvelles entreprises de petite taille ont investi ensemble 17 millions de francs.

Dire que ce résultat n'est que la seule suite logique des investissements de départ, c'est faire preuve d'aberration ou de mauvaise foi, puisque les initiatives de développement ont été encouragées et poussées par mon Ministère.

Je dirai ensuite qu'à une époque caractérisée par la régression — et elle s'est manifestée et se manifeste de façon plus brutale dans d'autres pays — le Luxem-

bourg n'est pas outillé à la perfection, pour redresser le courant et convaincre les investisseurs qui hésitent.

En troisième lieu, il faut se rendre à l'évidence que nos moyens de bord sont limités.

La mise en œuvre de projets intéressants est précédée d'une comparaison minutieuse des avantages concédés dans les pays du Marché Commun. Si nous pouvons aligner une série d'avantages, nos partenaires ont évidemment des possibilités budgétaires qui nous font défaut.

Je suis le dernier à préconiser la surenchère de subventions nationales.

La compétition est cependant ouverte. A voir petit, en égrenant les avantages au compte-goutte et en raisonnant dans le court terme, nous n'avancerons pas. Pour ma part, j'ai résolu de relancer la politique d'industrialisation. Plusieurs projets d'envergure sont en instance d'examen, voire dans la phase de négociations concrètes.

Bientôt, la loi-cadre renouvelée et modifiée sera en application et elle rétroagira au 1^{er} janvier 1967. La soudure sera ainsi opérée avec 1966. L'investissement productif sera encouragé sélectivement, bien que de façon non-discriminatoire. C'est l'effort qui sera primé, ce qui exclut la pratique de l'arrosoir.

Faisons face aux problèmes.

Les apeurés qui craignent le trop-plein ou les caudex indus — et qui documentent, soit dit incidemment, une belle ignorance des mécanismes économiques — ne doivent pas être écoutés.

Ils sont d'ores et déjà dépassés par les faits. En revanche les pouvoirs publics doivent reprendre conscience de la mission incombant à tout Etat moderne; ils doivent perfectionner l'arsenal des mesures de stimulation, mettre en place l'infrastructure nécessaire et déterminer la tâche de l'équipe des négociateurs pour en faire une véritable force de frappe. Ni la puisillanimité ni des considérations à courte vue ne seront payantes.

Dans le même contexte, une réflexion complémentaire s'impose.

Dans la mutation en cours, certaines structures se désarticulent. De nouvelles synthèses se forment. Des entreprises, exposées d'autant plus à la conjoncture en baisse qu'elles sont structurellement frappées, disparaissent.

Si je fais le compte de pareils cas, je constate que nous l'avons échappé belle en comparaison avec certains développements à l'étranger.

A cet égard, deux écueils sont à éviter.

Le sort des travailleurs touchés doit être pris en mains efficacement. C'est une affaire de prévention, d'orientation, de formation et de réemploi rapide.

Cette préoccupation sociale essentielle ne peut conduire cependant à la fixité immuable des emplois.

De leur côté, les entreprises en difficulté, qui par ailleurs réclament leur liberté de manœuvre, leur responsabilité et leur pouvoir de décision, ont à se défaire de cette habitude de s'en remettre à l'Etat, lorsqu'une gestion d'incapacité conduit à la cessation

ou que le progrès impose sa loi. Le rôle économique de l'Etat est décidément différent. Il doit orienter et stimuler le développement, faciliter la reconversion. Il doit prendre soin des intérêts combien légitimes des travailleurs. Il n'a pas à se substituer à des entreprises défaillantes ou à maintenir des structures dépassées.

La politique économique et industrielle doit être vue globalement.

Elle doit être active et cohérente. Son application demande dès lors une mise en œuvre concertée, conforme aux objectifs fixés.

Dans différents domaines, des équivoques tenaces continuent à avoir cours.

Quant aux classes moyennes que je souhaite fortes et propères, j'approuve l'idée qu'une loi-cadre spécifique vienne faciliter l'adaptation et le renforcement de cette classe médiane importante.

L'essentiel est qu'on poursuive cet objectif dans le cadre d'une politique économique d'ensemble.

La même réflexion vaut pour l'agriculture. Ici encore, l'effort pour mettre en place l'infrastructure nécessaire est essentiel.

Il faut tendre cependant à l'équilibre dans la concurrence. Le juste dosage est à faire entre la puissance centralisatrice de la profession agricole et les intérêts du secteur para-agricole.

Quant aux instruments économiques et industriels proprement dits, ce n'est pas le moment pour les énumérer et les commenter.

Voyons plutôt quelques lacunes à combler, quelques liens à renforcer.

J'ai rappelé tantôt l'urgence de mettre en vigueur la loi-cadre économique, renouvelée et perfectionnée. La politique industrielle doit s'articuler autour de trois objectifs essentiels :

- la diversification industrielle et la consolidation des entreprises grâce aux investissements productifs;
- la mise en place d'infrastructures industrielles;
- l'amélioration qualitative.

De par l'éclairage sectoriel que l'application de cette loi facilite, une contribution utile est faite à une meilleure connaissance des engrenages économiques.

Je ne rappelle pas ici d'autres initiatives qui concourent pour obtenir ce même but. Cette connaissance des paramètres, il faut la parfaire. La programmation indicative est à ce prix là. Et puis, il faut avoir à sa disposition les instruments qui en constituent l'amorce. Il faut regretter sous ce rapport que le projet concernant l'inspection générale des finances ait connu les vicissitudes que l'on sait. La prospective ne peut être entamée que grâce au concours intégral de toutes les instances publiques, y compris le dialogue sans arrière-pensée avec le secteur privé.

Ne nous cachons pas non plus que tant la mobilisation de l'épargne à des fins productives que la mise à profit sur place du „hot money” buttent contre des obstacles. Le Gouvernement a mis à l'étude un projet sur la création d'un Fonds National d'Investisse-

ments et de Garantie. L'exemple étranger et notamment belge, peut nous inspirer.

L'idée de la prise de participation doit être mise en pratique à la même occasion.

Dans ce contexte, les querelles de doctrine sont vaines.

Il s'agit de créer un instrument de politique économique et de crédit, comportant un dosage adéquat entre les intérêts privés et publics, sans oublier pour autant le rôle économique qu'assume désormais l'Etat dans une économie moderne.

Notre pays vivant des exportations, deux domaines sont à suivre de près.

La généralisation de la T.V.A. supprimera notre handicap découlant de la modeste ristourne forfaitaire à l'exportation.

La diversification de notre appareil productif aidant, nos entreprises écoulent leurs produits de plus en plus à la grande exportation.

Un système de financement des crédits financiers et des crédits de fournisseurs doit être aménagé d'urgence.

Enfin, à l'heure des concentrations et des fusions, il s'agit de voir si notre régime fiscal favorise cet état de choses. Cet examen doit être entrepris rapidement et objectivement, abstraction faite de toutes les susceptibilités.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Ces problèmes dont la solution ne dépend nullement de mon Ministère seul, j'ai bien voulu les poser. Tel ou tel critique obscur sera encore tenté de me délivrer un certificat de carence.

Prenons la chose avec philosophie, puisque l'impuissance et l'envie sont mauvaises conseillères.

La politique économique, finalement, ne peut faire abstraction des problèmes sidérurgiques. Nous saluons la concentration qui se concrétise dans notre pays et la rationalisation qui en découle.

Nous avons assisté avec satisfaction à la mise en œuvre du précédé LD-AC par l'ARBED, suite à un investissement de l'ordre de 1,3 milliards de francs.

Aux problèmes propres avec lesquels est confrontée notre sidérurgie, s'ajoute l'évolution structurelle en cours.

Nous avons enregistré en 1966 une régression de la production sidérurgique. Mais nous constatons aussi — l'industrie intéressée le déclare elle-même — que l'utilisation de minerai de fer indigène et lorrain influe toujours favorablement sur les coûts.

Le Gouvernement a déployé tous ses efforts pour arriver à un règlement satisfaisant de la question du coke métallurgique. La décision du Conseil de Ministres du 16 février 1967 nous est favorable et évite une sérieuse détérioration des coûts.

Le prochain Conseil de Ministres CECA du 5 juin prochain s'occupera activement des problèmes sidérurgiques.

Il sera question d'actions sur la structure, sur le marché, de comportements coordonnés et d'amélioration des prévisions de la Haute Autorité.

L'assistance passive au déroulement des choses sera ainsi révolue.

J'ai pleinement conscience des données économiques qui sont les nôtres.

Le fait de juxtaposer deux chiffres, 10 milliards pour le budget de l'Etat et 20 milliards comme chiffre d'affaires de notre complexe sidérurgique, plaide bien sûr pour la modestie et la sagesse. Qu'importe ! Le moment est venu pour intensifier les contacts, pour établir un relais efficace qui permette régulièrement l'information, la confrontation et la discussion.

Une politique économique, toutes proportions gardées, ne sera active que si cette correspondance fonctionnelle est établie.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

A la suite de ces réflexions, revenons un instant à la Foire proprement dite.

Dans son cadre étrié actuel, elle se diversifie et se développe de son mieux. Un spécialiste de la question a souligné les avantages immenses d'une Foire en disant qu'elle permet de réaliser le maximum d'affaires avec un minimum de temps, de frais et d'espace. La formule est sans doute heureuse dans sa signification profonde et dans sa forme lapidaire. Il n'en reste pas moins que le minimum pose la question de la limite et qu'il n'est pas synonyme d'insuffisance.

La mise en place d'une infrastructure nouvelle pour la Foire Internationale de Luxembourg doit être considérée comme de première priorité.

La rencontre généralisée de l'offre et de la demande, dans des conditions idéales de concurrence, que réalise une foire, outre qu'elle exhibe les multiples facettes du travail humain et le progrès en évolution fulgurante, est aussi le témoin de l'épanouissement de la consommation en masse, de l'ère de l'opulence qui signalent les économistes de l'école américaine.

En effet, les secteurs de la consommation sont massivement représentés à la Foire.

Le Directeur Général de la Foire de Leipzig a peut-être exagéré un tantinet lors du dernier congrès de l'UFI, en octobre 1966, lorsqu'il a décrit la mission d'une Foire comme devant être, non seulement la médiation entre l'offre et la demande, mais plutôt l'intermédiaire entre une offre étendue et une demande intégrale.

Cette façon de voir s'explique largement par l'exigence du caractère international qui devient de plus en plus prononcé. Il y a cependant des limites à toute entreprise, tout en admettant volontiers que dans l'arsenal des moyens de promotion de vente, la Foire assume une place de choix.

Je n'insisterai pas sur les incitations propres favorisées par une manifestation de ce genre et qui

découlent toutes de la compétition, du dialogue tacite entre l'exposant et le consommateur, sous l'éclairage aveuglant de la publicité et des progrès économique et technique.

J'en dégagerai tout au plus une conclusion finale, ou plutôt, je la reformulerai. Devant cette palette riche et diversifiée, au milieu de la vie bouillonnante d'une Foire et de ses slogans publicitaires, tantôt tapageurs, tantôt discrètement psychologiques, toujours suggestifs et alléchants, je note certains paradoxes.

A l'heure de la prévision, de la prospective, la consommation est facilitée par différents mécanismes qui poussent à l'achat, qui actualisent la demande, et, eu égard au désir qui réclame la satisfaction immédiate, les comportements cheminent à court terme.

Edgar Morin a signalé le phénomène dans un ouvrage récent.

Jacques Lecaillon, spécialiste des questions de politique de revenu, note le même phénomène, tout en le colorant quelque peu différemment.

L'économiste français enregistre, en effet, le paradoxe d'une société où l'on excite à la consommation par tous les moyens de la publicité et où l'on veut restreindre la même consommation pour dégager de nouvelles ressources d'investissements.

Il est évidemment pas question de faire marche en arrière.

L'étape actuelle de la croissance atteinte pourvoit seulement des problèmes nouveaux et en pourvoira de nouveaux dans la mesure où les prévisions vertigineuses de mon ami Jean Fourrastié se vérifieront dans un long terme. Les équilibres se déplaceront et demanderont à être ajustés. Dans pareil flux des choses, des solutions hardies et originales seront à trouver aux nouveaux problèmes et les options nécessaires seront à prendre. La réflexion vaut à fortiori pour le temps — et il est très proche — où les derniers obstacles aux échanges intra-communautaires auront été déblayés et où la suppression des barrières protectrices — que d'aucuns voient encore comme un événement lointain, à aménager suivant nos convenances — sera entrée brutalement dans les faits.

J'aimerais donc plaider à la fin de mon discours la nécessité de nous outiller, de prendre définitivement le pli qui s'impose, de jeter rapidement les œillères. Les économies européennes en marche se préparent fiévreusement.

Je sais bien que suivant La Rochefoucauld „on ne donne rien si libéralement que ses conseils”.

Remarquez que c'est plutôt un appel que je lance et il s'adresse à nous tous, depuis l'agent économique jusqu'au... pouvoirs publics.

La grande mutation que les événements nous imposent requiert que nous soyons à la fois raisonnables et progressifs, que les fonctions économiques assumées de part et d'autres soient réalistes et cohérentes, que le courage et la décision concertés repoussent l'arriération, les méthodes inadéquates de travail et la veulerie.

Je me rends compte que l'une ou l'autre observation de mon intervention d'aujourd'hui va être interprétée en sens unique, va donner lieu à la critique défigurante, au reproche d'immobilisme et d'incapacité.

Ce dernier sera d'autant plus amusant s'il part de ceux qui ont été aux leviers de commande en haute conjoncture et qui finalement n'ont eu, faute d'actions en profondeur, que le mérite de la présence.

La critique de fond, constructive, y compris la partie de fléchettes, rafraîchit et clarifie. Elle est toujours la bienvenue.

Le jeu d'insinuations, d'équivoques, de dénaturations, auquel d'aucuns prennent ces derniers temps un plaisir si intense, de même que les escarmouches de retardement, méritent un sort bien simple.

Reléguons-les au sottissier. C'est faire preuve, non pas d'une sensibilité qui ronge, mais d'un stoïcisme de bon aloi.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les portes de la 19^e Foire Internationale de Luxembourg vont s'ouvrir dans quelques instants.

Que les exposants et les promoteurs y trouvent la juste récompense de leurs efforts !

Et, qu'au delà du succès que je souhaite intégral, la plus importante manifestation commerciale de l'année renouvelle à notre intention, sa précieuse leçon de comportement économique correct, exigé par l'heure ! »

Le Commerce Belgo-Luxembourgeois

Dans le bulletin du STATEC N° 2 de 1967, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale publie une étude détaillée sur le Commerce belgo-luxembourgeois, dont nous reproduisons ci-après les passages essentiels.

Dans une remarque préliminaire, le STATEC précise que ses observations sont basées sur la valeur des marchandises déclarées et non sur les quantités. Or, il est indéniable qu'au cours de la période sous revue, les prix de la plupart des marchandises ont subi des variations plus ou moins importantes. Pour bien apprécier les comparaisons établies, il convient donc de tenir compte de cette circonstance.

Du fait de l'existence de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, il n'est pas surprenant qu'une forte partie du commerce extérieur luxembourgeois soit constituée par les achats et les ventes en Belgique. Toutefois, il convient de relever que souvent la Belgique n'intervient qu'à titre d'intermédiaire étant donné qu'une proportion plus ou moins importante des

marchandises échangées ne sont ni d'origine belge ni destinées définitivement à notre partenaire économique, ce qui explique d'ailleurs le volume relativement élevé du commerce belgo-luxembourgeois.

Evolution et structure des échanges

Si au début des années cinquante la Belgique était encore de loin aussi bien notre plus gros fournisseur (environ 50% de nos importations) que notre plus important client (25% de nos exportations), cette situation a connu par la suite, notamment sous l'effet d'importantes mesures prises en matière de libération du commerce extérieur, un changement sensible tout au moins en ce qui concerne les importations. En effet, comme il ressort du tableau ci-après, depuis 1960 les importations en provenance de la Belgique ne représentent en moyenne plus que 38% du total de nos achats à l'étranger, tandis que le pourcentage de nos exportations vers ce pays n'a guère changé.

Valeur des importations et des exportations
de 1952 à 1966

Unité : Million de francs

	1952	1953	1955	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Importations	4 936,1	4 807,3	5 397,0	6 177,1	5 981,0	5 765,7	6 193,5	6 847,1	7 154,1	7 411,7	8 742,6	9 333,1	9 453,7
Exportations	4 938,9	3 540,3	4 019,3	4 569,6	3 863,5	3 917,7	4 397,3	4 961,6	4 801,6	4 482,8	5 190,2	5 212,9	5 574,2
Solde	+ 2,8	-1 267,0	-1 377,7	-1 607,5	-2 117,5	-1 848,0	-1 796,2	-1 885,5	-2 352,5	-2 928,9	-3 552,4	-4 120,2	-3 879,5

Evolution de la structure des échanges du Grand-Duché avec l'étranger¹⁾

(en pour-cent)

Source : Office des Licences et STATEC

Pays	1950		1951		1952		1960		1961		1962		1963		1964	
	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E
Belgique	49,1	25,1	53,0	23,2	51,7	28,4	37,3	22,0	38,8	25,3	37,9	25,3	37,4	22,4	38,5	23,4
Allemagne R.F.	32,1	2,6	31,3	2,0	31,6	11,7	36,9	27,7	35,0	22,8	34,8	26,4	36,3	27,9	34,8	27,6
France	6,8	0,9	4,5	1,8	5,2	0,7	13,6	6,9	13,3	8,0	14,2	8,4	12,2	9,1	11,6	9,5
Italie	0,7	3,4	0,5	2,0	0,5	2,5	0,9	2,8	0,9	3,6	0,9	3,6	0,9	5,1	1,0	3,1
Pays-Bas	3,5	12,9	4,5	13,7	5,8	10,0	5,6	9,4	4,7	9,2	4,5	8,8	4,7	8,5	4,4	9,0
Autres pays	7,8	55,1	6,2	57,3	5,2	46,7	5,7	31,2	7,3	31,1	7,7	27,5	8,5	27,0	9,7	27,4
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

¹⁾ Pour les pays tiers les chiffres absolus sont basés sur des données fournies par l'Office des Licences. En ce qui concerne la Belgique, les chiffres se basent sur la statistique établie par le STATEC.

L'évolution de 1952 à 1966 de la balance des transactions commerciales du Grand-Duché de Luxembourg avec la Belgique, permet de se faire une idée sur l'importance et la composition des échanges visibles entre les deux pays.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le premier tableau pour s'apercevoir que, normalement, le Luxembourg a une balance commerciale fortement débitrice à l'égard de la Belgique et que ce déficit marque d'ailleurs une tendance nettement ascendante. Depuis les années d'après-guerre nos échanges avec la Belgique ne se trouvèrent en équilibre qu'une seule fois — en 1952 — notamment par les effets de la guerre de Corée sur nos exportations de produits sidérurgiques.

La diversification insuffisante de la structure industrielle ne permettant pas d'assurer entièrement l'approvisionnement de l'économie en biens intermédiaires, de consommation et d'investissement, on comprend que la balance de nos échanges avec la Belgique soit largement déficitaire d'autant plus que la Belgique dispose elle-même d'une puissante industrie sidérurgique. Il n'en reste pas moins qu'une partie non négligeable des produits sidérurgiques luxembourgeois sont réexportés par la Belgique après y avoir subi certaines transformations ce qui tend à limiter le déficit de notre balance commerciale tout en procurant au partenaire belge — du moins en partie — la contrepartie en devises nécessaires au financement des importations destinées à l'économie luxembourgeoise.

Si, au cours des années, le décalage entre les importations et les exportations n'a cessé de croître sérieusement, ce fait est avant tout le résultat des besoins accrus en biens d'équipement, des achats importants de biens de consommation en relation avec l'accroissement du niveau de vie, ainsi que des variations plus ou moins prononcées des prix de l'acier.

Importations

Les importations en provenance de la Belgique ont, depuis 1954, augmenté chaque année, sauf en 1958 et 1959, où l'on a pu constater une contraction importante de nos achats, comme cela avait d'ailleurs déjà été le cas pendant la période de 1952 à 1954. Cette contraction (—411 millions) à la fin des années cinquante, s'est produite principalement dans le domaine des métaux communs et ouvrages en ces métaux (—179 millions), ainsi que dans celui des appareils et engins mécaniques (—123 millions). De 1957 à 1966, le total des importations a connu un accroissement de 53% et, si l'on considère les deux moitiés de cette décennie séparément, on remarque une nette accélération de nos achats pendant la deuxième moitié, accélération qui reflète le fort courant d'achats de bien d'équipement, ainsi que l'appoint en biens de consommation importés pour faire face à l'expansion des dépenses de consommation privée.

Comme nous venons de le signaler, nos achats en Belgique s'élèvent depuis quelques années à environ 38% du montant global de nos importations. En 1966, tout comme au cours des années précédentes, il n'y a pas de poste qui revête une importance prédominante. En effet, la plus grande partie, soit 16,4%, des livraisons belges a consisté en produits minéraux (huiles minérales; matières bitumineuses; combustibles minéraux; sel; etc.). Viennent ensuite avec 12,9%, les produits alimentaires comprenant notamment le sucre, le cacao et ses préparations, les préparations à base de farine, les cigares et cigarettes, etc. . . Quant aux importations de matières textiles et ouvrages en ces matières, ils représentent quelque 11%. Parmi les postes, dont l'importance relative reste inférieure à 10%, relevons entre autres les machines et appareils mécaniques (9,1%); les produits chimiques et pharmaceutiques (8,7%), le matériel de transport (8,7%) et les métaux communs (8,4%). En ce qui concerne les sections res-

tantes, elle s'échelonne de 5% jusqu'à un pourcentage insignifiant.

Evolution de l'importance relative de certaines sections de produits

Du côté des importations, quelques évolutions méritent d'être signalées. Pour les produits suivants nos achats accusent une tendance plus ou moins nette à la hausse :

- les produits minéraux (16,4% en 1966 contre seulement 10,4% en 1952). L'explication de ce phénomène réside essentiellement dans le développement considérable de la consommation d'essence en relation avec l'accroissement du parc de véhicules automobiles; dans la substitution progressive des combustibles minéraux solides de provenance allemande par des combustibles minéraux liquides et gazeux importés de Belgique, ainsi que dans la progression assez nette de la part du coke sidérurgique belge au détriment du coke allemand;
- les produits alimentaires, boissons et tabacs (12,9% en 1966 au lieu de 9,5% pour 1952). Il faut en chercher la raison dans l'élévation du niveau de vie qui suscite, entre autres, une consommation accrue de boissons et de produits alimentaires étrangers;
- le matériel de transport et notamment les voitures automobiles, tracteurs, etc. Cette évolution est en relation, d'une part, avec l'accroissement du bien-être et, d'autre part, avec l'effort de rationalisation et de mécanisation entrepris tant au niveau de l'agriculture que dans l'industrie de la construction;
- les meubles etc. (3,1% contre 0,7%). Cette tendance reflète le changement intervenu dans l'attitude et le goût du consommateur qui, ne serait-ce que pour des raisons de coûts, préfère souvent le meuble de série étranger.

Par contre, parmi les achats dont l'importance relative diminue, il y a lieu de mentionner avant tout les produits ci-après :

- les matières textiles et ouvrages en ces matières, dont la part a régressé de 14,6% en 1952 à 11,2% en 1966. Cet état des choses tient sans doute en grande partie à l'évolution moins rapide des prix dans le domaine du vêtement de confection, ainsi qu'à la régression de l'importation de matières premières par l'industrie textile luxembourgeoise qui est de plus en plus handicapée du fait de la concurrence étrangère;
- les peaux, cuirs, etc. (0,6% contre 2,1%), dont l'importance a fortement diminué en 1961, année coïncidant avec la disparition de l'industrie du cuir à Wiltz;
- les métaux communs et ouvrages en ces métaux (8,4% en 1966 contre 16,2% en 1952). Cette

forte régression ne semble avoir d'autres explications que la libération progressive des échanges amorcée dans le cadre des Traités de Paris et de Rome.

Du côté des exportations, on peut avant tout retenir les changements suivants. Les ventes des produits suivants ont marqué une nette tendance à s'amplifier :

- les matières plastiques, les ouvrages en caoutchouc, etc. (13,1% en 1966 contre seulement 3,2% en 1952), grâce notamment à l'expansion remarquable de l'industrie du pneumatique ainsi qu'à l'implantation de certaines grandes industries spécialisées dans la fabrication de produits plastiques;
- les engins mécaniques, appareils de levage, charpentes métalliques, etc., leur part dans le total des exportations étant passé de 1,8% en 1952 à 7,1%;
- les animaux vivants, viandes, lait, etc. sous l'effet de l'orientation de la production agricole luxembourgeoise de préférence vers la spéculation animale.

Par contre, on note une régression plus ou moins sensible en ce qui concerne les ventes de

- produits minéraux, qui ont fléchi de 7,7% à 1,7%, essentiellement par suite de la diminution prononcée des exportations de minerais de fer en raison d'une réorientation de la politique d'approvisionnement en matières premières de certaines usines sidérurgiques belges;
- peaux, cuirs, etc., dont la part est passée de 2,2% à 0,2% en 1966 pour les mêmes raisons évoquées déjà du côté des importations de ces produits.

Enfin, quant aux importantes fluctuations affectant la part des métaux communs, qui constituent par ailleurs le plus clair des exportations, elles concordent généralement avec la tendance prévalant sur les marchés métallurgiques mondiaux.

Exportations

En ce qui concerne le chiffre d'affaires à l'exportation avec la Belgique, on constate que jusqu'en 1964, celui-ci n'a cessé d'évoluer en étroite corrélation avec les ventes de produits sidérurgiques qui reflètent les aléas de la demande mondiale d'acier. Toutefois, tel n'a plus été le cas depuis 1965. En 1966, ce fut même pour la première fois depuis la fin du deuxième conflit mondial que la part des exportations sidérurgiques est tombée en deçà de 50%, par suite de l'extrême faiblesse des cotations des produits sidérurgiques, d'une part, et, d'autre part, de l'entrée en fonction de certaines grandes unités de production relevant du secteur chimique et travaillant essentiellement pour les marchés d'exportation.

Importance absolue et relative des exportations d'acier
de 1952 à 1966

Unité : Million de francs

	1952	1953	1955	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Exportations totales	4938,9	3540,3	4019,3	4569,6	3863,5	3917,7	4397,3	4961,6	4801,6	4482,8	5190,2	5212,9	5574,2
Produits sidérurgiques	3604,3	2231,2	2454,0	2885,4	2218,4	2503,3	2834,8	3231,1	3095,6	2580,0	3048,3	2788,4	2747,2
Autres exportations..	1334,6	1309,1	1565,3	1684,2	1645,1	1414,3	1562,5	1730,5	1706,0	1902,8	2141,9	2424,5	2827,0
Sidérurgie en % du total	72,97	63,02	61,05	63,14	57,42	63,89	64,46	65,12	64,46	57,55	58,73	53,49	49,28

**Importance relative de la Belgique dans le
Commerce extérieur luxembourgeois
(1960-1964)**

Le tableau suivant, dans lequel nous avons reproduit les pourcentages, par section de produits, du total des transactions intervenues entre le Luxembourg et le reste du monde, ainsi que la part de la Belgique dans l'ensemble de notre commerce extérieur, fournira quelques indications fort intéressantes.

En matière d'importation, la Belgique a prédominé nettement dans la majeure partie des sections. La part des fournisseurs belges a été particulièrement élevée dans les achats de corps gras : graisses, huiles, etc. où elle a atteint près de 90% de nos importations totales. De même elle était très remarquable dans les fournitures de « Papier et ses applications » (78%); de « Produits alimentaires, boissons et tabacs » (73%); de « Produits du règne végétal » (66%) et de « Peaux, cuirs, etc. » (66%).

Relevons encore qu'à certaines livraisons assez considérables en valeur, comme celles portant sur les matières textiles et les ouvrages en ces matières, le matériel de transport et les produits des industries chimiques et parachimiques, la contribution belge a été moins importante quoiqu'encore prépondérante. Enfin, retenons que la Belgique n'est intervenue que

pour respectivement 14%, 30% et 36% dans les fournitures de produits minéraux, de machines et de matériel électrique et de métaux communs qui, prises ensemble, constituent de loin le gros de nos importations totales (59%).

Du côté des exportations, les pourcentages exprimant la part de la Belgique dans les différentes rubriques permettent de constater que celle-ci constitue le débouché principal pour un certain nombre de secteurs. Tel est notamment le cas pour les « Animaux vivants et produits du règne animal » (60%); les « Produits minéraux » (56%); les « Matières plastiques artificielles, caoutchouc, etc. » (44%) et les « Produits des industries alimentaires; boissons; tabacs, etc. » (49%). Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que, parmi les produits dont le marché belge n'absorbe qu'une proportion relativement faible, il y en a qui jouent dans notre commerce extérieur un rôle capital. Ceci est particulièrement vrai pour les métaux communs et les ouvrages en ces métaux, dont les exportations vers la Belgique n'atteignent que 19% des exportations globales. Il en va de même de la proportion de produits chimiques écoulés en Belgique.

Dans ces conditions on comprend que les ventes luxembourgeoises à l'extérieur de l'U.E.B.L. sont trois fois plus élevées que celles destinées à la Belgique.

Structure des échanges de marchandises (moyenne 1960-1964)

Sections	Valeur relative des échanges de produits avec l'étranger (par section)		Part relative de la Belgique (par section)	
	Import. en %	Export. en %	Import. en %	Export. en %
I. Animaux vivants et produits du règne animal	1,98	1,57	49,08	60,01
II. Produits du règne végétal	3,42	0,43	66,23	20,09
III. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation, etc.	0,56	0,02	89,59	92,59
IV. Produits des industries alimentaires, boissons, tabacs, etc.	5,89	2,90	73,38	49,40
V. Produits minéraux	33,61	1,06	14,48	55,99
VI. Produits des industries chimiques et des industries connexes	4,70	3,24	62,73	18,95
VII. Matières plastiques artificielles; caoutchouc, etc.	2,35	4,46	27,15	43,69
VIII. Peaux, cuirs, pelleteries, etc.	0,60	0,43	66,02	44,95
IX. Bois, liège et ouvrages de ces matières, etc.	1,03	0,48	49,59	25,97
X. Papier et ses applications	1,89	0,32	77,68	8,77
XI. Matières textiles et ouvrages en ces matières	7,34	0,85	65,06	25,55
XII. Chaussures; coiffures; fleurs artificielles, etc.	1,22	0,16	50,34	98,78
XIII. Ouvrages en pierres et autres matières minérales; produits céramiques, verre et ouvrages en verre	1,97	1,33	41,75	42,54
XIV. Perles fines, pierres précieuses, métaux précieux, etc.	0,16	0,00	55,77	66,66
XV. Métaux communs et ouvrages en ces métaux	10,67	79,18	35,80	19,37
XVI. Machines et appareils, matériel électrique	14,80	2,92	29,73	34,09
XVII. Matériel de transport	5,15	0,43	64,62	47,66
XVIII. Instruments et appareils scientifiques et de précision, horlogerie, instruments de musique	0,65	0,03	28,94	60,71
XIX. Armes et munitions	0,04	0,00	32,43	0,00
XX. Marchandises et produits divers non compris ailleurs	1,93	0,17	53,74	91,91
XXI. Objets d'art et de collection	0,04	0,02	35,90	23,53
Total	100,00	100,00	37,99	23,64

Le Commerce belgo-luxembourgeois de 1952 à 1966

Unité : Million de francs

1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<i>Importations globales</i>														
4 936	4 807	4 791	5 397	5 862	6 177	5 981	5 766	6 193	6 847	7 154	7 412	8 743	9 333	9 453
<i>Exportations globales</i>														
4 939	3 540	3 535	4 019	4 416	4 570	3 863	3 918	4 397	4 962	4 802	4 483	5 190	5 213	5 574
<i>Soldes annuels</i>														
+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	1 267	1 256	1 378	1 446	1 607	2 118	1 848	1 796	1 885	2 352	2 929	3 553	4 120	3 879

L'ARBED en 1966

Le 28 avril 1967 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée générale ordinaire de l'ARBED, placée sous la présidence de M. Tony Neuman, Président du Conseil d'Administration.

Nous reproduisons ci-après les passages essentiels du rapport du Conseil d'Administration, concernant l'exercice 1966, présenté au cours de l'assemblée générale :

La conjoncture de l'acier

Contrairement à l'évolution de la production industrielle en général, l'année 1966 a été, pour l'industrie sidérurgique de la CECA, une année de ralentissement et de stagnation. Bien que les records de production d'acier atteints en 1965 aient été approchés, l'utilisation moyenne des capacités disponibles est retombée à 78%. La contribution des différents pays membres à la production totale d'acier brut a évolué de la façon suivante :

	1965	1966	Variation 1966/1965
	(en 1 000 t.)		
Allemagne	36 820	35 316	- 4,1%
France	19 599	19 591	—
Italie	12 680	13 635	+ 7,5%
Belgique	9 162	8 916	- 2,7%
Luxembourg	4 585	4 390	- 4,3%
Pays-Bas	3 145	3 309	+ 5,2%
Communauté	85 991	85 157	- 1,0%

A l'image de ce que l'on observe dans les pays du Marché Commun, d'importantes différences se retrouvent également dans l'évolution des industries sidérurgiques des principaux pays tiers. Alors que les sidérurgies des Etats-Unis et du Japon ont pu accroître leur production d'acier à respectivement 124,6 millions de tonne (+ 2%) et 47,8 millions de tonnes (+ 16%), la Grande-Bretagne a vu la sienne s'établir à 24,7 millions de tonne (- 10%).

La légère régression globale de la production sidérurgique de la Communauté est due essentiellement aux efforts entrepris par différentes sidérurgies en vue de ramener, conformément aux recommandations de la Haute Autorité, leurs productions d'acier au niveau des possibilités réelles d'écoulement. Or, en dépit de ces mesures restrictives, les prix de vente, après avoir connu un léger redressement en début d'exercice, sont retombés progressivement au bas niveau qu'ils avaient atteint à la fin de 1965. Si, dans un climat d'accroissement ininterrompu des prix de revient et de régression des taux d'utilisation des capacités, cette dégradation des prix de vente devait se maintenir, l'insuffisance des revenus, déjà manifeste, risquerait à plus longue échéance de mettre en cause la rentabilité des entreprises et, partant, l'existence même de certaines usines sidérurgiques de la Communauté.

Il est malaisé, en début d'exercice, de prévoir quelle sera l'évolution du marché en 1967. De toute évidence, les difficultés actuelles qui résultent d'une

surcapacité de production au niveau mondial se feront probablement sentir pendant quelque temps encore. Le climat de concurrence intense qui en est la conséquence, risque donc de continuer d'affecter et la structure du marché sidérurgique et le niveau des prix.

Le ralentissement dans la course aux extensions des capacités que nous avons signalé déjà l'année passée, s'est confirmé depuis; les nouveaux programmes d'investissements déclarés en 1966 par les entreprises de la CECA sont en effet tombés, comparés aux années précédentes, à un niveau très modeste. Si cette évolution devait se poursuivre, une détente pourrait en résulter.

Les coûts de production au Luxembourg

En 1966, les sources d'approvisionnement en matières premières de l'ARBED n'ont pas subi de changement notable. L'implantation de nos usines à proximité des gisements de minerai local continue d'être un avantage certain dans les coûts de production. La teneur en fer de ce minerai ne peut être comparée à celle des minerais riches d'outre-mer, mais la différence de prix justifie la consommation de la minette indigène et lorraine dans les hauts fourneaux luxembourgeois. Grâce à une rationalisation et une modernisation extrêmement poussées des sièges d'exploitation, votre société et ses filiales ont, en effet, réussi à comprimer de façon appréciable leurs prix de revient du minerai tant au Luxembourg qu'en France.

Vers la fin de l'exercice sous revue, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1966, une baisse du prix de cession auquel nos filiales sont fiscalement autorisées à nous céder leur minerai. Il est évident, d'ailleurs, que seule une adaptation continue des prix aux réalités économiques peut justifier la fidélité de l'ARBED au minerai de fer de la région.

Quant à nos besoins de coke, ils ont été couverts en majeure partie par des achats auprès de l'Eschweiler Bergwerks-Verein, société dont l'ARBED est le principal actionnaire. Le problème des charbonnages de la Communauté en général ainsi que celui des approvisionnements en coke des usines sidérurgiques en particulier, ont fait l'objet de discussions dont la presse a suffisamment rendu compte et il est inutile de les exposer une nouvelle fois ici. Le fait subsiste toutefois qu'en 1966, nous nous trouvons nettement désavantagés, en raison des distorsions qui existaient au sein de l'Europe des Six dans le coût des approvisionnements en coke. Seule une observation loyale du Traité de Paris, fondé sur l'élimination de toute discrimination, peut être acceptée comme solution définitive.

Pendant l'exercice sous revue, les charges salariales dans l'industrie sidérurgique luxembourgeoise ont connu un nouvel accroissement de plus de 4%. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse de l'indice du coût de la vie. Après la progression des salaires de 10% enregistrée l'année précédente,

on ne peut que ressentir une inquiétude croissante vis-à-vis de cette évolution.

Par ailleurs, les difficultés budgétaires du gouvernement, provoquées par une politique des revenus dépassant largement et le renchérissement du coût de la vie et l'accroissement de la productivité, n'ont pu être atténués qu'au prix d'un relèvement des impôts indirects. Il en résultera nécessairement une nouvelle hausse des coûts de production au Luxembourg, hausse qui risque d'être aggravée encore par l'harmonisation fiscale au sein de la C.E.E.

Ces augmentations des coûts de production sont particulièrement sensibles au Luxembourg. Il est à remarquer, toutefois, que le phénomène de l'accroissement continu des charges salariales et de l'élévation de certaines taxes se retrouve dans plusieurs pays d'Europe. Cette évolution a d'ailleurs amené différents gouvernements à prendre des mesures destinées à alléger les charges de leurs sidérurgies nationales, mesures conduisant à une renaissance du protectionnisme qui devait être définitivement aboli en Europe par la création du Marché Commun.

L'évolution des productions de l'ARBED

La production d'acier de l'ARBED, qui marque une régression de 3,7% par rapport à l'année précédente, se répartit comme suit :

	1965	1966
Usines luxembourgeoises	2 686 525 t	2 592 047 t
Usines sarroises	905 825 t	868 942 t
	<u>3 592 350 t</u>	<u>3 460 989 t</u>

En vue d'observer une discipline de marché qui à la longue devrait porter ses fruits, la production a été maintenue par rapport à celle de 1965 à un niveau inférieur de 3,5% dans nos divisions luxembourgeoises et de 4,1% dans les usines sarroises. Nous pouvons toutefois enregistrer une augmentation à plus de 16% de la part de l'acier LD dans la production totale.

La diminution de la demande, tant sur les marchés de la Communauté que dans les pays tiers, a affecté en premier lieu les laminés marchands (-6,7%); en revanche, la production de tôles et de feuillards a pu être maintenue pratiquement au même niveau et représente actuellement une part de près de 35% dans la production totale de laminés de nos usines. Le tableau suivant donne un aperçu de la répartition de la production de laminés qui s'est élevée à 2 673 705 tonnes en 1966 contre 2 782 551 tonnes en 1965 :

Laminés marchands	894 291 t
Tôles à chaud et à froid	569 178
Feuillards à chaud et à froid	355 019
Profilés	303 973
Fil machine	220 264
Poutrelles à larges ailes	84 037
Larges plats	74 035
Palplanches	68 621
Rails et accessoires	67 438
Demi-produits	36 849
Total :	<u>2 673 705 t</u>

Le chiffre d'affaires (départ usines) de notre société est passé de 15,2 milliards de francs en 1965 à 14,5 milliards en 1966, soit une régression de 5%. Il est à noter que cette baisse dépasse légèrement celle de la production, ce qui s'explique par le bas niveau de prix des commandes enregistrées à la fin de l'exercice 1965 et dont les livraisons n'ont été effectuées que pendant les premiers mois de 1966.

La politique d'investissements de l'ARBED

En 1966, nous avons poursuivi l'important programme d'investissements entrepris en vue de la rationalisation et de la spécialisation de nos usines. Ces investissements qui ont conduit à une amélioration sensible des produits fabriqués permettront d'affirmer notre position au sein de la sidérurgie mondiale, à condition que des mesures arbitraires ne viennent pas entraver les données économiques de la libre concurrence. Aujourd'hui, chaque usine du groupe représente un outil de production répondant aux exigences de la technique moderne.

En cours d'exercice, les travaux de construction de la nouvelle aciérie LD-AC d'Esch-Belval, comprenant deux convertisseurs d'une capacité unitaire de 120 tonnes, un mélangeur de 1 800 tonnes et une halle de coulée, ont été achevés selon le programme établi. Les premiers essais de production dans ces installations, effectués en janvier 1967, ont donné des résultats entièrement satisfaisants. Depuis lors, cette nouvelle unité est à même d'approvisionner en acier LD ses propres laminoirs et, dans une certaine mesure, les autres complexes du groupe implantés dans le bassin minier luxembourgeois. Les exigences de la clientèle, extrêmement sévères en temps de basse conjoncture sidérurgique, pourront ainsi être satisfaites, à l'avenir, dans une gamme élargie de qualités d'acier.

Parallèlement à la mise en service de l'aciérie, les travaux du nouvel atelier dolomitique ont été terminés.

A Dudelange, l'augmentation de la capacité de coulée à l'aciérie, réalisée en 1966 par l'adjonction d'une nouvelle halle, ainsi que la modernisation du laminoir à chaud complètent les installations destinées au programme étendu de produits plats laminés à chaud et à froid.

Notre division de Dommeldange, dont la production est axée sur des produits spéciaux, va être dotée d'une nouvelle machine à forger avec son équipement de fours et de manutention. Par ailleurs, l'évolution défavorable du marché nous a incités à entreprendre des études approfondies qui ont abouti à l'élimination de certains produits du programme de fabrication de cette usine. A l'avenir, son activité sera concentrée sur un nombre restreint de spécialités mettant mieux à profit la qualification technique du personnel et s'intégrant de manière plus économique dans les activités étendues du groupe. Cette reconversion partielle permettra de comprimer sensiblement l'effectif salarié de cette division. Le personnel devenu disponible sera employé dans les autres usines de la société.

*

Dans notre dernier rapport, nous avons longuement exposé les motifs qui ont conduit à l'acquisition d'une participation majoritaire de votre société dans HADIR. Or, au cours de l'année 1967, nous envisageons de réaliser l'intégration complète des usines HADIR dans le groupe ARBED, ce qui portera notre capacité annuelle de production d'acier brut à 5 millions de tonnes.

Dès 1966, cet important investissement a confirmé les possibilités de rationalisation offertes par cette intégration. L'harmonisation dans l'implantation de nouvelles installations, l'achat en commun des matières premières, l'échange de différentes qualités d'acier brut et de demi-produits sont autant de facteurs qui contribueront à un abaissement des prix de revient. L'accroissement de la productivité de nos usines qui en sera la conséquence nous aidera à affronter la concurrence dans de meilleures conditions.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'avec la participation majoritaire de votre société dans le complexe SIDMAR, la diversification dans la localisation de nos usines et leur spécialisation, aucun effort d'adaptation aux conditions nouvelles de la production sidérurgique n'a été négligé. Pendant les années à venir, c'est à la consolidation du groupe, ainsi élargi, que nous aurons à travailler.

Les résultats de l'exercice

La dégradation de la conjoncture sidérurgique entraînant une baisse du chiffre d'affaires, d'une part, l'accroissement de certains éléments du prix de revient, de l'autre, ont eu des répercussions défavorables sur les résultats de l'exercice. Néanmoins, l'application de sévères mesures d'économie dans toutes nos usines a permis d'épuiser les possibilités d'amortissement fiscal, dont nous disposons dans les différents pays. Mais c'est grâce aux importants revenus de notre portefeuille-titres que le bilan de l'exercice se termine en bénéfice. En ajoutant à ce bénéfice un prélèvement de 106,8 millions de francs sur la Réserve libre, nous sommes en mesure de vous proposer la répartition d'un dividende net de 100 francs, soit 117,647058 francs brut par part sociale.

Les efforts entrepris par la société afin de rationaliser aussi largement que possible ses méthodes de production, ont trouvé la compréhension de notre personnel, tant employés qu'ouvriers. Nous tenons à lui exprimer nos remerciements pour sa parfaite collaboration.

Dans le chapitre consacré aux participations de l'ARBED, le rapport fait état en ces termes de la Société Anonyme Sidérurgique Maritime «SIDMAR» à Gand :

Au cours de l'exercice 1966, la société a poursuivi l'achèvement de son usine. Les dépenses d'investissements engagées à la fin de 1966 totalisent 13,3 milliards de francs, soit 88% du coût estimé des installations.

Le démarrage des laminoirs à froid, dont la production en fin d'année a atteint 26 000 tonnes par mois, s'est effectué sans incident. Les laminoirs à chaud ont été mis en route avec succès à la fin du

mois de décembre. La mise en service de l'usine à chaud est prévue pour fin avril.

Les premières expéditions de tôles ont eu lieu en mars 1966 et elles ont augmenté de mois en mois. La qualité de ces tôles a été jugée bonne par la clientèle.

L'embauche du personnel n'a pas rencontré de difficultés majeures et sa formation se poursuit normalement. A fin 1966, l'effectif des employés et ouvriers atteint environ 2 000 personnes.

Pour financer ses investissements qui, en 1966, se sont élevés à environ 6 milliards de francs, la société a procédé, comme les années précédentes, à des appels de fonds auprès de ses actionnaires et à des prélèvements sur les emprunts à long terme qui lui ont été consentis par divers organismes de crédit. Le capital initial de 4,84 milliards de francs était entièrement libéré au mois de mai. Le 23 novembre 1966, une assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 2,16 milliards, pour le porter à 7 milliards de francs. La part de l'ARBED et de sa filiale SALEM dans le capital actuel est de 51,13%. A l'époque de l'assemblée générale de l'ARBED, les parts sociales souscrites lors de cette dernière augmentation de capital seront entièrement libérées.

Au moment de la rédaction du présent rapport, début mars 1967, tous les délais prévus pour la construction ont été observés. Le budget établi en 1962 n'a pas été dépassé.

Bilan

L'ACTIF IMMOBILISE figure au bilan pour francs 9 271 144 505 contre francs 9 344 710 858. La diminution de francs 73 566 353 représente la différence entre les amortissements autorisés en exemption d'impôts et les dépenses pour installations nouvelles.

Le PORTEFEUILLE-TITRES, déduction faite des montants non appelés, passe de francs 4 992 983 903 à francs 5 885 606 501, soit une augmentation de francs 892 622 598. Celle-ci est due pour ainsi dire exclusivement à la part que nous avons prise en novembre 1966 dans l'augmentation du capital de SIDMAR, qui est passé de francs 4 840 000 000 à francs 7 000 000 000.

Dans l'ACTIF REALISABLE ou DISPONIBLE figure le poste Existants pour un montant de francs 2 330 680 177 contre francs 2 393 476 161 au bilan précédent. La diminution de francs 62 795 984 résulte du ralentissement de la marche de nos usines.

Le compte Filiales passe de francs 636 940 987 à francs 1 322 968 770, soit une augmentation de francs 686 027 783, due surtout aux paiements effectués pour compte de SALEM à la suite de l'augmentation de capital de SIDMAR dont il a déjà été question.

Le poste Débiteurs divers est en augmentation de francs 251 250 034, représentant notamment le mouvement du compte Clients en augmentation à la suite de l'allongement des conditions de paiement accordées sur les marchés des pays tiers.

Les comptes Caisse, Banques, Effets à recevoir et Titres de placement passent de francs 1 783 386 182 à francs 799 323 306, soit une diminution de francs 984 062 876. Cette diminution reflète, d'une part, les paiements effectués à SIDMAR tant pour ARBED que pour compte de SALEM ainsi qu'un paiement à valoir sur notre acquisition d'actions HADIR, d'autre part, l'apport de fonds provenant de notre augmentation de capital, dont il sera encore question plus loin, et de divers prêts.

Le compte CAUTIONNEMENTS figurant à l'actif et au passif du bilan passe de francs 691 374 558 francs à 734 887 287.

Au Passif, le bilan indique comme PASSIF NON EXIGIBLE :

— Le compte Capital qui, à la suite de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 22 avril 1966, passe de francs 5 000 000 000 à francs 6 000 000 000.

Cette augmentation a été réalisée francs

1) par incorporation au capital de ... 333 334 000
prélevés sur les comptes de réserves suivants :

Fonds d'équipement industriel

250 000 000

Réserve libre 83 334 000

2) par rapport en numéraire de ... 666 666 000
1 000 000 000

— La Réserve légale qui passe de francs 500 000 000 à francs 600 000 000 par transfert de francs 1 000 000 000 de la Réserve libre, conformément à la décision de l'assemblée générale du 22 avril 1966.

— Le Fonds d'équipement industriel qui a subi une diminution de francs 250 000 000 par transfert au compte Capital.

— La Plus-value de réévaluation qui n'a pas subi de modification.

— La Réserve libre qui a subi les modifications suivantes :

— allocation par le compte de Pro- francs
fits et Pertes de l'exercice 1965 + 100 000 000

— transfert au compte Capital ... — 83 334 000

— transfert à la Réserve légale ... — 100 000 000

soit une diminution totale de ... — 83 334 000

— La Réserve spéciale quia reçu la prime d'émission de l'augmentation de capital, c'est-à-dire francs 33 334 000, moins les frais de l'opération

qui se sont élevés à francs 22 186 034, soit francs 11 147 966.

— Les comptes Provision pour risque de dépréciation du portefeuille-titres et Provision pour risque de dépréciation des stocks qui sont restés inchangés.

— La Provision pour risques divers qui passe de francs 59 652 777 à francs 58 274 901.

Au PASSIF EXIGIBLE figurent :

— Les Dettes à long et moyen terme qui passent de francs 863 103 600 à francs 921 364 000. Ce dernier montant représente le solde de la dette contractée en décembre 1965 lors de l'acquisition des actions HADIR ainsi que des prêts à long terme.

— Les Filiales qui sont en diminution de francs 110 503 128.

— Les comptes de tiers créditeurs qui passent de francs 3 844 397 584 à francs 4 078 023 909. L'augmentation de francs 233 626 325 provient principalement de ce que nous avons fait un plus large usage du crédit commercial.

— Les Obligations, Coupons d'obligations et de dividende non présentés qui passent de francs 9 666 724 à francs 7 726 152.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le résultat de l'exercice 1966 s'élève à 1 479 852 492

— amortissement sur immo-
bilisations de ... 1 280 601 758

— allocation aux œuvres
sociales de 80 000 000

1 360 601 758

le bénéfice de l'exercice s'élève à ... 119 250 734

auquel vient s'ajouter le bénéfice re-
porté de l'exercice 1965..... 1 671 585

Prélèvement sur la Réserve libre de 106 781 663

pour porter le bénéfice à répartir à 227 703 982

qui est utilisé, conformément à l'article 38 des sta-
tuts, comme suit :

93% à titre de dividende aux parts

sociales 211 764 705

7% à titre d'allocations statutaires 15 939 277

227 703 982

Le dividende brut de l'exercice 1966 s'élèvera à 117,647058 francs par part sociale, soit 100 francs net après déduction de l'impôt luxembourgeois de 15% sur le revenu des capitaux.

Nouvelles de la Cour

(mois d'avril)

Le 18 avril 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monseigneur Jean Hengen, Evêque titulaire de Calama, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg.

*

Le 19 avril 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Eduardo Brâzao, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Portugal.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Hussein Nur Elmi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Somalie.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Faruk

Berkol qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Turquie.

*

Le 20 avril 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur José Nucete Sardi, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Venezuela.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Mamadou Traore, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Mali.

*

Le 27 avril 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ivan Filippovitch Filippov, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

Nouvelles de la Cour

(mois de mai)

Le 18 mai 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu une délégation de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française, en présence de Monsieur Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés.

*

Le 19 mai 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Stane Pavlic, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

*

Le 24 mai 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Luis Santiago Sanz, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Argentine.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Aboeprajitno, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Indonésie.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'avril

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail pendant le mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la réunion du 7 avril, le Conseil a décidé de procéder à une révision des suppléments de pensions payés aux ouvriers de l'Etat et a examiné différents aspects du projet de loi portant création d'un Service de l'énergie de l'Etat et concernant l'exploit-

tation des centrales hydroélectriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport.

Il a ensuite approuvé un règlement ministériel relatif à l'organisation du Service de contrôle médical des caisses de maladie régies par le Code des assurances sociales et a marqué son accord à un projet de règlement grand-ducal fixant les tarifs maxima pour les redevances perçues sur les terrains de camping.

Le Conseil a finalement traité de différentes questions concernant l'urbanisation du Kirchberg et d'un certain nombre de transactions immobilières et il a évoqué différents problèmes dans le secteur de la menuiserie et de l'industrie du bois.

Au cours de la séance du 14 avril, le Conseil a traité une série de problèmes d'administration interne et pris des décisions sur un certain nombre de questions immobilières dont certaines en relation avec l'aménagement du Kirchberg.

Il a finalement approuvé le projet de loi portant réorganisation de l'administration de l'hospice du Rham.

Au cours de la réunion du 21 avril, le Conseil a eu un échange de vues sur les travaux actuels et futurs de la Chambre des Députés ainsi que sur ceux du Conseil économique et social.

Il a encore délibéré sur certains aspects du statut de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et la normalisation de ses comptes.

Le Conseil a délibéré également sur un projet de financement d'une initiative collective des ébénistes luxembourgeois.

Réunions durant le mois de mai

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail pendant le mois de mai sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la réunion du 5 mai, le Conseil a discuté sur divers projets d'implantation de nouvelles industries. Il a délibéré : a) sur un projet de loi portant autorisation de construire un centre de logopédie à Luxembourg; b) sur un projet de règlement grand-ducal concernant le Conseil National de la Résistance.

Il a procédé à un échange de vues sur la structure et les attributions de la Protection Nationale ainsi que sur le logement de diverses administrations de l'Etat.

En séance du 12 mai, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales ainsi qu'un projet de Convention de sécurité sociale entre la Confédération Helvétique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Il a discuté divers aspects de l'urbanisation et de l'aménagement du Kirchberg et examiné un projet de règlement modifiant certaines conditions du louage de service et de la rémunération des employés de l'Etat.

En séance du 19 mai, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 2 février 1948 ayant pour objet la réglementation de l'assurance supplémentaire des ouvriers mineurs et métallurgistes.

Au cours de la séance du 28 avril, le Conseil a délibéré sur l'introduction de la semaine de quarante-deux heures, avec chômage le samedi, dans l'administration publique.

Il a délibéré sur la modification de l'article 2 du règlement grand-ducal du 23 novembre 1966 portant modification de la loi du 21 mai 1964 concernant la réorganisation de l'Administration des Douanes et a délibéré sur le règlement grand-ducal à prendre sur la base de l'article 4 (III et IV) de la loi budgétaire de 1967 concernant le régime fiscal de certains véhicules automoteurs alimentés par des combustibles autres que l'essence.

Il a encore approuvé un projet de loi autorisant la construction de nouveaux ateliers à l'Ecole des Arts et Métiers à Luxembourg et a approuvé un autre projet de loi ayant pour objet la suppression de la maison de détention de Diekirch.

Le Conseil a finalement approuvé un projet de loi portant redressement d'une erreur matérielle concernant la loi du 16 février 1967 portant aménagement de la loi unique du 13 mai 1964 ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs et ajustement des pensions.

Il a eu un échange de vues sur la procédure législative en cours de la loi de réforme militaire ainsi que sur les devoirs futurs de l'armée.

Il a encore procédé à un échange de vues sur des questions relatives à la télévision et à la radiodiffusion.

En rapport avec un projet de loi soumis à la Chambre des Députés concernant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, le Conseil a procédé à un examen de plusieurs questions spécifiques intéressant le système général des pensions.

Au cours de la réunion du 26 mai, le Conseil a eu un échange de vues sur des problèmes européens en rapport avec la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Rome.

Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant l'exécution de l'article 7 de la Convention sur la sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis du Brésil, signée à Rio de Janeiro le 16 septembre 1965.

Le Conseil a délibéré sur la composition du Conseil National de la Résistance et diverses autres questions d'administration interne dont notamment l'organisation du temps de travail dans les administrations publiques dans le cadre de la semaine de quarante-deux heures.

Enfin il a examiné les propositions faites en vue de la prochaine promotion dans les ordres nationaux.

En séance du 31 mai, le Conseil a délibéré sur la proposition qu'il fera pour la désignation d'un membre luxembourgeois à la Commission résultant de la fusion des exécutifs des trois Communautés Européennes.

Nouvelles diverses

La Conférence de Rome des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Pays membres de la C.E.E.

Les 29 et 30 mai, sur l'invitation du Président du Conseil des Ministres d'Italie, M. Aldo Moro, se sont réunis à Rome le Président de la République française le Général De Gaulle et le Premier Ministre français M. Pompidou, le Premier Ministre de Belgique M. van den Boeynants, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne M. Kiesinger, le Président du Gouvernement du Luxembourg M. Werner, le Président du Conseil des Ministres des Pays-Bas M. de Jong, accompagnés de leurs Ministres des Affaires Etrangères M. Fanfani, M. Couve de Murville, M. Harmel, M. Brandt, M. Grégoire, M. Luns et M. van Elsdale, Ministre des Affaires européennes de Belgique.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des six Pays ont assisté au Capitole, le 29 mai, à la commémoration du X^{me} anniversaire de la signature des Traités de Rome instituant la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, sous la présidence de M. Saragat, Président de la République italienne.

Ont également participé à la cérémonie les Représentants des Institutions et des Organismes des Communautés européennes ainsi que les Représentants des Pays associés et des signataires des Traités de Rome.

La célébration de cet événement historique a constitué une nouvelle et solennelle affirmation de la solidarité des Pays membres et de leur volonté de poursuivre leur tâche dans la voie indiquée par les Traités de Rome.

Le 30 mai, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement et leurs ministres des Affaires Etrangères ont procédé, à la suite d'un rapport présenté par M. le Président Moro, à un échange de vues sur le développement des Communautés. Ils sont tombés d'accord pour constater que les résultats obtenus jusqu'à présent constituent un succès sans précédent de l'esprit nouveau de collaboration qui s'est institué entre les pays membres et qui a permis de concilier leurs intérêts en vue de l'intérêt supérieur commun. Fort de l'appui des Parlements et des opinions publiques de leurs pays respectifs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont confirmé leur résolution d'accomplir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs définis par les traités de Rome.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont exprimé leur intention de mettre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1967 le traité du 8 avril 1965 sur la fusion des institutions des trois communautés. Ils ont souligné, à cette occasion, l'importance de cette décision, dans la mesure, en particulier, où elle constitue une étape vers la fusion des trois Communautés.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont procédé à un échange de vues sur les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark

et ils ont reconnu que, conformément aux traités, cette question devra être examinée par le Conseil des Ministres des Communautés.

Les Etats participants à la conférence sont convenus d'étudier les possibilités de resserrer graduellement leurs liens de nature politique par des méthodes et procédures appropriées à l'expérience et aux circonstances. Les ministres des Affaires Etrangères sont chargés de promouvoir l'examen de ce point.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement sont convenus de se réunir à une date qui se situera probablement en 1967.

Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement sont également convenus de remettre à l'étude le projet déjà prévu à la Conférence de Bonn du 18 juillet 1961, concernant la création d'une Université européenne à Florence.

*

Ajoutons ici que Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, avait également assisté à la cérémonie de commémoration du dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome, sur invitation du Gouvernement italien, en sa qualité de signataire des Traités de Rome.

*

Monsieur Pierre Grégoire à Rome

Les 2 et 3 avril, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, a fait une visite officielle à Rome au cours de laquelle il a été reçu longuement par Monsieur Amintori Fanfani, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie.

Au cours de leur entretien, les deux ministres ont plus particulièrement évoqué des questions intéressant la Communauté Economique Européenne et le « sommet européen » à l'occasion du dixième anniversaire des traités de Rome.

Les gouvernements italien et luxembourgeois sont d'accord « pour soutenir l'élargissement des Communautés européennes à la Grande-Bretagne et aux autres pays qui acceptent le traité de Rome dans son ensemble et en partageant tous les buts » a souligné un communiqué publié le 3 avril à Rome, à l'issue de la visite officielle de deux jours du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Monsieur Fanfani, Ministre italien des Affaires Etrangères, a accepté l'invitation de Monsieur Grégoire à se rendre au Luxembourg.

Sur le plan bilatéral, les deux ministres se sont félicités des excellents rapports qui existent entre l'Italie et le Luxembourg. Ils ont décidé de nouvelles initiatives dans le domaine des échanges culturels et en faveur de la collectivité italienne qui travaille dans le Grand-Duché.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère « particulièrement cordiale », soulignait-on à la Far-

nesina. M. Fanfani a offert ensuite un déjeuner à son hôte à Villa Madama.

Ajoutons qu'au cours de sa visite officielle à Rome, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, a été reçu en audience le 5 avril par Sa Sainteté le Pape Paul VI.

*

La Grande-Bretagne et la C.E.E.

A la suite de l'acte de candidature de la Grande-Bretagne pour son entrée à la Communauté Economique Européenne, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait la déclaration suivante :

Il est bon, à mon avis, que Monsieur Wilson ait mis aussi promptement un terme à la phase d'examen et de recherche qui a précédé l'actuelle demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Il ne pouvait différer cette demande encore de plusieurs mois au risque de perdre le bénéfice de l'action énergique menée jusqu'ici. Quant aux chances de la négociation que le Gouvernement grand-ducal a toujours envisagée dans une vue très constructive, elles seront fonction de la netteté de la position britannique vis-à-vis des Traités telle qu'elle se dégagera des termes de la demande.

*

Déclaration de Monsieur Pierre Werner sur la situation politique en Grèce

Le 25 mai 1967, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait la déclaration suivante à la Chambre des Députés au sujet de la situation politique en Grèce :

L'opinion publique a été profondément inquiétée par les récents événements politiques en Grèce, ainsi qu'en témoignent diverses résolutions, prises à ce sujet, qui se reflètent dans des questions posées au Gouvernement.

Nous sommes d'autant plus sensibles à ce qui s'est passé à Athènes que par delà l'amitié traditionnelle que nous portons au peuple grec, des liens particuliers ont été noués avec l'Etat hellénique dans le cadre de l'Alliance atlantique et, plus récemment, du Marché commun. Compte tenu de ces liens étroits nous ne pouvons pas rester indifférents au bouleversement politique intervenu dans ce pays et je ne voudrais pas cacher que le Gouvernement luxembourgeois est vivement préoccupé par les atteintes portées à l'ordre constitutionnel et au libre jeu du système démocratique. En présence de cette situation, je voudrais exprimer le vœu fervent que les institutions démocratiques de la Grèce, ainsi que les garanties constitutionnelles concernant les droits et libertés des personnes, puissent être rapidement et pleinement rétablies. Sous ce rapport, une récente déclaration du Souverain hellénique, promettant le retour au régime constitutionnel, est un signe d'espoir qui pourra, nous le désirons ardemment, se concrétiser dans un délai rapproché.

Tels étant nos sentiments intimes, reste la question de savoir quelles conséquences pratiques il faut tirer, sur le plan diplomatique, de notre attitude. Sous ce rapport, le Gouvernement s'inspirera d'un usage constant dans les relations internationales qui veut que les gouvernements s'abstiennent, tant que leurs intérêts nationaux ne sont pas directement affectés, de porter sur les régimes politiques des pays étrangers des appréciations ou de poser à leur égard des actes qui pourraient être considérés comme une intervention dans les affaires intérieures. Non seulement sommes-nous insuffisamment informés sur les causes profondes et les circonstances des événements qui viennent de se dérouler, mais encore faut-il considérer le fait que nos relations avec un grand nombre de pays viendraient à se trouver en difficulté si nous devions faire dépendre nos rapports de jugements de valeur sur la qualité des régimes internes au pouvoir dans les uns et dans les autres.

La Chambre voudra noter que l'attitude que le Gouvernement luxembourgeois a adopté est conforme à celle des pays avec lesquels nous entretenons des relations étroites de voisinage et d'amitié : même ceux parmi les gouvernements amis qui ont pris les attitudes les plus prononcées dans cette affaire n'ont pas dépassé les manifestations purement verbales, de manière que les liens avec le nouveau Gouvernement d'Athènes se sont poursuivis jusqu'ici normalement, tant sur le plan diplomatique que dans le cadre des diverses organisations dont la Grèce est membre.

*

Aboutissement du Kennedy Round

Après de longues années de discussion, les « négociations Kennedy » ont finalement abouti à une heureuse conclusion le 15 mai à Genève, peu avant minuit, après une prolongation de 24 heures sur le délai primitivement fixé.

La conclusion de cet accord entre les pays participant depuis près de cinq ans aux négociations Kennedy a été accueillie avec une grande satisfaction dans les diverses capitales et qualifiée d'événement économique d'une portée historique.

Il faut certes reconnaître que le but que l'ancien Président des Etats-Unis avait assigné aux négociations qui ont porté son nom, n'ont pas été atteints, principalement dans le domaine agricole, mais dans d'autres domaines, plus particulièrement sur le plan industriel, on est arrivé à un dégrèvement douanier qui avoisine en moyenne les 35 pour cent.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, le texte du communiqué final des négociations, publié à Genève :

Les éléments essentiels du Kennedy round ont été maintenant négociés avec succès.

Un cinquantaine de pays, représentant environ 80 p.c. du commerce mondial, ont participé à ces négociations qui ont été de vaste envergure et complètes et ont constitué la tentative la plus ambitieuse jamais entreprise pour réaliser la libéralisation du commerce international. Les résultats sont d'une portée bien plus grande que ceux obtenus dans aucune

des négociations commerciales précédentes. Par le jeu de la règle de la nation la plus favorisée, tous les pays du G.A.T.T. sont tenus de bénéficier de ces résultats.

Dans le domaine industriel, les négociations ont été basées sur le principe d'une réduction tarifaire de 50 p. c. Il a été estimé que le commerce des produits pour lesquels des concessions ont été accordées représente quelques 40 milliards de dollars. Parmi les problèmes les plus difficiles, qui ont été traités multilatéralement, il y avait ceux relatifs aux produits chimiques et à l'acier. Nous sommes parvenus sur ces produits à des accords d'une importance exceptionnelle.

Dans le domaine agricole, les éléments de base à incorporer dans un accord sur les céréales ont été approuvés après des négociations difficiles et serrées. L'accord s'est fait sur les prix de base minimum et maximum des blés d'une importance majeure dans le commerce international. Une innovation importante est la disposition prévoyant une aide alimentaire aux pays en voie de développement, d'un volume de 4,5 millions de tonnes métriques de céréales par an.

Bien que, dans d'autres secteurs, les résultats sur les produits agricoles aient été plus modestes, il y a néanmoins certains résultats importants.

Un code antidumping a été adopté au cours des négociations. L'accord s'est également fait sur les mesures à prendre eu égard à certaines autres barrières non tarifaires au commerce.

Quelques pays développés ont offert des abattements substantiels de tarifs sur les produits tropicaux, dont certains seront immédiatement mis en application. Dans un certain nombre de cas, les mesures prises ne répondent pas entièrement à ce qu'attendaient les pays en voie de développement. Certains participants envisagent qu'il est possible de procéder à de nouvelles améliorations de leurs offres tarifaires.

« En ce qui concerne de nombreux produits tropicaux, il n'a pas été possible, au stade actuel, d'arriver à un accord sur la suppression ou la réduction des droits, en raison de l'existence d'arrangements préférentiels. Il a été reconnu que, pour atteindre l'objectif de l'admission en franchise de droits, les pays développés et les pays de développement devront s'attacher à se mettre d'accord sur les mesures qui permettraient le mieux de supprimer ces préférences.

Au cours des négociations commerciales, des réductions tarifaires ont été accordées sur de nombreux autres produits dont l'exportation présente un intérêt majeur ou potentiel pour les pays de développement.

Les réductions tarifaires convenues au cours des négociations commerciales seront en général échelonnées sur un certain nombre d'années. Les participants à ces négociations ont cependant reconnu que, pour les pays de développement, l'application immédiate de ces abaissements de droits serait d'un grand intérêt en permettant à ces pays de tirer le maximum d'avantages de ces négociations. Les participants sont donc convenus de poursuivre leurs

efforts pour que ces concessions fassent l'objet d'une application anticipée dans les meilleures conditions. Tous les participants se sont déclarés résolus à parvenir à une décision sur ce point avant que le protocole qui reprendra les résultats des négociations commerciales ne soit ouvert à la signature.

Les pays de développement participants ont insisté pour que les demandes d'abaissements de droits pour des produits qui présentent pour eux une importance particulière, et auxquelles les pays développés participants n'ont pas encore entièrement fait droit, soient réexaminées favorablement et que de plus amples concessions soient faites sur ces produits.

L'examen du problème des compensations pour la perte de préférences qui résultera des négociations commerciales se poursuivra.

Les pays développés participants ont proclamé leur intention de continuer à rechercher dans quelle mesure ils pourraient élargir l'accès à leurs marchés des produits exportés par des pays de développement et présentant des caractéristiques particulières, comme les produits de l'artisanat et les tissus fabriqués sur métiers à main.

Il reste également beaucoup à faire en ce qui concerne des points de détail qui découlent de l'ensemble des négociations. Les résultats de ces dernières devront également être repris dans les instruments juridiques et ce n'est que lorsque les participants auront accompli toutes les formalités juridiques ou constitutionnelles nécessaires que les résultats détaillés des négociations seront entièrement connus. »

*

Le Conseil Permanent de l'U.E.O. à Luxembourg

M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires étrangères et Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale, groupant les six pays membres de la C.E.E. et la Grande-Bretagne, a présidé le 17 mai, à Luxembourg, une réunion commune du Conseil Permanent de l'U.E.O. et de la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée de l'U.E.O.

Cette procédure des réunions communes permet un échange de vues périodique entre l'organe ministériel et les instances parlementaires de l'U.E.O. sur des problèmes à l'ordre du jour de son Assemblée.

En marge de cette réunion commune, la Commission de défense a siégé les 17 et 18 mai à Luxembourg, pour examiner notamment les projets de rapports suivants, destinés à la session plénière de juin de l'Assemblée de l'U.E.O. : L'état de la sécurité européenne (Rapporteur : M. Lucien Radoux, socialiste, Belgique); Le coût de la défense de l'Europe Occidentale — L'infrastructure et le cas du projet NADGE. Rapporteur : M. Robert Edwards, travailleur, Royaume-Uni).

De son côté, la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale de l'Assemblée de l'U.E.O. avait tenu une réunion le 17 mai à Luxembourg, sous la présidence du Colonel Pierre Bourgoïn (Union pour la V^e République, France).

A son ordre du jour figurait notamment un avant-projet de rapport de M. Anthony Kershaw (Conservateur, Royaume-Uni) traitant de la collaboration européenne en matière aéronautique.

*
.

Le décès de l'ancien Chancelier Konrad Adenauer

Le 19 avril 1967, le Docteur Konrad Adenauer, ancien Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, s'est éteint dans sa résidence de Rhöndorf, à l'âge de 91 ans.

Le décès du grand homme d'Etat allemand fut vivement ressenti dans toutes les capitales, d'où de nombreux messages de condoléance furent adressés à Bonn.

Le Luxembourg s'est également associé à ce deuil. Son Altesse Royale le Grand-Duc envoya à cette occasion un télégramme de condoléance au Président de la République Fédérale d'Allemagne, M. Heinrich Lübke.

Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, adressa le télégramme suivant à M. le D^r Kurt Kiesinger, Chancelier de la République Fédérale :

Beim Hinscheiden von Altbundeskanzler Dr. Konrad Adenauer beehre ich mich Eurer Exzellenz das tiefgefühlte Beileid der luxemburgischen Regierung auszudrücken. Dr. Adenauers langjähriges Wirken im Dienste der Bundesrepublik Deutschland, welches auch zur Festigung der gutnachbarlichen deutsch-luxemburgischen Beziehungen führte, vor allem seine entscheidende staatsmännische Mithilfe beim Aufbau eines geeinten Europa, haben der Geschichte das Bild des Heimgegangenen unauslöschbar eingepägt.

Pierre Werner,

Präsident der großherzoglich-luxemburgischen
Regierung

Voici le texte du télégramme du Président de la Chambre des Députés luxembourgeois, adressé au Président du Bundestag à Bonn, M. le D^r. Eugen Gerstenmeyer :

Aus Anlaß des Ablebens von Alt-Bundeskanzler Konrad Adenauer entbiete ich Ihnen und dem gesamten Bundestag im Namen der luxemburgischen Abgeordnetenkommission mein herzliches Beileid. Luxemburg wird diesem großen Europäer ein ehrendes Andenken bewahren.

Dr. Victor Bodson

Präsident der Abgeordnetenkommission

Au cours de la séance du 20 avril de la Chambre des Députés, le Président M. Victor Bodson rendit un hommage à la mémoire de l'ancien Chancelier Konrad Adenauer. Nous reproduisons ci-après le texte de sa déclaration :

Mer chers Collègues,

Nous venons d'apprendre avec tristesse le décès de l'ancien Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, le D^r Konrad Adenauer.

Je voudrais au nom de la Chambre des Députés, exprimer au peuple allemand et à son Parlement, nos sentiments sincères de condoléances émues.

Après avoir été le principal artisan de la renaissance d'un Etat démocratique chez nos voisins de l'Est, Konrad Adenauer est devenu, avec ses collègues des autres pays — dont je ne citerai que Robert Schuman et Joseph Bech — un des grands architectes de l'unification européenne, à laquelle il se voua avec une force et une énergie exceptionnelles.

Il a réussi à faire des amis des peuples français et allemand, qui furent trop longtemps des ennemis héréditaires, et il a ainsi largement contribué à pacifier notre vieux continent.

Cette entente franco-allemande peut être une pierre angulaire de l'unification européenne et notre gratitude va donc, à plus forte raison et à cause de cela, à celui que l'Allemagne vient de perdre et dont le nom est déjà entré dans l'histoire.

Voici en outre le texte de plusieurs autres messages publiés à l'occasion du décès du Chancelier Konrad Adenauer :

Avec le Chancelier Adenauer disparaît une des personnalités-cléf de la politique des deux décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. La personnalité et l'œuvre du Chancelier ont profondément marqué le destin de son propre pays autant que de l'Europe. En ce qui concerne son propre pays, il a su lui insuffler une nouvelle vie et une nouvelle conscience de ce qui est son véritable rôle dans la communauté des nations. Dans des conditions extrêmement difficiles son action politique a surmonté peu à peu les préventions et les obstacles psychologiques qui s'opposaient à une collaboration confiante avec l'Allemagne également du côté des pays occidentaux. Ce faisant, il n'a pas minimisé, ni nié les forfaits du régime nazi. Plus particulièrement les déclarations qu'il a faites en son temps à mon prédécesseur, le Ministre d'Etat Joseph Bech, lors d'une visite officielle à Bonn, ne laissent aucun doute sur ses sentiments à cet égard. Les contacts personnels que j'ai eus avec lui me permettent aussi de dire qu'il était un grand ami de notre pays dont il définissait parfois le rôle dans des termes éloquentes. Mais le principal mérite d'Adenauer consiste à avoir envisagé sans réticence la réconciliation franco-allemande et d'avoir inséré le sort futur de l'Allemagne dans le cadre de l'intégration européenne. Il est un des pères-fondateurs de la nouvelle Europe, un de ceux sans qui la réalisation des communautés aurait été impensable.

Pierre Werner

Ministre d'Etat

Président du Gouvernement

Für die Welt war Konrad Adenauer der große Politiker, der gute Europäer, der konsequent operierende Friedensmacher, ein kühl und berechnend scheinender pater patriae eigener Art, dem die hervorragendste Staatsmannstat in einem Alter gelang, das für die meisten Bürger den Beginn des Ruhestandes bedeutete. Wer aber den Menschen Adenauer im

engeren Kreise erleben durfte, mußte staunen vor der eigenen Entdeckung, daß der scharfe Dialektiker, daß der kalt genannte Planer mehr an Herzenswärme und an Geisteszündkraft auszugeben verstand als mancher bekannte Espritvergeuder aus dem Reiche der Literatur. Wo er sämtliche Gaben, die der klaren Weitsicht, der sprunglosen Ausdauer im Verfolg seiner Unternehmungen und der humorträchtigen Humanität gleichzeitig zum Ausdruck brachte, wie beispielsweise beim ersten europäischen Zusammentreffen in Brüssel 1964, als er den Sprechern der christlichen Demokraten aus sechs Ländern privatim begegnete, wurde ohne weiteres offenbar, daß dieser Mann für die Erneuerung Europas nicht weniger als für die Wiederdemokratisierung Deutschlands von eminenter Bedeutung werden mußte.

Pierre Grégoire
Außenminister

Der Tod des Bundeskanzlers Konrad Adenauer erfüllt mich mit tiefer Trauer. In enger Freundschaft mit ihm verbunden, bin ich während der Nachkriegsjahre Zeuge gewesen, wie der große Staatsmann unermüdlich gearbeitet und gekämpft hat, um die für den Frieden der Völker so unentbehrliche Einheit der europäischen Völker wieder herzustellen. Von all dem, was der Verstorbene Großes für sein Land und Europa geleistet hat, bleibt dieses Werk in meinen Augen sein größtes Verdienst. Mit Konrad Adenauer scheidet ein Staatsmann von größtem geschichtlichem Format von der Weltbühne.

Joseph Bech
Ehren-Staats-
und Außenminister

Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, accompagné de Son Excellence M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, assistèrent aux obsèques de l'ancien Chancelier Konrad Adenauer qui eurent lieu à Cologne le 25 avril. Le même jour, un service de requiem fut célébré en l'église Saint-Michel à Luxembourg par Mgr Jean Hengen, Evêque-Coadjuteur, à la mémoire de l'ancien Chancelier. A ce service religieux prirent part Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc, Son Excellence M. Carl-Heinz Lueders, Ambassadeur d'Allemagne, entouré des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, le Président honoraire de la Chambre des Députés, le Vice-Président et plusieurs membres du Gouvernement ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises.

*

Télégrammes de condoléance

A l'occasion du terrible incendie qui a ravagé un grand magasin du centre de Bruxelles et qui a fait plusieurs centaines de victimes, Son Altesse Royale le Grand-Duc a envoyé un télégramme de condoléance à Sa Majesté le Roi des Belges.

Voici le texte du télégramme adressé à la même occasion par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, à M. Paul Vanden Boeynants, Premier Ministre de Belgique :

« Profondément ému par la grande catastrophe qui vient de frapper la capitale belge et qui a fait tant de victimes, je prie Votre Excellence d'agréer l'expression de la plus vive sympathie du Gouvernement luxembourgeois et de ses condoléances pour les malheureuses victimes. »

M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, avait envoyé le télégramme suivant à M. Achille van Acker, Président de la Chambre des Représentants de Belgique, et à M. Paul Struye, Président du Sénat de Belgique :

« Devant horrible catastrophe frappant certaines familles belges vous exprime au nom du Parlement luxembourgeois et en mon nom propre sentiments profonde compassion et sincère solidarité. »

Le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Wilwertz, a adressé de son côté le message suivant au Bourgmestre de la Ville de Bruxelles : « Profondément touché par catastrophe atroce qui endeuille Ville de Bruxelles vous adresse au nom de la Ville de Luxembourg à vous et à vos administrés sentiments de sympathie et condoléances émues. »

*

Monseigneur Jean Hengen nommé Evêque-coadjuteur de Luxembourg

Le 14 avril, un communiqué de l'Evêché de Luxembourg annonçait que selon une dépêche du Vatican, Sa Sainteté le Pape Paul VI avait nommé Monseigneur Jean Hengen, Vicaire Général, Evêque-coadjuteur avec droit de future succession de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

Monseigneur Jean Hengen est né à Dudelange, le 23 novembre 1912. Il fit ses études secondaires à l'Athénée, puis cours supérieur, avant de gagner Rome pour poursuivre ses études. Il est docteur en théologie, licencié en droit canon. L'abbé Hengen fut ordonné prêtre le 27 octobre 1940. Il exerça son ministère dans la banlieue de Rome, tout en poursuivant ses études théologiques. En 1945, à la fin des hostilités, il retrouva son pays libéré. La même année, il fut nommé vicaire à la cathédrale et en 1949, chancelier de l'évêché. En 1955, Monseigneur Philippe, alors évêque de Luxembourg, le nomma vicaire général. Un an plus tard, Monseigneur Léon Lommel, qui venait de succéder à Monsieur Philippe, le confirma dans ses fonctions, qu'il a occupées jusqu'à sa nomination comme Evêque-coadjuteur.

*

Le commerce extérieur du Benelux en 1966

Se basant sur les chiffres fournis par l'Institut national de statistique de Belgique et le Centraal Bureau voor de Statistiek des Pays-Bas, le Secrétariat général de l'Union économique Benelux a établi les

chiffres relatifs aux importations et exportations du Benelux en 1966.

Commerce avec les pays tiers

En 1966, les pays du Benelux ont importé pour 631 milliards de F ou 45,7 milliards de f en provenance des pays tiers, soit 11% de plus qu'en 1965.

Leurs exportations à destination des pays tiers s'élevaient à 552 milliards de F ou 40,0 milliards de f, soit 6% de plus qu'en 1965.

Echanges intra-Benelux

Les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas atteignaient 52,4 milliards de F ou 3 795 millions de f en 1966, accusant donc une hausse de 10% par rapport à 1965. La quote-part néerlandaise dans les importations globales de l'U.E.B.L. représentait 15%.

Les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L. se sont montées en 1966 à 76,1 milliards de F ou 5 508 millions de f, croissant dès lors de 4% au regard de 1965. L'U.E.B.L. intervenait ainsi pour 19% dans l'ensemble des importations néerlandaises.

Le commerce du Benelux avec les pays tiers a subi un profond changement si l'on compare les années 1966 à 1965, d'une part et 1965 à 1964, d'autre

part. En effet, les importations se sont accrues de 11% (1965 : 6%) tandis que l'expansion des exportations était de l'ordre de 6% (1965 : 13%). Il en résulte qu'en 1966 le taux de couverture des importations était inférieur à celui de 1965 (88% et 92%). Néanmoins, le commerce avec les pays tiers a plus que doublé depuis 1955 (1 183 milliards de F en 1966, 589 milliards de F en 1959).

Quant aux échanges intra-Benelux, il y a lieu de signaler le faible taux de progression (4%) des importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L. Ce taux, le plus bas de toutes les importations néerlandaises en provenance des partenaires C.E.E., est même inférieur au pourcentage global de la majoration des importations néerlandaises en 1966 par rapport à 1965 (7%). Les Pays-Bas demeurent cependant le meilleur client de la Belgique.

Encore que les importations U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas se soient intensifiées de 10% par comparaison à 1965, ce pourcentage était également le plus faible de ceux traduisant l'augmentation des importations U.E.B.L. en provenance des partenaires C.E.E. Les Pays-Bas se sont maintenus comme troisième fournisseur de l'U.E.B.L., après l'Allemagne occidentale et la France. Pour les Pays-Bas, l'U.E.B.L. constitue à la fois le meilleur fournisseur et client, après l'Allemagne occidentale.

Aperçu des échanges Benelux et intra-Benelux

(1960 = 100, en F)

	Commerce avec les pays tiers		Echanges intra-Benelux	
	Importations	Exportations	Pays-Bas > U.E.B.L.	U.E.B.L. > Pays-Bas
1960	100,0	100,0	100,0	100,0
1961	109,0	103,6	109,4	117,2
1962	115,7	112,8	114,5	126,5
1963	129,8	123,9	128,3	138,4
1964	152,0	143,6	149,7	163,4
1965	160,9	162,2	162,5	176,3
1966	178,5	171,9	178,4	183,2

13. 4. 1967

Voyage de Presse Benelux 1967

L'Union Economique Benelux organise depuis 1962, en collaboration avec les Services de Presse des trois pays et les Comités de Rapprochement Belgo-Néerlandais-Luxembourgeois, un voyage de presse Benelux, auquel participent une quarantaine de journalistes des trois pays.

Le voyage d'information est consacré chaque année à un thème déterminé. C'est ainsi que les thèmes suivants ont été étudiés au cours des précédents voyages : l'industrie dans les trois pays de Benelux, la structure agricole, les grands travaux d'infrastructure, la promotion sociale des travailleurs, et l'organisation des loisirs.

Le voyage de presse 1967, auquel prirent part également cinq journalistes luxembourgeois, était consacré à l'étude de l'évolution industrielle dans les pays du Benelux.

En effet, au cours des cinq dernières années, la physionomie industrielle a subi nombre de changements importants inhérents au progrès technologique, aux nouveaux rapports dans la concurrence internationale, aux adaptations structurelles ainsi qu'à l'évolution sur le plan social. Le problème suscité par une répartition géographique équilibrée des activités industrielles dans les différentes régions s'est encore précisé tandis que les questions afférentes à la restructuration industrielle de certaines zones sont devenues de plus en plus actuelles.

Le voyage d'information au Luxembourg, qui fut organisé par le Service Information et Presse du Ministère d'Etat en collaboration avec le Ministère de l'Economie Nationale, le Comité de Rapprochement belgo-néerlandais-luxembourgeois, section luxembourgeoise, et les organisations centrales d'employeurs et de travailleurs du Grand-Duché a donné aux journalistes du Benelux l'occasion d'étudier l'évolu-

tion industrielle luxembourgeoise, les problèmes qu'elle soulève aux yeux des organisations d'employeurs et de travailleurs et la politique économique du Gouvernement.

Des séances de travail eurent lieu au Centre Européen du Kirchberg où des exposés furent faits devant les journalistes par M. Armand Simon, Conseiller de Gouvernement adjoint, M. André Claude, Attaché de presse du Gouvernement, M. Lucien Jung, Secrétaire Général de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, M. Joseph Kinsch, Chef de Service Information de l'ARBED, au nom du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, M. René Hengel, Vice-Président du « Letzeburger Arbechter Verband », M. Jean Klein, Secrétaire Général du « Letzeburger Chreschtliche Gewerkschaftsbond ». Pendant leur séjour à Luxembourg, les journalistes du Benelux furent les hôtes à dîner et à déjeuner de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, du Service Information et Presse du Ministère d'Etat et du Comité de Rapprochement Belgo-Néerlandais-Luxembourgeois, section luxembourgeoise.

*

EUROCONTROL

La Commission permanente de l'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (EUROCONTROL), composée des représentants de la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas, a tenu sa 17^e session à Bruxelles le 4 avril sous la présidence de M. J. P. W. Mallalieu, M. P., Ministre d'Etat au Board of Trade du Royaume-Uni.

L'objectif principal d'Eurocontrol est de promouvoir la coopération entre ses sept Etats membres pour les questions relatives à la navigation aérienne. A cette fin, la Commission permanente a examiné notamment la possibilité de centraliser certaines commandes de matériels et d'installations de contrôle de la circulation aérienne. Ce point souligne l'importance que les Etats d'Eurocontrol attachent à la normalisation des équipements en ce domaine de manière à permettre à l'industrie européenne de mieux lutter sur le marché international.

La Commission permanente a également examiné les problèmes qui découleraient pour les Etats membres de l'instauration d'un système de recouvrement des dépenses encourues pour la fourniture des services de navigation aérienne. Etant donné les incidences économiques très importantes de ce projet, la Commission a confirmé la nécessité de procéder à des études complémentaires très poussées, où l'on tiendra compte des travaux de la Conférence de l'OACI sur les redevances d'usage qui se tient actuellement à Montréal.

*

Le Centenaire du Traité de Londres

Le 7 mai 1967 eurent lieu à Mersch et à Sanem, en présence de Son Excellence Monsieur Pierre Wer-

ner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, des cérémonies patriotiques en l'honneur des signataires luxembourgeois du Traité de Londres du 11 mai 1867, à savoir Monsieur Emmanuel Servais, né le 18 avril 1811 à Mersch, Plénipotentiaire au Congrès de Londres de 1867 et ensuite Ministre d'Etat à partir du mois de décembre de la même année, et le Baron Victor de Tornaco, né le 7 juillet 1805, originaire du château de Sanem, propriété des De Tornaco depuis 1753, qui signa le Traité de Londres en sa qualité de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois.

Lors de ces cérémonies, Son Excellence Monsieur Pierre Werner dévoila à Mersch une plaque commémorative portant l'inscription suivante : « Maison Natale de L. J. Emmanuel Servais, 1811-1890, Bourgmestre de Mersch, Plénipotentiaire au Traité de Londres 1867, Président du Gouvernement, Honneur à sa Mémoire », tandis qu'à Sanem Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner procéda à l'inauguration de la « Place Victor de Tornaco ». Rappelons ici que le 6 août 1939, sur la même place, un monument fut déjà inauguré à la mémoire du Baron Victor de Tornaco à l'occasion des festivités du centenaire du Traité de 1839, portant l'inscription suivante : « Dem Enerzechner vum Londoner Vertrag 1867 Baron Victor de Tornaco zum Uнденken, Centenarfeier 6. 8. 1939 ».

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça lors des cérémonies à Mersch et à Sanem des allocutions au cours desquelles il souligna l'importance du Traité de Londres de 1867 qui apporta au Grand-Duché de nouveaux éléments positifs pour son statut international et pour son développement intérieur. Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Werner évoqua l'action courageuse du Prince Henri, Prince-Lieutenant du Roi, Grand-Duc Guillaume III, et il fit l'éloge des deux hommes d'Etat luxembourgeois M. Emmanuel Servais et le Baron Victor de Tornaco, les signataires du Traité de Londres.

Ajoutons encore qu'à l'occasion du centenaire du Traité de Londres, les Musées de l'Etat organisèrent à Luxembourg une exposition de monnaies et médailles luxembourgeoises, frappées sous le règne de Guillaume III, Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg (1840-1890), et que les Archives de l'Etat organisèrent également au mois de mai une très intéressante exposition à Luxembourg, montrant des documents et témoignages autour du Traité de Londres du 11 mai 1867.

A la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. le Professeur Paul Spang, directeur des Archives de l'Etat, fit en outre une conférence sur la question luxembourgeoise et le Traité de Londres du 11 mai 1867.

Le 11 mai enfin fut ouverte au Musée Pescatore à Luxembourg une exposition d'une centaine de photographies du temps de la forteresse de Luxembourg émanant de la collection Bernard Wolff.

*

Réunion à Luxembourg des Résistants luxembourgeois et européens

Des dirigeants de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation (UIRD) et de l'Union des Résistants pour une Europe Unie (URPE) réunis à Luxembourg, le 7 mai 1967 à l'occasion de la « Journée Nationale de la Résistance Luxembourgeoise », rendent hommage au courage et aux sacrifices du peuple luxembourgeois dans sa lutte contre l'occupation hitlérienne.

En communion d'esprit avec l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois « UNIO'N », ils affirment leur volonté de dénoncer et de combattre toutes les tentatives de renaissance du nazisme et toutes les atteintes, où qu'elles se manifestent, aux libertés démocratiques.

Considérant que trop de coupables des crimes monstrueux du nazisme bénéficient d'un asile qui les met à l'abri de la justice, ils réclament l'extradition des criminels. Ils formulent cette demande de manière pressante à l'adresse du Brésil où se trouve l'ex-commandant Stangl des camps de concentration de Sobibor et de Treblinka.

Ils insistent sur la nécessité urgente d'obtenir de l'ONU l'adoption d'une Convention Internationale proclamant, dans tous les pays, l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, le refus du droit d'asile aux coupables, leur extradition et leur comparution en justice devant les instances compétentes.

Sans s'immiscer dans la vie intérieure des pays, il n'est pas indifférent pour les anciens Résistants que les libertés démocratiques soient préservées en toutes circonstances.

Ils expriment leur vive préoccupation au sujet de la situation de la Grèce et demandent le retour rapide au libre exercice de la démocratie et au respect de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Ils se réjouissent de l'évolution qui s'est produite en Grande-Bretagne et qui l'a amenée à demander son intégration dans la Communauté Economique Européenne.

Se souvenant de la part exceptionnelle que la Grande-Bretagne a prise, sous l'impulsion de Churchill, à la victoire du monde libre, les Résistants européens souhaitent l'aboutissement heureux de cette démarche. Ils espèrent que les autres pays européens épris de liberté adoptent une attitude identique.

Fidèles à leur passé, soucieux de l'avenir, les Résistants européens entendent préserver la jeunesse des drames avec lesquels ils ont été confrontés afin que leurs efforts contribuent à la réconciliation et à la paix humaines.

*

Les journées franco-belgo-luxembourgeoises de Science Pénale

Les onzièmes Journées franco-belgo-luxembourgeoises de Science Pénale eurent lieu les 5 et 6 mai à Luxembourg.

Le thème de ces journées était : « Le problème de la chose jugée au pénal et son influence sur le civil. » La séance d'ouverture débuta par un discours de Monsieur R. Charles, avocat général à la Cour de Cassation de Belgique et Président de l'Union Belge et Luxembourgeoise de Droit Pénal.

Monsieur R. Charles passa ensuite la présidence à Monsieur Alphonse Huss, Procureur Général d'Etat et Vice-Président de l'Union Belge et Luxembourgeoise de Droit Pénal, qui fit un exposé sur le but des Journées de Science Pénale.

Ce fut le Ministre de la Justice, Monsieur Jean Dupong, qui souhaita alors une cordiale bienvenue aux congressistes. Il souligna notamment l'intérêt que les autorités luxembourgeoises apportent à tout ce qui touche le droit pénal.

Monsieur O. Zambeaux, Président de la Cour de Cassation de France, prit ensuite la parole au nom de la délégation française.

Après ces différentes allocutions, des rapports furent présentés par Mademoiselle Joelle Fossereau, magistrat délégué au parquet de la Cour de Cassation de France, MM. Joseph Beffort, juge de Paix et M^e Alain Schaack, avocat à la Cour de Luxembourg, M. Paul-Emile Trousse, Conseiller à la Cour de Cassation de Belgique et M. André Vitu, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Nancy.

A l'issue de leurs travaux, les congressistes visitèrent la Maison d'Education pour Jeunes Filles à Schrassig et la Maison d'Education pour garçons, à Dreibern.

*

Le Congrès Mondial des Bains à Luxembourg

Du 4 au 6 mai a eu lieu à Luxembourg le Congrès Mondial des Bains, organisé par l'Académie Internationale pour la Science et la Technique des Bains, en collaboration avec le Gouvernement luxembourgeois et la Fédération luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage.

A ce congrès, qui fut présidé par M. Hanauer, Président de l'Académie Internationale, prirent part une centaine de spécialistes de nombreux pays.

Lors de l'ouverture du congrès, M. Henry Cravatte, Ministre des Sports et de l'Education Physique, annonça un important programme de constructions d'établissements thermaux et de piscines au Luxembourg, comprenant notamment de grands centres sportifs urbains avec des piscines. M. Léon Hengen, Président de la Fédération de Natation du Luxembourg, analysa au cours de son exposé la situation des établissements de bain à Luxembourg tandis que M. René Van den Buleke, Commissaire Général aux Sports, fit un exposé sur l'évolution des installations sportives du Luxembourg.

Les travaux et exposés du congrès portèrent sur la politique des bains dans les différents pays, l'évolution des installations sportives, la construction des piscines couvertes ou en plein air, le fonctionnement des bains, la natation, la qualité de l'eau et les soins, le chauffage de l'eau dans les bassins ouverts, la profondeur des bassins et les bassins préfabriqués.

En marge de leurs travaux, les congressistes visiteront la centrale hydro-électrique de Vianden, le barrage d'Esch-sur-Sûre et le chantier de la piscine ouverte de Diekirch.

*

Le Congrès Médical International à Mondorf

Le congrès annuel de la Société Médicale Internationale d'Endoscopie et de Radiocinématographie, organisé par la Société Luxembourgeoise d'Endoscopie et de Radiocinématographie Médicales, a eu lieu à Mondorf-les-Bains du 28 au 30 avril.

D'éminents spécialistes du monde médical de quinze pays prirent part à ce congrès qui fut présidé par le Professeur Janpiter, urologue parisien.

Une exposition de mobilier et d'instruments médicaux ainsi que de produits pharmaceutiques eut lieu en marge du congrès.

*

Réunion Internationale d'Experts Comptables à Luxembourg

Du 13 au 15 avril a eu lieu à Luxembourg la réunion du comité exécutif de l'Union Européenne des Experts Comptables, organisée par l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois qui a été un des membres fondateurs de l'Union Européenne en 1951.

L'activité de l'Union a été caractérisée par les travaux des commissions permanentes qui ont abouti à l'élaboration de rapports substantiels sur des questions professionnelles, à l'édition de plusieurs ouvrages importants concernant la technique et la théorie comptables et d'un lexique en sept langues. L'U.E.C. édite de plus un périodique de haute tenue intellectuelle.

Les études des Commissions permanentes portent en particulier sur les thèmes suivants : la programmation et le contrôle, instruments de gestion des entreprises; possibilité, utilité et structure d'un plan comptable européen; la revision comptable; le droit comptable; la formation professionnelle; les études fiscales.

Rappelons que l'Union Européenne des Experts Comptables groupe actuellement en son sein des membres de 18 pays différents.

*

Le quatrième Congrès Acier à Luxembourg

Le quatrième Congrès Acier, organisé par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, aura lieu à Luxembourg du 9 au 11 juillet 1968.

Ses travaux porteront sur l'étude du comportement des aciers soumis à des sollicitations chimiques et physiques extrêmes.

A la différence des trois premiers Congrès qui furent respectivement consacrés à l'Acier dans la Construction (octobre 1964), à la Transformation de l'Acier (octobre 1965) et à l'Acier dans l'Agric-

culture (octobre 1966), ce quatrième Congrès sera donc essentiellement orienté vers les problèmes de la recherche technique. C'est en effet de la solution de ces problèmes que dépendent les possibilités d'expansion ouvertes aux produits sidérurgiques.

Le Congrès permettra, comme les précédents, de réunir pour un échange de connaissance et une confrontation des points de vue, des sidérurgistes, des utilisateurs et des chercheurs en provenance de la Communauté Européenne et des autres pays intéressés. Mais, surtout il associera à la sidérurgie une branche d'activité — l'industrie chimique et celle de ses équipements — dans laquelle la recherche tient une place de tout premier plan.

L'étude à laquelle sera consacré le Congrès sera divisée en quatre chapitres principaux dont l'examen sera confié à quatre commissions : sollicitations par de hautes tensions polyaxiales; sollicitations par les hautes et basses températures; sollicitations par les agressions chimiques (du point de vue théorique); sollicitations par les agressions chimiques (du point de vue pratique).

Les thèmes ont été choisis avec le souci de faire le point des résultats les plus récents de la recherche métallurgique et aussi des problèmes les plus importants devant encore être résolus.

En décidant de situer le quatrième Congrès Acier sur un plan hautement technique et spécialisé, et en prévoyant que de ce fait il s'adressera à un nombre limité de personnalités, la Haute Autorité souhaite que la confrontation d'idées et de connaissances à laquelle donnera lieu cette manifestation contribue à déterminer les lignes directrices de la recherche sidérurgique et renforce en cette matière essentielle la coopération entre producteurs et utilisateurs d'acier.

*

La production mondiale de l'acier

La production mondiale d'acier brut (Chine exclue) s'est élevée à 459,5 millions en 1966, soit 3% de plus que le montant record de l'année précédente.

Cette hausse résulte principalement des accroissements de production aux Etats-Unis, en URSS et au Japon. La production des pays de la CEE et du Royaume-Uni a, par contre, enregistré une baisse.

Comparée à 1965, la production d'acier aux Etats-Unis, en 1966, a accusé une hausse de 1,8% et a atteint le chiffre record de 124,7 millions de tonnes. Les Etats-Unis demeurent le premier producteur mondial d'acier et interviennent pour 27,1%, contre 27,5% en 1965, dans la production mondiale.

La production sidérurgique de l'URSS en 1966, qui a totalisé 97 millions de tonnes, a dépassé de 6,6% celle de l'année précédente. Produisant 21,1% de la production mondiale, l'URSS conserve la deuxième place des producteurs d'acier.

Le Japon, qui reste le troisième producteur mondial, a produit en 1966 48,7 millions de tonnes d'acier brut soit une hausse de 16,1% par rapport à 1965. Au cours des deux années considérées sa part dans la production mondiale est passée de 9,2% en 1965 à 10,4% en 1966.

Dans les pays membres de la CEE, la production totale d'acier brut a totalisé 85,1 millions de tonnes en 1966, contre 86 millions de tonnes en 1965. Ce recul résulte d'une baisse de la production au Luxembourg (—4,3%), en Allemagne fédérale (—4,1%) et en Belgique (—2,7%) — soit au total 2 millions de tonnes — qui n'a pu être compensée par la hausse notée en Italie (+7,4%) et au Pays-Bas (+5,2%), totalisant 1,1 million de tonnes.

Au cours des années 1952-1966, la production d'acier brut dans la CEE a évolué comme suit (en millions de tonnes)

	1952	1966
Allemagne fédérale	18,6	35,3
France	10,9	19,6
Italie	3,6	13,6
Pays-Bas	0,7	3,3
Belgique	5,2	8,9
Luxembourg	3,0	4,4

La part de la production d'acier des pays membres de la Communauté dans la production mondiale est passée de 19,5% en 1965 à 18,6% en 1966.

Les parts respectives de chaque pays dans la production totale de la CEE en 1966 (entre parenthèses le taux en 1952) ont été (en %) : Allemagne fédérale 41,47 (44,36), France 23,01 (25,88), Italie 16,00 (8,66), Belgique 10,47 (12,30), Luxembourg 5,16 (7,15), Pays-Bas 3,89 (1,65).

*

La loi-cadre économique

Le projet de loi portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, autrement dit, le projet de loi ayant pour but la reconduction de la loi-cadre industrielle, venue à échéance à la fin de l'année écoulée, a été déposé au bureau de la Chambre des Députés par M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale et M. Pierre Werner, Ministre du Trésor. L'exposé des motifs est suivi du texte du projet de 13 articles, d'un commentaire technique relatif à l'article 6, qui se rapporte plus particulièrement aux mesures de dégrèvement fiscal pour les investissements, et ensuite d'une comparaison entre les politiques d'industrialisation des pays du Benelux. Les avis de la Chambre des Employés Privés, de la Chambre de

Commerce et de la Chambre du Travail complètent ce document assez volumineux.

*

Le parc automobile au Luxembourg en 1966

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Économie Nationale vient de publier, dans le Bulletin du STATEC N° 3, une étude de M. Adrien Ries sur l'automobile en 1966.

Nous reproduisons ci-après quelques extraits de cette étude consacrés au parc automobile au Luxembourg en 1966 :

Au 1^{er} janvier 1967, le parc de véhicules s'est chiffré à 96 272 unités, contre 91 826 unités au 1^{er} janvier de l'année précédente. Le parc se décompose comme suit :

Voitures particulières :	67 370 (70,0%)
Camions et camionnettes :	10 559 (11,0%)
Tracteurs agricoles :	8 882 (9,2%)
Motocyclettes :	6 521 (6,7%)
Véhicules spéciaux :	2 464 (2,6%)
Autobus et autocars :	476 (0,5%)

Le fait le plus marquant intervenu en 1966 est sans aucun doute le fléchissement considérable qu'a connu le taux d'expansion global : de 8,5% en 1965/1964 et de 8,3% en 1966/1965 ce taux est tombé à 4,8% en 1967/1966. C'est le coup d'arrêt très net dans une expansion très forte à long terme qui s'est opérée au rythme de 8,1% par an entre 1956 et 1966. Après les folles années de consommation subséquentes aux hausses des traitements publics de 1963, les dépenses des ménages en biens de consommation durables pourraient avoir retrouvé une allure plus conforme à celle du milieu économique ambiant.

Mais nous devons immédiatement nuancer ce jugement global. En effet, le ralentissement de l'expansion du parc de véhicules est dû avant tout à une diminution d'une de ses composantes : en l'espace de douze mois le parc de motocyclettes a diminué de plus de 2 000 unités. Par contre le parc de voitures particulières, qui constitue le facteur d'expansion le plus important, a continué à croître à une allure soutenue, même si le taux est nettement en retrait par rapport à celui des années précédentes. D'autres facteurs de croissance ont été les camionnettes, les tracteurs agricoles et les véhicules spéciaux.

Il est intéressant de schématiser l'évolution récente en indiquant à la fois les variations du parc en chiffres absolus et en pourcentages :

Spécification	Variations			
	en chiffres absolus		en pourcentages	
	1967/1966	1966/1965	1967/1966	1966/1965
Voitures particulières	+ 5 684	+ 5 962	+ 9,2%	+10,7%
Tracteurs agricoles	+ 438	+ 301	+ 5,2%	+ 3,7%
Véhicules spéciaux	+ 307	+ 371	+14,2%	+20,8%
Camionnettes	+ 293	+ 349	+ 4,6%	+ 5,8%
Autobus	+ 33	+ 50	+ 7,4%	+12,7%
Camions	— 116	+ 65	— 2,9%	+ 1,6%
Motocyclettes	— 2 193	— 56	—25,2%	— 0,6%

La mécanisation de l'agriculture

Le boom automobile qui se produit au Grand-Duché de Luxembourg est certes un phénomène particulier, qui ne manque pas d'étonner mais qui trouve son explication dans l'évolution économique et sociale générale. La voiture particulière est devenue un bien de première nécessité et aujourd'hui près d'un Luxembourgeois sur quatre possède sa voiture. D'un autre côté le nombre de véhicules utilitaires correspond aux nécessités de l'économie moderne : transport de marchandises (porte à porte ou sur longue distance) et de personnes (transports publics et privés de voyageurs). Si un excédent de capacités devait apparaître dans ce domaine, il est probable que les lois économiques du marché obligeraient rapidement les entrepreneurs à s'adapter. Le recul du parc de camions en 1966 par rapport à l'année antérieure est significatif à cet égard.

Dans l'agriculture luxembourgeoise, au contraire, on a l'impression que la mécanisation et surtout la motorisation sont poussées au delà de toute limite raisonnable.

La mécanisation est un phénomène qui caractérise l'agriculture de tous les pays européens; elle s'opère en général par l'acquisition de matériel de traction (tracteurs), de machines à traction autonome (moissonneuses-batteuses) et de machines agricoles nécessitant une traction extérieure.

En 1965, le Grand-Duché comptait 5 587 tracteurs agricoles pour 9 777 exploitations agricoles. Dès 1966 on comptait 7 851 tracteurs pour 7 443 exploitations. Et pourtant le parc de tracteurs a encore augmenté de 438 unités entre le 1. 1. 1966 et le 1. 1. 1967. L'on estime à plus d'un demi-milliard de francs le capital investi dans les tracteurs de l'agriculture luxembourgeoise, soit 5 fois le montant total des prêts consentis annuellement par la Caisse d'Épargne de l'Etat aux cultivateurs et vigneron du pays.

S'il est vrai que la superficie moyenne des exploitations agricoles augmente régulièrement (de 12 ha en 1950 à 18 ha en 1966) et que l'utilisation d'un ou même de plusieurs tracteurs par exploitation se justifie pleinement, il n'empêche que plus de 2 500 exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 10 ha. D'autre part l'utilisation des terres de culture a connu des modifications profondes : en 1966, près de la moitié des terres sont des prairies et pâturages alors qu'avant la guerre 70% de la superficie agricole utile était constituée par des terres labourables. Il va de soi que l'exploitation de pâturages ne nécessite pas le même potentiel de traction que celle de terres labourables : le suréquipement des entreprises n'en est que plus important.

L'accroissement rapide du nombre de moissonneuses-batteuses nous inspire les mêmes craintes : il est passé de 340 unités en 1961 à 1 536 unités en 1967. Durant cette seule année 226 machines nouvelles sont venues s'ajouter au parc existant, portant le capital investi également à un demi-milliard de francs. Normalement la rentabilité du parc actuel de moissonneuses-batteuses pourrait être assurée : en 1966 on comptait une machine pour 30 ha de céréales. Mais il est probable que la moissonneuse-batteuse

n'est utilisée que sur une partie des 48 000 ha de céréales et dès lors le seuil de surinvestissement risque d'être atteint rapidement dans ce domaine, s'il ne l'est pas déjà.

Ajoutons encore que du point de vue économique il est inconcevable qu'un secteur de production puisse immobiliser en machines, qui sont en chômage pendant une grande partie de l'année, 60% de la valeur brute de la production annuelle. Cela semble pourtant largement le cas dans l'agriculture luxembourgeoise puisque l'immobilisé en tracteurs et en moissonneuses-batteuses représente à lui seul la somme d'un milliard de francs et que l'on estime à plus de deux milliards de francs le capital investi dans l'ensemble des machines agricoles.

Nombre d'habitants par voiture de tourisme au 1. 1. 1966

Etats-Unis d'Amérique	2,6
Canada	3,7
Nouvelle Zélande	3,7
Australie	4,1
Suède	4,3
Luxembourg	5,3
France	5,5
Grande-Bretagne	5,9
R. F. d'Allemagne	6,0
Suisse	6,2
Danemark	6,3
Belgique	6,7
Pays-Bas	8,7
Italie	9,6

Alors que les Etats-Unis comptaient à la même date 467 véhicules pour 1 000 habitants, et la Suède 251, le chiffre correspondant du Grand-Duché atteignait 219 unités (voitures et véhicules utilitaires).

Si nous prenons en considération le parc véhicules total du pays, qui atteignait 96 272 véhicules au 1^{er} janvier 1967, la motorisation totale se chiffre à 300 véhicules pour 1 000 habitants. En ce qui concerne les voitures, l'évolution du nombre de voitures par 1 000 habitants a été la suivante :

	Voitures	Habitants	Voitures pour 1000 habitants
1955	18 532	311 033	59
1960	33 446	314 889	106
1965	55 724	316 000	176
1967	67 370	320 400	210

Ajoutons que d'ores et déjà deux ménages sur trois possèdent leur voiture tandis qu'on compte environ une voiture pour 2 personnes actives. Par km² le Grand-Duché compte 37 véhicules; il en compte 22 par km de route.

S'il est vrai que la densité automobile a varié rapidement dans le temps, elle est également très différente dans l'espace. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que près de deux tiers du parc de véhicules luxembourgeois étaient concentrés dans le Sud du pays, dans les cantons de Luxembourg-ville, Luxembourg-campagne et d'Esch-sur-Alzette, c'est-à-dire sur une surface qui correspond à seulement 18,6% de la superficie du pays. Il semble que la

densité de la ville de Luxembourg approche de son point de saturation; de 1966 à 1967 le parc de véhicules n'a augmenté que de 1 132 unités en passant de 25 764 à 26 796 véhicules. La progression dans le canton d'Esch-sur-Alzette a été beaucoup plus rapide au cours des dernières années et le parc de véhicules de ce canton tend à rejoindre en chiffres absolus celui de la capitale.

Les zones rurales qui n'ont certainement pas connu le même degré de motorisation dans le passé que les villes sont en train de combler leur retard. En 1960, l'Oesling représentait 11,2% du parc de véhicules du pays; en 1967, ce pourcentage est passé à 17,1%. De même le pourcentage de la région de l'Est du pays est passé de 9,5% en 1960 à 11,3% en 1967.

Ainsi, tandis que la saturation semble atteindre la capitale et les villes du Sud, les campagnes deviennent une sorte de pôle de croissance pour le parc de véhicules. Nous ne pouvons nous empêcher de mettre ce phénomène en corrélation avec celui de la mécanisation de l'agriculture.

Notons pour terminer que la densité automobile est sans aucun doute un critère de détermination du niveau de vie de la population d'un pays industrialisé. Dans cette optique, il est peut-être intéressant de situer le Luxembourg parmi les autres pays de la Communauté Economique Européenne tout en indiquant également certains autres Etats. Cette comparaison doit naturellement porter sur plusieurs critères différents.

	Voitures pour 1000 habitants	Appareils de TV pour 1000 habitants	Appareils de téléphone 1000 habitants	Pour 100 000 habitants	
				Médecins	Lits d'hôpital
Allemagne	159	192	139	144	1 045
France	183	130	117	112	976
Italie	106	117	103	171	941
Pays-Bas	113	171	179	114	721
Belgique	140	163	155	143	801
Luxembourg	187 (1)	93 (6)	224 (1)	98 (1)	1 230 (1)
C.E.E.	141	151	123	140	969
E.F.T.A.	151	200	204	119	1 043
UdSSR	4	68	29	204	930
U.S.A.	385	403	462	149	900

Evolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés de 1956 à 1967

Années (situation au 1 ^{er} janvier)	Moto- cyclettes	Voitures particul. et com- merciales	Camions et Camionnettes			Tracteurs agricoles	Autobus et Autocars	Véhicules spéciaux	Total
			Total	Camions	Camion- nettes				
<i>Chiffres absolus</i>									
1956	9 354	21 230	6 307	3 383	2 924	5 006	289	190	42 376
1957	9 765	24 274	6 579	3 478	3 101	5 671	300	262	46 851
1958	10 075	27 611	6 990	3 645	3 345	6 199	310	406	51 591
1959	10 454	31 137	7 588	3 972	3 616	6 528	333	463	56 503
1960	10 078	33 446	7 638	3 634	4 004	6 824	355	645	58 986
1961	10 084	37 042	8 221	3 513	4 708	6 969	399	550	63 265
1962	10 262	41 581	9 029	3 825	5 204	7 501	383	1 192	69 948
1963	10 306	45 502	9 317	3 881	5 436	7 656	393	1 613	74 787
1964	9 226	49 689	9 399	3 814	5 585	7 883	405	1 572	78 174
1965	8 770	55 724	9 968	3 981	5 987	8 143	393	1 786	84 784
1966	8 714	61 686	10 382	4 046	6 336	8 444	443	2 157	91 826
1967	6 521	67 370	10 559	3 930	6 629	8 882	476	2 464	96 272
<i>Indices (1956 = 100)</i>									
1957	104	114	104	103	106	113	104	138	111
1958	108	130	111	108	114	124	107	214	122
1959	112	147	120	117	124	130	115	243	133
1960	108	158	121	107	137	136	123	339	139
1961	108	174	130	104	161	139	138	289	149
1962	110	196	143	113	178	150	133	627	165
1963	110	214	148	115	186	153	136	849	176
1964	99	234	149	113	191	157	140	827	184
1965	94	262	158	117	204	162	136	940	200
1966	93	290	164	119	216	168	153	1 135	216
1967	69	317	167	116	226	177	165	1 297	227

Monument Joseph Kutter

Pour honorer la mémoire de Joseph Kutter (1894 à 1941) qui, depuis des années, est considéré comme le plus grand peintre que le Luxembourg aie jamais eu, un comité d'action a été formé par MM. Robert Stumper, Tony Neuman, Joseph-Emile Muller, Joseph Probst et Norbert Stelmes, en vue de rassembler les fonds nécessaires, ceci en faisant appel à tous ceux qui s'intéressent à la vie culturelle du pays. Une souscription sera ouverte à cet effet afin de donner à cet hommage un caractère national. S.A.R. le Grand-Duc a bien voulu encourager cette initiative en accordant son haut patronage au comité d'action. D'autre part, un comité de patronage vient de se constituer. Il comprend M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et les Membres du Gouvernement, le Grand Maréchal de la Cour, le Président du Conseil d'Etat, Mgr l'Evêque de Luxembourg, le Bourgmestre et les Echevins de la Ville de Luxembourg. Enfin, un comité d'honneur est en voie de formation dans lequel sont invités à figurer les amis du peintre et ceux qui reconnaissent depuis longtemps sa valeur. Quant au monument lui-même, le comité d'action pense à une sculpture qui se dresserait sur une place publique et qui constituerait un hommage à la fois simple et digne. La place où sera érigé le monument Joseph Kutter sera choisie plus tard avec l'assentiment de la Municipalité de Luxembourg, qui a déjà donné son accord de principe.

Des œuvres de Joseph Kutter se trouvent au Musée de l'Etat à Luxembourg, aux Musées des Beaux-Arts de Bruxelles et de Liège, au Musée Municipal d'Amsterdam, au Musée National d'Art Moderne de Paris et dans de nombreuses collections privées.

Rappelons qu'à l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de Joseph Kutter, le Musée de l'Etat avait organisé, en 1961, une retrospective des œuvres du grand peintre luxembourgeois, qui avait remporté un grand succès et qui avait pris la valeur d'une consécration définitive de Joseph Kutter.

*

Section des Sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal

Une sixième section de l'Institut Grand-Ducal a été créée par règlement ministériel du 23 novembre

1966, sous la dénomination de « Section des sciences morales et politiques ». Celle-ci vient donc s'ajouter aux sections existantes, à savoir, par ordre d'ancienneté : la section historique, la section des sciences médicales, la section des sciences naturelles, la section linguistique, de folklore et de toponymie et enfin la section des Arts et Lettres.

La création de la nouvelle section est due à l'initiative du Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Pierre Grégoire.

La nouvelle section a pour but de cultiver l'étude des sciences morales et politiques.

Par sciences morales et politiques, au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre, notamment, la philosophie, les sciences sociales, politiques et économiques, ainsi que la science juridique.

La section groupe des personnes qui, par la valeur de leurs travaux scientifiques, méritent d'être réunis en un collège représentatif des branches du savoir, définies ci-dessus. La section peut prendre toute disposition, le cas échéant en coopération avec d'autres institutions poursuivant des buts similaires, en vue de faciliter le travail scientifique de ses membres, notamment par la constitution d'une documentation et d'une bibliothèque.

La section comprend des membres effectifs, des membres correspondants, des membres agrégés et des membres d'honneur. Le nombre des membres effectifs est limité à vingt-cinq; il ne pourra être exécuté qu'en vertu d'une délibération prise par une majorité des deux tiers des membres effectifs, avec l'accord du Gouvernement. Le nombre des membres correspondants, des membres agrégés et des membres d'honneur n'est pas limité.

La section est divisée en sous-sections compétentes pour les branches suivantes : philosophie; sciences sociales, politiques et économiques; science juridique.

Retenons enfin, dans cette brève énumération, les dispositions finales suivantes : Les quinze premiers membres de la section sont nommés par le Gouvernement. Pendant une période initiale de trois ans, les nominations de membres de toutes catégories restent soumises à l'approbation du Gouvernement. Il y a lieu d'entendre, dans le présent règlement, par expression « le Gouvernement », le ministre ayant dans ses attributions les affaires culturelles.

Le Mois en Luxembourg

(mois d'avril)

1^{er} avril : A Luxembourg a lieu l'ouverture d'« Ex-poca 67 », Foire Internationale de Camping et Caravaning.

A Wiltz, les Amis de la musique de chambre invitent à un concert.

3 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Theater des Westens » de Berlin présente le musical « My Fair Lady » de Frederick Løwe.

Au Carrefour à Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence faite par M. Jean Morval, de l'Université de Louvain, sur le thème : « Apport de la dynamique des groupes à l'approfondissement des relations humaines. »

4 avril : Au Carrefour à Luxembourg, M. Lanza del Vasto tient une conférence sur le thème : « Non-violence agressive. »

A Luxembourg, l'« Œuvre d'Orient du Luxembourg » invite à une conférence faite par le Père Nicolas Osolin, diacre de l'église orthodoxe russe, sur le thème : « Les Icônes dans l'Eglise orientale. »

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de Gérarde Konsbrück.

6 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Schaubühne München » présente la pièce « Bernarda Albas Haus » de Frederico Garcia Larca.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Alfred Kastler, Prix Nobel de physique en 1966, tient une conférence sur le thème : « Les ondes radioélectriques, moyen de scruter les atomes. » Organisateur : Association luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Pierre Fritsch, professeur de lettres et écrivain, parle sur « Les dessous de la vie littéraire. »

A Luxembourg, dans le cadre des « Journées Indiennes 1967 », est présenté le film indien « Chemeen ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, l'ensemble « Onst Lidd » invite à un récital de mélodies.

7 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre municipal de Strasbourg » présente l'opéra comique « Manon » de Jules Massenet.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Fürst Igor » d'Alexandre P. Borodin.

A Luxembourg a lieu l'ouverture du « 3^e Salon National du Plein Air ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M^{me} D^r Renée Portray tient une conférence sur

le thème : « Les aspects nouveaux du problème de l'arriération mentale des enfants. »

Au Foyer Européen à Luxembourg, la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin invite à une conférence faite par M. Jean Hiernaux, professeur à l'Université libre de Bruxelles, sur le thème : « Les dernières découvertes sur l'homonisation. »

8 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Topaze » de Marcel Pagnol.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition « La fleur en peinture, du 17^e au 20^e siècle ».

11 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent au concert donné par le « Quartetto di Roma ».

A Esch-sur-Alzette, « Exploration du Monde » présente le film de Francis Mazière « Ile de Pâques ». Le film est commenté par son auteur.

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste Ruth Reitnauer.

A Esch-sur-Alzette, sur invitation du Rotary-Club, M. Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce, parle sur « Apologie et défense de notre présent ».

12 avril : A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg, à l'occasion des « Journées Indiennes 1967 », Soual Mansingh présente d'anciennes danses indiennes.

13 avril : Au Théâtre à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre Montansier » de Versailles présente la comédie « Topaze » de Marcel Pagnol.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente un film sur l'Ile de Pâques, commenté par Francis Mazière.

Au Ciné Cité à Luxembourg a lieu la présentation de gala du film « Guerre et Paix », placée sous le haut patronage de l'Ambassade d'U.R.S.S. à Luxembourg.

14 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Journées Indiennes 1967 », Ravi Shanker et Alla Rakha donnent un concert de musique indienne.

Au Centre Culturel français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une conférence faite par M. Pierre Lyautey sur le thème : « La fiévreuse actualité en Proche-Orient. »

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. H. Heinrichs parle sur « Die Mineralöl- und Kohleversorgung des Kerngebietes der Montanunion im Wandel der energiewirtschaftlichen Struktur ». Cette conférence est organisée par « Pro-Energie ».

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste italienne Silva Fonda.

17 avril : A Luxembourg, la Conférence du Jeune Barreau invite à une conférence faite par M. Henri Manzanares sur le thème : « La fonction publique européenne. »

A Luxembourg, sur invitation du Consulat Général d'Israël, M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, tient une conférence, illustrée de films, sur « L'inauguration du nouveau Palais de la Knesseth, le Parlement d'Israël ». A cette occasion est créée une Association d'Amitié Israël-Luxembourg.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes Roger Bertermes et Alfred Steinmetzer.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les « Amis de l'Histoire » invitent à une soirée cinématographique sur la Ville de Luxembourg.

18 avril : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales, M. Ernest Mühlen, Docteur en Sciences économiques, parle sur « La croissance économique du Grand-Duché de Luxembourg ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », organisées par les Jeunesses Musicales du Luxembourg et l'ADAC de Bruxelles, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert avec le concours du célèbre violoniste Zino Francescatti.

19 avril : La comédie « Der Zerrissene » de Johann Nestroy est présentée au Théâtre municipal de Luxembourg.

A Luxembourg sur invitation de la British-Luxembourg Society, Mrs. Dorothy Winton parle sur « L'Angleterre et ses juges amateurs ».

En l'église paroissiale de Bonnevoie, M. Oskar Peter du Mozarteum de Salzburg, donne un récital d'orgue.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition « Vom Werden und Sein des Menschen », organisée par le Ministère de la Santé Publique.

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Michel Hervé.

20 avril : Au Foyer Européen à Luxembourg, la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin et le Cercle de la Communauté Européenne invitent à une conférence faite par M. Michel Delsol, professeur à l'Université catholique de Lyon, sur le sujet : « Les origines de la vie sur terre » et « Créera-t-on un jour la matière vivante ? »

22 avril : A la Maison des Jeunes à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres des jeunes artistes luxembourgeois Liliane Meisch, Jean Gœdert, André Reuter et Guy Theis.

A Luxembourg, à l'occasion des Journées Internationales d'Etudes, M. G. Bemtgen, Administrateur principal auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, tient une conférence sur le thème : « Coopération européenne dans le domaine de l'éducation scolaire. »

23 avril : La comédie « Der Zerrissene » de Johann Nestroy est présentée au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette.

24 avril : A Luxembourg débute le Congrès de l'Association Internationale pour le Progrès Social, en présence de S.A.R. le Grand-Duc.

Au Foyer Européen à Luxembourg, M^{me} Han Suyin, écrivain, tient une conférence sur le thème : « La Chine et son histoire. »

25 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre du Conservatoire de Luxembourg donne un concert symphonique, en présence de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

26 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présenté l'opéra « Jenufa » de Leos Janacek.

27 avril : A Luxembourg, sur invitation du Service d'Orientation Scolaire, M. A. Bahu, directeur du Centre régional du B.U.S. à Nancy, parle sur « La réforme des études universitaires en France ».

28 avril : Au Foyer Européen à Luxembourg, M. le professeur D^r Rudolf Wurzer, de l'Ecole supérieure technique de Vienne, parle sur « Regional-planung in Luxemburg ».

A Mondorf-les-Bains débute le Congrès Médical International.

Le Mois en Luxembourg

(mois de mai)

2 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Bühnen der Stadt Gelsenkirchen » présente l'opéra « Ariadne auf Naxos » de Richard Strauss.

A Luxembourg, sur invitation de l'Université Populaire Catholique, M. Paul Spang, Directeur des Archives de l'Etat, tient une conférence sur le thème : « La question luxembourgeoise et le Traité de Londres de 1867. »

A Luxembourg débute la « Quinzaine de la Sécurité Routière ».

3 mai : Aux Archives de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition sur le Traité de Londres de 1867.

4 mai : Au Centre Européen à Luxembourg débute le Congrès Mondial des Bains, organisé par l'Académie Internationale pour la Science et la Technique des Bains, en collaboration avec le Gouvernement luxembourgeois et la Fédération luxembourgeoise de Natation.

A Mamer a lieu l'inauguration du Monument aux Morts.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition de vues et de plans de l'ancienne forteresse, à l'occasion du centenaire du Traité de Londres de 1867.

5 mai : A Luxembourg est célébrée la « Journée de l'Europe », au cours de laquelle M. Henry Cravatte, Président du Conseil des Communes de l'Europe, prononce notamment une allocution radiodiffusée.

A Luxembourg débutent les « XI^{es} Journées franco-belgo-luxembourgeoises de Science Pé-nale ».

Au Carrefour à Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence faite par le Père Jean Raes, S. J., professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales de Namur, sur « Le développement des peuples », récente encyclique de S.S. le Pape Paul VI.

A la Galerie des Arts à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du photographe Norbert Ketter.

6 mai : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'harmonie municipale d'Esch, placée sous la direction d'Arnould Tanson, donne un concert de gala.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Charles Kohl.

7 mai : La « Journée de la Résistance » est célébrée à Luxembourg par l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois, en présence de S.A.R. Mgr le Prince de Luxembourg, des repré-

sentants du Corps diplomatique, de nombreuses personnalités luxembourgeoises, de fortes délégations de résistants luxembourgeois et étrangers ainsi que des anciens combattants.

8 mai : A l'occasion du 22^e anniversaire de la libération et de l'armistice de la seconde guerre mondiale, l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et les Forces des Nations Unies organisent différentes manifestations commémoratives, en présence de nombreuses personnalités et des diverses associations patriotiques.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, MM. Horst Bingel et Nic Weber lisent des extraits de de leurs œuvres.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Jean Jacoby.

11 mai : A l'occasion du centième anniversaire de la signature du Traité de Londres de 1867, la Caisse d'Epargne de l'Etat émet une médaille d'or à l'effigie du Prince Henri et de la Princesse Amélie.

12 mai : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du « Mouvement Européen du Luxembourg », M. Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., tient une conférence sur le thème : « Actualité Européenne. »

14 mai : Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage d'une exposition de maquettes de châteaux luxembourgeois.

16 mai : A Echternach a lieu la traditionnelle procession dansante en l'honneur de St. Willibrord.

17 mai : Au Centre Européen à Luxembourg débute le congrès de l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française. Ce congrès est placé sous la présidence de M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés luxembourgeois.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Karl P. Hamm parle sur « Die Kontrolle der Aktiengesellschaften und der Börsen in Amerika durch die Security-Exchange-Commission. Der Weg zur Börse ».

18 mai : A Luxembourg, au cours d'une conférence-débat, l'abbé Max Delespesse, directeur du Centre Communautaire International, parle sur le thème : « L'église locale est une communauté. »

Au Théâtre municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Jean Jacoby.

19 mai : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Het Nationale Ballet, Amsterdam » présente les

ballets « Giselle » d'Adolphe Adam et « Petruschka » d'Igor Strawinsky, avec le concours de l'orchestre de Radio-Luxembourg, placé sous la direction d'André Presser.

22 mai : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Badische Staatstheater » présente la pièce « Die Plebejer proben den Aufstand » de Günter Grass.

25 mai : A Luxembourg-Limpertsberg a lieu la cérémonie officielle d'ouverture de la 19^e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

26 mai : A Luxembourg, la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette, placée sous la direction de Pierre Cao, donne un concert spirituel.

A l'Hôtel de Ville de Luxembourg débute le 20^e Congrès Economique Benelux, placé sous le thème « La position de Benelux dans le développement économique et social de la C.E.E. ».

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des artistes français Emile Miller et Jacques Tafforeau.

A Luxembourg débute une réunion du Conseil International du Mouvement Mondial des Mères.

27 mai : A Luxembourg a lieu le vernissage des expositions des peintres J. P. Junius et J. P. Sanchez.

29 mai : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Louis Lépine.

30 mai : A Luxembourg est célébré le traditionnel Memorial Day, en présence de S.A.R. Mgr le Prince de Luxembourg et de nombreuses personnalités luxembourgeoises et américaines.



10 JUIN 1963

N° 6



SOMMAIRE

1) Sommaire	
2) Chronique des Dépêches	
3) La 19 ^e Foire Internationale de Luxembourg	
4) La Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté des pays de la CEE à Rome	
5) La Nouvelle A Luxembourg du Conseil de l'Alliance Nord	11
6) La Visite du Prix Nobel polonais à son Collège National Joseph Beck, Ministère d'Etat	25
7) La Visite de Son Excellence Monsieur Jean Hengen, Evêque Coadjuteur de Luxembourg	28
8) L'Abolition du Service Militaire Obligatoire et l'Organisation pour la Jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg	32
9) Journales de la « Case »	34
10) Le Conseil de Gouvernement	35
11) Journales Diverses	36
12) Le Mois de Luxembourg	37